

LE MONDE *diplomatique*

Mensuel - 28 pages

DE QUOI LE
CONSENTEMENT
EST-IL LE NON ?

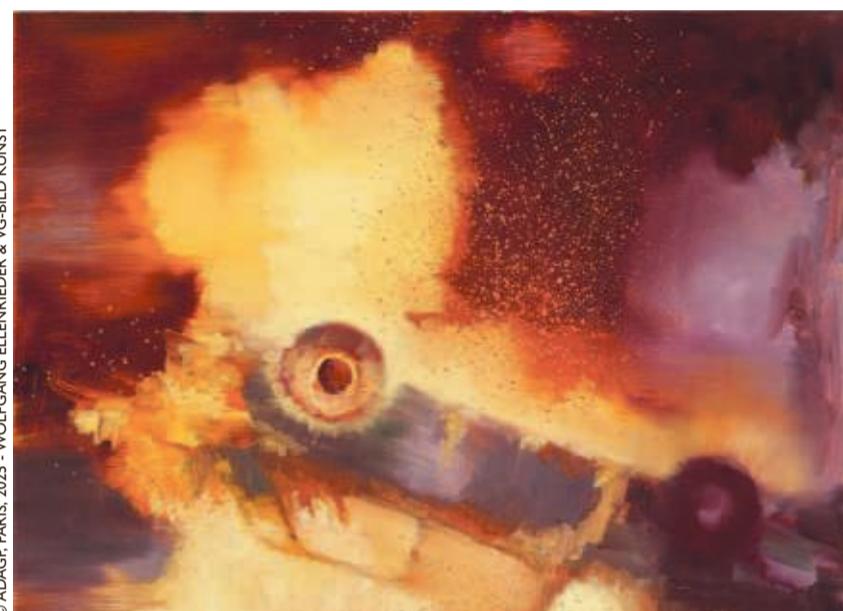
PAR CLARA SERRA

Page 3.

N° 851 - 72^e année. Février 2025

LE RECYCLAGE DANS L'IMPASSE

Vos batteries vont-elles exploser ?



WOLFGANG ELLENRIEDER. – «Limousine», 2011

PROJETS incontrôlés, santé en danger. Le 22 février 2024, une centaine d'habitants de Viviez, dans l'Aveyron, manifestaient leur inquiétude derrière cette banderole. Cinq jours plus tôt, 1 200 tonnes de batteries électriques usagées avaient pris feu dans un entrepôt de la Société nouvelle d'affinage des métaux (SNAM), entraînant un énorme nuage de fumée devenant parfois blanc, parfois bleuté. Des résidus

carbonés et certaines pièces métalliques encore en fusion seraient retombées à plus de quatre kilomètres, nous assure M. Laurent Alexandre, député La France insoumise (LFI) de la circonscription.

Pour éviter la propagation du feu, les batteries doivent être stockées selon leurs types, dans des cellules séparées par des murs coupe-feu. Mais les entrepôts partis en fumée ne faisaient pas partie des installations classées «Seveso, seuil haut» que possède la SNAM dans la ville. Cette entreprise

La faillite du suédois Northvolt douche les espoirs d'une filière européenne des batteries. Elle interroge aussi la priorité accordée aux véhicules particuliers, alors que l'électrification ne présente des bénéfices environnementaux que pour les transports en commun, alimentés en continu par le réseau. Car le recours croissant aux accumulateurs rechargeables présente des écueils trop souvent négligés.

PAR RAÚL GUILLÉN
ET VINCENT PEYRET *

spécialisée dans le traitement des déchets conservait son surplus, notamment de batteries au lithium, en dehors de tout cadre réglementaire dans d'anciens bâtiments de la Société pour l'amélioration et la valorisation de l'environnement (Sopave). Malgré les nombreuses irrégularités relevées les années précédentes par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), l'État n'avait appliquée aucune sanction.

(Lire la suite pages 22 et 23.)

Et la «tech» vint à Canossa

PAR BENOÎT BRÉVILLE

AVEC leur capitalisation boursière à faire pâlir un produit intérieur brut, leur mainmise sur la diffusion de l'information et leur omniprésence dans les interactions sociales, les géants américains du numérique avaient fini par paraître plus puissants que les États. Battre monnaie (virtuelle) ou conquérir l'espace, leur appétit régional semblait sans limites.

La soumission spectaculaire des dirigeants de la tech à M. Donald Trump révèle cependant des rois nus, dépendants du pouvoir politique. M. Jeff Bezos, le patron d'Amazon, reçoit des dizaines de milliards de dollars grâce à ses multiples contrats avec l'État fédéral. M. Mark Zuckerberg, le fondateur de Meta (Facebook, Instagram, WhatsApp), compte sur la Maison Blanche pour échapper aux amendes colossales que pourraient lui valoir, en Europe et aux États-Unis, ses violations des règles antitrust. Tous deux redoutent la colère de M. Trump. En juin 2018, lors de son premier mandat, un simple tweet du milliardaire ciblant Harley-Davidson avait fait dévisser de 10 % l'action du fabricant de motos (1). MM. Zuckerberg, Bezos ou encore Sam Altman, fondateur d'Open AI, qui commercialise ChatGPT, multiplient donc les marques d'allégeance. Naguère apôtre de la diversité et de l'inclusion, le premier célèbre désormais l'«énergie masculine» et s'insurge contre la «censure des propos conservateurs» sur les réseaux sociaux. Au xix^e siècle, les princes s'agenouillaient devant le pape pour qu'il lève leur excommunication. Mille ans plus tard, les barons du numérique baissent l'anneau du président.

On peut ainsi obtenir bien des choses d'un patron de multinationale, pourvu qu'il se sente menacé par un État. Le constat surprendrait presque après trente ans de rengaine sur l'impuissance du politique. Maintenus dans un « cercle de la raison » économique au périmètre restreint, les élus devaient avoir pour priorités d'ouvrir de nouveaux marchés à leurs chefs d'entreprise, de leur offrir une main-d'œuvre à bas coût et une fiscalité avantageuse; de lutter contre la dette et les déficits publics; de contenir l'inflation, d'assurer la stabilité de la monnaie.

Mais, depuis quelques années, ces principes sont allégement piétinés. Pendant la crise sanitaire, les gouvernements ont rompu avec l'orthodoxie budgétaire sans déclencher les foudres des agences de notation ou la panique des Bourses (2). Ils bafouent le catéchisme libéral quand, au nom d'une urgence sécuritaire et culturelle, ils prônent la restriction de l'immigration, qui priverait des milliers d'entreprises de travailleurs bon marché. Car le vieillissement de la population transforme le projet du nouveau président des États-Unis en hérésie économique. Les employés vont manquer dans l'agriculture, l'hôtellerie, la restauration, les services à la personne, et les prix grimper (3). Mais M. Trump s'en moque. Pour lui, la xénophobie prime.

Pour d'autres gouvernements, c'est l'atlantisme. En décidant de sanctions contre la Russie, les dirigeants européens et américains ont forcé McDonald's, Nike, Starbucks, Coca Cola, Apple, L'Oréal ou encore Ikea à déserter un marché considérable et à y brader leurs actifs. Ils ont sciemment déclenché une crise énergétique qui a plongé leurs pays dans une spirale inflationniste tout en plombant la croissance du Vieux Continent. Ils ont menacé la place du dollar dans les échanges internationaux, en dopant le concurrent chinois.

La leçon est utile. Fort de ces précédents, un gouvernement démocratique pourra demain affronter les doléances des milieux économiques et celles des «alliés» occidentaux lorsqu'il décidera de remettre en cause des règles qui ont la servitude volontaire pour seule justification.

(1) Jeffrey Sonnenfeld et Steven Tian, «How CEOs hope to improve Donald Trump's presidency», *Time*, New York, 17 janvier 2025.

(2) Lire Pierre Rimbert et Grégoire Rzepski, «Le Comité de salut privé», *Le Monde diplomatique*, août 2022.

(3) Wendy Edelberg, Cecilia Esterline, Stan Veiger et Tara Watson, «Immigration and the macroeconomy after 2024», Brookings Institution, Washington, DC, 16 octobre 2024.

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

JEUNESSE PRÉCARISÉE, SYNDICATS ASSAGIS

Étudiants, se résigner ou lutter

Dans un pays où un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim, pourquoi la contestation estudiantine semble-t-elle aussi atone ? Pour celles et ceux qui s'engagent malgré tout, les réponses sont multiples. La précarité empêche la mobilisation, la défiance à l'égard de la politique pénalise les syndicats, et les grands thèmes fédérateurs sont rares. État des lieux d'une jeunesse ballottée d'une réforme à l'autre.

UNE ENQUÊTE DE MAËLLE MARIETTE *

Q

U'EST-CE qui mobilise les étudiants d'aujourd'hui ? Et qui se mobilise parmi les trois millions d'inscrits dans l'enseignement supérieur en France ? Locaux ou nationaux, les mouvements de contestation se font moins fréquents depuis une quinzaine d'années, les cortèges plus clairsemés. La dernière mobilisation d'envergure nationale, contre la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (dite loi ORE), date de 2018. Elle a échoué. Avec Parcoursup, le gouvernement a imposé la sélection à l'entrée des universités. En 1986, des centaines de milliers d'étudiants et de lycéens contraignaient la même réforme incarnée par le ministre Alain Devaquet. Vingt ans plus tard, le contrat première embauche (CPE) était abandonné par le gouvernement sous la pression des cortèges.

D'autres formes d'intervention, d'autres causes suscitent l'intérêt des journalistes. Comme les discours des élèves d'AgroParisTech, une prestigieuse école d'ingénieurs, qui dénonçaient, en 2022, lors de la cérémonie de remise des diplômes, «une formation qui pousse globalement à participer aux ravages sociaux et écologiques» (3). Plus récemment, les blocages et les occupations d'établissements en soutien à la Palestine ont suscité la panique morale des dirigeants éditoriaux. À en croire les chaînes d'information en continu ou la grande presse, une terreur quasi insurrectionnelle aurait régné à l'Institut d'études politiques de Paris, au cœur du très chic 7^e arrondissement – quand bien même les frais de scolarité à Sciences Po peuvent atteindre 15 000 euros par an.

(Lire la suite pages 4 et 5.)

tions de jeunesse la dénoncent régulièrement – un étudiant sur cinq ne mange pas à sa faim, près d'un sur deux parmi ceux qui travaillent en parallèle de leurs études ; un élève de l'enseignement supérieur sur deux est mal logé ; plus de la moitié ont dû renoncer à des soins médicaux au cours des douze derniers mois ; huit sur dix sont angoissés (2) –, mais les mêmes structures peinent à mobiliser contre les politiques à l'origine de cette précarité ou à retenir l'attention des médias.

D'autres formes d'intervention, d'autres causes suscitent l'intérêt des journalistes. Comme les discours des élèves d'AgroParisTech, une prestigieuse école d'ingénieurs, qui dénonçaient, en 2022, lors de la cérémonie de remise des diplômes, «une formation qui pousse globalement à participer aux ravages sociaux et écologiques» (3). Plus récemment, les blocages et les occupations d'établissements en soutien à la Palestine ont suscité la panique morale des dirigeants éditoriaux. À en croire les chaînes d'information en continu ou la grande presse, une terreur quasi insurrectionnelle aurait régné à l'Institut d'études politiques de Paris, au cœur du très chic 7^e arrondissement – quand bien même les frais de scolarité à Sciences Po peuvent atteindre 15 000 euros par an.

* Journaliste.



En vente chez votre marchand de journaux et en librairies

NOUVELLE LIVRAISON DE « MANIÈRE DE VOIR »

Refuser la confusion

« J'APPELLE l'ensemble des acteurs politiques à la retenue et à la plus grande prudence dans l'analyse de la situation. J'appelle aussi l'ensemble des acteurs médiatiques à cette même rigueur et à cette même retenue. » Le 27 octobre 2023 – trois semaines après les attentats du Hamas, alors que les représailles d'Israël ont déjà fait des milliers de morts à Gaza –, M. Jean-Marie Burguburu, président de la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), juge nécessaire de procéder à une mise au point écrite sur la hausse des actes antisémites constatés en France et sur les commentaires que cette recrudescence commence à inspirer. Dans les mois qui suivent la mise en garde, à l'évidence, ni le calme ni le discernement ne prévalent : les soutiens de la cause palestinienne se voient reprocher par leurs adversaires politiques et par leurs contemporains éditoriaux d'avoir inspiré le viol d'une enfant juive à Courbevoie ou l'incendie devant une synagogue à La Grande-Motte.

Pour mettre en perspective ces instrumentalisations, la nouvelle livraison de *Manière de voir* (1) consacre son premier chapitre à l'histoire longue de la haine anti-juive. Dans le monde chrétien comme en terre d'islam, sous maintes formes, les Juifs connaissent l'oppression depuis près de deux mille ans. Mais on ne saurait l'universaliser, ni en faire une constante. Les persécutions se sont toujours rapportées à un contexte. Au XIX^e siècle, explique l'historien Henry Laurens, l'antisémitisme fait ainsi converger « l'antijudaïsme traditionnel (...), le malaise des chrétiens devant l'affirmation de la société laïque, l'émergence des nationalismes et la généralisation de l'interprétation raciale de l'histoire (2) ».

L'antisionisme représenterait aujourd'hui « la forme réinventée de l'antisémitisme », déclarait M. Emmanuel Macron peu de temps après son élection à la présidence de la République en 2017. Désormais largement acceptée en Occident,



cette équivalence ne correspond nullement à une règle absolue. La deuxième partie rappelle que, si l'antisémitisme est assimilable à un racisme, l'antisionisme peut représenter la critique légitime du fondement religieux voire suprémaciste d'un État, Israël. Lequel fait tout pour entretenir la confusion à son profit, surtout quand ses dirigeants sont accusés de génocide.

Le dernier chapitre montre comment l'attaque du Hamas – dont des centaines de civils israéliens ont été victimes – a permis aux partisans de M. Benjamin Netanyahu de métamorphoser tous les défenseurs de la Palestine en autant d'apologistes du terrorisme. Simultanément, une extrême droite contre laquelle se formait spontanément un cordon sanitaire, un « vote utile », a été blanchie de ses forfaits et de ses références passées au motif qu'elle défendait Israël. Ces deux développements favorisent l'ancrage à droite de l'Occident.

(1) « L'antisémitisme et ses instrumentalisations », *Manière de voir*, n° 199, février-mars 2025, en kiosques, en librairies et sur la boutique en ligne.

(2) Henry Laurens, *La Question de Palestine. Tome premier 1799-1922. L'invention de la Terre sainte*, Fayard, Paris, 1999.



NORMES EUROPÉENNES

En Serbie, une contestation massive du régime venue du monde universitaire gagne les administrations, des secteurs productifs ou les théâtres. Le site Balkan Insight (20 janvier) rappelle l'événement déclencheur.

De nombreux comédiens ont manifesté leur soutien en montrant des mains peintes en rouge à la fin de leurs spectacles, illustrant l'un des principaux slogans des manifestants : « Vos mains sont ensanglantées ». Cette formule fait référence aux personnes présumées responsables des quinze décès survenus à la gare de Novi Sad. (...) L'effondrement de l'auvent s'est produit après d'importants travaux de rénovation, dans le cadre d'une modernisation de l'infrastructure ferroviaire de la Serbie menée par la Chine.

Les travaux ont été dévoilés en 2022 lors de la campagne électorale, mais la reconstruction s'est poursuivie jusqu'en juillet 2024, date à laquelle les autorités locales ont déclaré que la gare avait été reconstruite « conformément aux normes

européennes ». Treize personnes, dont le ministre de la construction du pays à l'époque, sont inculpées pour mise en danger de la sécurité publique à la suite de l'effondrement.

ULTIME REMPART

L'Union européenne sera-t-elle le dernier fidèle de la religion du libre-échange ? Les déclarations de plusieurs responsables à Davos laissent entendre (Financial Times, 22 janvier 2025).

La présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a averti que l'économie mondiale avait « commencé à se fracturer selon de nouvelles lignes », après que M. Donald Trump a menacé d'imposer des droits de douane considérables à l'Union. S'exprimant lors du Forum économique mondial de Davos, M^{me} von der Leyen a déclaré qu'il n'était « dans l'intérêt de personne de briser les liens de l'économie mondiale ». Dans un discours faisant référence à la fois à la Chine et

aux États-Unis, elle a mis en garde contre un « niveling par le bas » du commerce planétaire. Alors que les dirigeants européens digèrent le retour de M. Trump à la Maison Blanche, le vice-chancelier Vert allemand Robert Habeck a prévenu que les droits de douane feraient grimper l'inflation et favoriseraient les divisions géopolitiques, déclarant qu'il s'était réveillé mardi avec une « sensation de nausée au creux de l'estomac ». S'exprimant lors d'un événement sur l'énergie à Berlin, il a exhorté l'Europe à ne pas « se laisser faire » par les États-Unis.

SCÉNARIO CORÉEN

La paix en Ukraine passe-t-elle par une solution « à la coréenne », à savoir un pays coupé en deux par une zone démilitarisée le long de la ligne de cessez-le-feu ? Le journal en ligne Asia Times (21 janvier 2025) examine avec scepticisme cette hypothèse.

[En 1953, les deux principales parties prenantes du traité sont

on s'abrite souvent. Quelle est la légitimité réelle de cette instance ? Celle conférée par des États qui, trop souvent, ont décidé de ne pas respecter sa compétence ? Trop de coupables échappent aux procédures. Pour le vengeur, ce n'est pas l'existence d'un tribunal qui prime, mais la certitude qu'il y aura un verdict.

M^{me} Florence Delay souhaite quant à elle préciser l'origine d'une citation faite par Razmig Keuchyan :

Dans l'article, on semble devoir comprendre que l'expression usitée par Thomas Hobbes « *l'homme est un loup pour l'homme* » se trouverait dans son ouvrage le *Léviathan*. En fait, le philosophe l'utilise dans un ouvrage qu'il a rédigé en latin, langue de sciences qui franchit alors les frontières, intitulé *De cive* (« Du citoyen »), premièrement édité en 1642. D'ailleurs, l'expression elle-même vient de l'auteur latin Plaute (« *homo homini lupus est* »).

Syrie

M. Noé Breiss regrette que l'article « Syrie, l'année zéro de l'après-dictature » d'Akram Belkaïd (janvier) ne s'attarde pas sur le rôle des Forces démocratiques syriennes (FDS) durant la guerre civile :

Il est crucial de rappeler que les Forces démocratiques syriennes, composées en grande partie des Unités de protection du peuple (YPG), sont une branche armée affiliée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), une organisation désignée comme « terroriste » par de nombreux pays, dont la Turquie et l'Union européenne. Ces groupes n'ont jamais été des alliés de la rébellion syrienne contre le régime de M. Bachar Al-Assad. Bien au contraire, dès 2012, ils ont établi une forme d'entente tacite avec Damas leur

permettant d'assurer leur contrôle sur certaines régions du nord-est de la Syrie sans jamais affronter directement le régime. (...) Les rebelles syriens, véritables symboles de la lutte pour la liberté, ont dû affronter une guerre à trois fronts : le régime de M. Al-Assad et ses alliés, l'Organisation de l'État islamique (« Daech ») et les FDS. Une réalité qui souligne l'isolement de leur combat, d'autant que ces trois ennemis, pourtant idéologiquement opposés, ont parfois évité de s'affronter directement.

Capitalisme

Tout en admettant les imperfections du capitalisme, M. Jérôme Girault, artisan, estime que Nancy Fraser, auteure de l'article « L'impossible démocratie de marché » (décembre), a tort de le diaboliser et d'estimer qu'il est incompatible avec la démocratie. Extraits d'un plaidoyer pro-libéral :

Posons une question simple et cartésienne : où, dans l'histoire, avons-nous observé un système démocratique prospérer sans une économie de marché libre ? La réponse est claire : la liberté économique est une condition nécessaire (quoique non suffisante) à la liberté politique. Le capitalisme, loin de saper la démocratie, lui fournit des bases solides en garantissant aux individus la propriété privée, l'autonomie et la capacité de choisir. C'est précisément cette autonomie qui permet l'émergence de citoyens libres et éclairés, condition sine qua non d'un débat démocratique véritable. (...) Le capitalisme n'est pas un chaos anarchique, mais un ordre spontané où la libre concurrence régule les excès et oriente les ressources vers leur meilleure utilisation. Et c'est grâce à l'accumulation de capital que des innovations majeures ont vu le jour, révolutionnant nos sociétés. Il ne s'agit pas de choisir entre démocratie et marché, mais de les réconcilier.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Courrier des lecteurs,
1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris
ou courrier@monde-diplomatique.fr

Édité par la SA *Le Monde diplomatique*.
Actionnaires : Société éditrice du Monde,
Association Gunter Holmann,
Les Amis du *Monde diplomatique*
1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directeur :
Benoit BRÉVILLE, président directeur de la publication
Anne-Cécile ROBERT, directrice adjointe

Autres membres :

Vincent CARON, Édouard COURTAIER, Pierre RIMBERT

Conseiller editorial auprès du directeur de la publication :
Serge HALIMI

Conseiller en finance et développement auprès du directeur :
Bruno LOMBARD

Secrétaire générale : Anne CALAIS-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Benoît BRÉVILLE

Rédacteur en chef : Alkram BELKAÏD

Rédacteurs en chef adjoints : Evelyne PIEILLER,
Grégoiry RZEPSKI

Chéfées d'édition :

Angélique MOUNIER-KUIN (*Manière de voir*),
Anne-Lise THOMASSON (*Le Monde diplomatique*)

Rédaction : Philippe DESCAMPS,

Renaud LAMBERT, Hélène RICHARD,
Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT,
Christophe VENTURA

Cartographie : Guillaume MARIN

Site Internet : Guillaume MARIN

Conception artistique :
Nina HALCER, Boris SÉMÉNIAKO
(avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'iconographie)

Archives et données numériques :
Suzy GAIDOZ, Maria IERARDI

Mise en pages et photographies :
Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM

Correction : Pauline CHOPIN,
Xavier MONTHEARD

Directrice commercial et administratif : Vincen CARON

Directrice des relations sociales : Élodie COURATIER

Responsable du contrôle de gestion : Zaïa SAHALI

Administration : Sophie DURAND-NGO (9674),
Sylvia DUNCKEL (9621), Eleonora FALETTI (9601)

Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr

Fondation : Hubert BEUVE-MÉRY.

Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN,
Ignacio RAMONET, Serge HALIMI

Publicité : Elisabeth CIALDELLA :
elisabeth.ciadella@mpublicite.fr

Diffusion, mercatique : Maureen DECARPIGNY, Sophie
GERBAUD, Sabine GUDE, Kevin JOLIVET, Adeline KRUG
DONAT, Christiane MONTILLE, Martine PRÉVOT

Relations marchands de journaux (numéro vert) :
0805-050-147

Service relations abonnés

• Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé)
www.monde-diplomatique.fr

• Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32

Conditions générales de vente : www.monde-diplomatique.fr/cgv

Reproduction interdite de tous articles,
sauf accord avec l'administration

© ADAGP, Paris, 2025,
pour les œuvres de ses adhérents

Prix au numéro : 5,90 €

Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée :
France métropolitaine : 65 €

Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo

Merci à nos acheteurs chez les marchands de journaux
de nous signaler toute anomalie au 01-57-28-33-25

COURRIER DES LECTEURS

Vengeance

Réagissant à l'article « *Vengeance est-elle justice ?* » de Razmig Keuchyan (janvier), M. Bernhard Pelzer aurait souhaité que soit rappelée la brutale réaction des États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001 sur leur sol :

La « guerre contre le terrorisme » a été la réponse vengeresse des États-Unis après les attentats du 11 septembre 2001. Au lieu de s'en prendre directement à l'Arabie saoudite, puisque quinze des dix-neuf pirates étaient originaires de ce pays, la première puissance mondiale a commis des exécutions extrajudiciaires partout dans le monde en s'affranchissant de toutes les règles de justice. Cet exemple de « terrorisme » d'État, paradoxal pour une nation qui se réclame du droit et de la démocratie, fut un blanc-seing pour d'autres pays désireux de s'affranchir des règles internationales.

Étudiante en droit à l'université de Bucarest, M^{me} Ioana Smărăndescu estime pour sa part que l'existence d'institutions internationales de justice ne résout pas le problème de fond que constitue l'impunité dont jouissent de nombreux dirigeants coupables de crimes :

Soghomon Tehlirian aurait-il assassiné le grand vizir de l'Empire ottoman pour venger les victimes du génocide arménien si la Cour pénale internationale (CPI) avait existé ? Rappelons que la CPI a été créée par la volonté d'États membres d'une communauté internationale complexe, parfois divisée, qui a décidé de punir les crimes de génocide. La création de cette Cour sert donc un objectif noble qui suscite de nombreux espoirs. (...) Mais il est nécessaire d'aller plus loin, en laissant de côté les traités et la doctrine derrière lesquels

on s'abrite souvent. Quelle est la légitimité réelle de cette instance ? Celle conférée par des États qui, trop souvent, ont décidé de ne pas respecter sa compétence ? Trop de coupables échappent aux procédures. Pour le vengeur, ce n'est pas l'existence d'un tribunal qui prime, mais la certitude qu'il y aura un verdict.

M^{me} Florence Delay souhaite quant à elle préciser l'origine d'une citation faite par Razmig Keuchyan :

Dans l'article, on semble devoir comprendre que l'expression usitée par Thomas Hobbes « *l'homme est un loup pour l'homme* » se trouverait dans son ouvrage le *Léviathan*. En fait, le philosophe l'utilise dans un ouvrage qu'il a rédigé en latin, langue de sciences qui franchit alors les frontières, intitulé *De cive* (« Du citoyen »), premièrement édité en 1642. D'ailleurs, l'expression elle-même vient de l'auteur latin Plaute (« *homo homini lupus est* »).

Syrie

M. Noé Breiss regrette que l'article « *Syrie, l'année zéro de l'après-dictature* » d'Akram Belkaïd (janvier) ne s'attarde pas sur le rôle des Forces démocratiques syriennes (FDS) durant la guerre civile :

Il est crucial de rappeler que les Forces démocratiques syriennes, composées en grande partie des Unités de protection du peuple (YPG), sont une branche armée affiliée au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), une organisation désignée comme « terroriste » par de nombreux pays, dont la Turquie et l'Union européenne. Ces groupes n'ont jamais été des alliés de la rébellion syrienne contre le régime de M. Bachar Al-Assad.

UNE CONTROVERSE FÉMINISTE ET JURIDIQUE

De quoi le consentement est-il le non ?

Après le procès des viols subis par Mme Gisèle Pélicot, des voix s'élèvent pour réclamer l'introduction dans la loi de la notion de consentement. Lorsqu'elle se résume à la formule « seul un oui est un oui », cette solution semblant aller de soi entraîne des conséquences politiques inquiétantes exposées par la philosophe Clara Serra dans un livre qui vient de paraître.

PAR CLARA SERRA *

MENTIONNÉ sans relâche dans les talk-shows et les journaux télévisés, vulgarisé sur les réseaux sociaux, expliqué par voie d'affiche dans les salles d'attente ou les pages de guides didactiques et invoqué dans des discours politiques, le consentement sexuel apparaît aujourd'hui comme une formidable solution. En Espagne, la loi organique de garantie intégrale de la liberté sexuelle, adoptée le 6 septembre 2022, affirme que « seul un oui est un oui ». Face aux débats suscités par ce texte, ses défenseurs ont résumé l'enjeu à une simple alternative : les partisans, progressistes, du consentement l'emporteront-ils sur ses détracteurs réactionnaires ? Cet accord exprimé de manière évidente, univoque et claire ferait ainsi face à l'obstacle des législations obsolètes ou des juges machistes qui se refusent à le faire entrer dans la loi. Si les affaires de violences sexuelles qui ébranlent régulièrement les sociétés nous prédisposent à accueillir avec soulagement toute perspective de réforme pénale, on ne peut faire l'économie d'une interrogation : le consentement se réduit-il à la doctrine particulière du consentement affirmatif et, surtout, est-il le meilleur outil pour lutter contre les crimes sexuels ?

L'exemple des viols sous soumission chimique subis par Mme Gisèle Pélicot suggère que non. Lors du procès, les violents soutenaient pour se défendre avoir cru qu'« elle avait consenti » : ils prétendaient avoir la conviction qu'elle avait dit oui à son mari, et ce oui était censé transformer leur acte en sexe consenti. Si nous acceptons ce cadre, il faut reconnaître qu'en effet un tel oui n'est pas d'emblée impossible et que, par conséquent, pour démontrer le viol il faudrait prouver que Mme Pélicot n'a jamais dit oui. Mais pourquoi faudrait-il prendre cet hypothétique oui (dans le cas où il aurait été prononcé) comme un critère du consentement, alors qu'une caractéristique centrale des viols de Mazan tient à ce qu'ils furent commis sur une victime totalement privée de la capacité d'exprimer son refus ? Au-delà de ce cas limite d'abolition de la capacité d'agir, on ne peut prendre le oui comme une preuve de la validité du

consentement s'il ne s'accompagne pas de la possibilité de dire non.

Pour comprendre l'institution du consentement affirmatif au rang d'évidence, il faut remonter aux débats politiques intenses sur la question de la sexualité qui ont traversé les mouvements féministes (*sex wars*) aux États-Unis dans les années 1980. Ce grand affrontement au sujet des lois contre la pornographie a d'abord porté sur une question beaucoup plus centrale et structurelle : le problème du consentement, précisément.

Dans son célèbre ouvrage *Le Harcèlement sexuel des travailleuses* (*Sexual Harassment of Working Women*, 1979), la juriste Catharine MacKinnon discute la possibilité pour une femme de repousser les propositions sexuelles de son chef dès lors que ce refus l'expose à des représailles professionnelles. Pour MacKinnon, tout pacte ou accord libre dans ces conditions de domination relève de la fiction patriarcale : le contractualisme libéral légitime la liberté des hommes et la soumission des femmes. MacKinnon s'intéresse alors principalement aux espaces du travail salarié, où des hommes occupent majoritairement les postes hiérarchiques, disposent d'un grand pouvoir sur la vie des femmes subordonnées et peuvent, par conséquent, abuser de cette autorité. Mais, en faisant alliance avec la théoricienne féministe Andrea Dworkin, MacKinnon renonce à examiner la variété des situations concrètes, comme elle le faisait dans ses premiers écrits. « Cette évolution ne fut rien de moins qu'une erreur tragique », estime la philosophe Judith Butler. Désormais, la structure du harcèlement sexuel cessait d'être conçue comme contingente et déterminée par un contexte institutionnel : elle se généralisait au point de manifester une structure sociale où les hommes dominent et où les femmes sont dominées. Les femmes étaient donc toujours victimes de chantage, elles étaient toujours dans un environnement hostile : mieux encore, le monde lui-même était un environnement hostile et le chantage n'était autre que le modus operandi de l'hétérosexualité(1). »

L'extension irrésistible de l'action pénale

BUTLER critique quant à elle l'hétérosexualité sous un tout autre angle, en mettant en cause les normes et représentations lui conférant l'évidence d'une forme naturelle. Avec d'autres, elle défend les multiples formes de dissidence sexuelle (lesbianisme, transidentité et travestissement, sexe contre rémunération, etc.), mais critique dans le même temps toute tentative d'imposer au nom du féminisme une autre normativité sexuelle (le lesbianisme, par exemple). Il s'agissait de repousser les limites du désir féminin, de se défaire de la culpabilité, de dépenaliser les fantasmes et de conquérir pour les femmes la possibilité de jouer avec les rôles de genre – à travers, par exemple, les identités *butch-fém* (couples lesbiens composés de partenaires adoptant les rôles masculin et féminin) – ou les rôles de pouvoir – sadomasochismes – tant que les rapports demeuraient consentis. On ne peut affranchir le sexe du pouvoir, dit Butler, si bien que faire de l'absence totale de pouvoir la condition nécessaire pour légitimer ou permettre le sexe nous conduit à une réglementation moralisatrice dangereuse de la sexualité. C'est précisément

ce que Butler et les féministes opposées à la prohibition de la pornographie ont identifié dans la proposition de MacKinnon et ses disciples : la prescription d'un sexe bon, c'est-à-dire d'un sexe féministe lié non plus au fait que les pratiques, quelles qu'elles soient, sont consenties ou non, mais à certains contenus et certaines pratiques sexuelles qui seraient en elles-mêmes bonnes ou mauvaises (par exemple, sexe attentionné et affectueux contre sexe sadomasochiste).

Ainsi le courant féministe auquel appartient Butler, lié par sa généalogie aux luttes queers et à la défense des droits des travailleuses du sexe, a résolument misé sur le consentement sexuel comme critère pertinent pour distinguer le sexe de la violence. L'*« erreur tragique »* de MacKinnon, analyse Butler, est au fond la suivante : si l'inégalité de pouvoir porte atteinte aux conditions du consentement, toutes les relations sexuelles entre les hommes et les femmes sont en fin de compte forcées et par conséquent violentes. La distinction entre viol et coït hétérosexuel s'efface. Dès lors qu'on assimile le pouvoir à la force, délimiter juridiquement la violence sexuelle devient impossible, ce qui entraîne l'extension irrésistible de l'action pénale. Si les différences d'âge entre adultes mettent à mal



GRETE STERN. – « Sueño n° 13, Consentimiento » (Rêve n° 13, Consentement), de la série « Los Sueños », 1949

les conditions pour consentir, pourquoi pas les différences de classe alors ? Et pourquoi les différences de race ne feraient-elles pas obstacle au consentement dans un monde où les variations de couleur de peau se traduisent incontestablement par des inégalités de pouvoir ? Et pourquoi n'en viendrions-nous pas à décréter l'illégalité des relations entre des personnes qui occupent des positions de pouvoir différentes dans une même entreprise ?

Les thèses de MacKinnon ont trouvé un accueil favorable dans une société nord-américaine puritaire où règne la peur du sexe. Comme l'explique la philosophe Amia Srinivasan, « les critiques féministes radicales de la pornographie coïncidaient avec une idéologie conservatrice qui opérait une distinction entre les femmes « mauvaises » (les travailleuses du sexe, les « reines des allos ») devant être disciplinées par l'État et les femmes « bien » ayant besoin de sa protection, et qui voyait les hommes comme des êtres naturellement rapaces (...). C'est Ronald Reagan, le guide de la nouvelle droite, qui, en tant que président, a ordonné à son procureur général de mener une enquête sur les méfaits de la pornographie, à laquelle MacKinnon et Dworkin ont apporté leur expertise(2) ». Les militantes réunies dans le Mouvement des femmes contre la pornographie (WAP) ont noué des alliances fécondes avec le moralisme de la droite nord-américaine et se sont servies de cette puissante caisse de résonance sociale pour faire passer des lois prohibitionnistes toujours en vigueur aujourd'hui.

Ces débats anciens restent d'actualité car l'héritage législatif du féminisme de la domination ne s'arrête pas aux lois contre la pornographie. Les principes philosophiques qui justifiaient la prohibition du porno ont également servi à redéfinir le consentement dans la législation américaine : l'assimilation du pouvoir à la violence et l'extension illimitée de l'impossibilité de dire non en raison des rapports de domination. Ainsi le féminisme hégémonique aux États-Unis a-t-il été l'inspirateur politique du concept de consentement positif ou affirmatif, une doctrine juridique que plusieurs États – parmi lesquels notamment le Wisconsin, le Vermont, le New Jersey ou la Californie – ont suivie jusqu'à ce jour. « En 2014, avec le soutien de militantes féministes, Jerry Brown, le gouverneur de Californie, a ratifié la loi SB 967, connue sous le nom de projet de loi « oui, c'est oui », rappelle Srinivasan. Elle imposait à tous les établissements d'enseignement supérieur qui bénéficient de fonds de l'État (...) d'adopter un principe de « consentement affirmatif » pour juger si un acte sexuel est consenti ou non. » Cette doctrine ne concerne pas encore beaucoup

d'États, mais elle a été largement adoptée dans les règlements internes des campus universitaires américains. En 1996, l'Antioch College, dans l'Ohio, a mis en œuvre un règlement toujours en vigueur qui exige que toute relation sexuelle fasse l'objet d'un « consentement verbal » préalable qui doit être réitéré « à chaque nouveau stade du rapport sexuel ». Il s'agit donc d'abandonner un cadre où le consentement dépend de la présence ou de l'absence d'un refus (qui ne se limite pas à une résistance physique, bien entendu) pour passer à une réglementation qui exige positivement – y compris de manière verbale – l'affirmation.

Dans une vidéo virale sur l'importance du consentement, l'actrice, présen-

tatrice et mannequin Genelia Deshmukh l'affirme catégoriquement : « Non signifie non. Peut-être signifie non. Je ne sais pas signifie non. Et le silence aussi signifie non(3). » Comme l'exprime la formule « seul un oui est un oui », tout ce qui n'est pas un oui parfaitement clair est un non parfaitement clair. On retrouve cet esprit de clarification dans une campagne conduite en 2020 par Amnesty International qui posait les termes ainsi : « oui + oui = oui, oui + non = non, non + oui = non, oui + euh = non, oui + je ne sais pas = non ». La totalité du territoire de la sexualité se trouve ainsi partagée entre le champ de ce que nous voulons clairement et le champ de ce que nous ne voulons clairement pas.

Transformer le désir en une chose éclairée

PRESSE féminine, conseils de sexologues, contenus sur Instagram... On nous exhorte sans cesse à la clarté, à l'explication des désirs, à mettre des mots sur la sexualité, à l'accord consensuel, au pacte verbal. L'optimisme de cette position tient à la promesse qu'en contractualisant continuellement le sexe nous pourrons avoir non seulement une sexualité consentie, c'est-à-dire non violente, mais aussi désirée, éprouvée, agréable et heureuse. Ainsi, paradoxalement, si dans l'ordre du péril sexuel il était impossible de dire ce que nous ne voulons pas, il y a une confiance totale en la possibilité de dire ce que nous voulons et de l'affirmer sans la moindre ambiguïté. S'il n'était auparavant pas possible de dire quoi que ce soit, il semble à présent possible de tout verbaliser. En un clin d'œil, nous passons du pessimisme qui consiste à penser que le sexe est inévitablement violent à la naïveté de croire que la jouissance et le plaisir sont garantis par le langage et le commun accord. Ne sommes-nous pas prises au piège de l'alternative entre ne rien attendre du consentement et en attendre peut-être trop ? Et comment notre société peut-elle affirmer dans le même temps l'un et l'autre ?

Depuis Sigmund Freud au moins, il nous faut tenir compte de la difficulté dans l'équation, et non des moindres, introduite par le psychisme. La scission interne au sujet – qui peut à la fois vouloir et ne pas vouloir, et ignorer ce qu'au fond il veut – met en grande difficulté cet individu souverain... que les lois considèrent comme le maître d'une volonté univoque et consciente d'elle-même. Si la psychanalyse a été et demeure si embarrassante pour le paradigme libéral, c'est parce que, comme le dit la philosophe Rosi Braidotti, « l'hypothèse de l'inconscient a infligé

une blessure terrible au narcissisme de la vision classique du sujet(4) ».

Il ne s'agit pas de remettre en cause ici que la coïncidence du consentement et du désir constitue un horizon désirable. Mais rien ni personne ne pourra nous sauver de la possibilité de ne pas choisir ce que nous désirons, ou de ne pas désirer ce que nous choisissons. C'est au sujet de tenter de résoudre cette divergence, et en aucun cas à une quelconque avant-garde féministe, ni bien entendu à l'État. On ne peut nous sauver de cela sans prétendre nous sauver de nous-mêmes, sans nous infantiliser, sans nier notre majorité. Comme l'écrit Butler : « Nous pouvons, comme l'ont tenté les (...) règles de conduite sexuelle de l'Antioch College, faire en sorte que chaque acte sexuel fasse l'objet d'une discussion préalable entre deux personnes et d'un consentement établi avant tout contact. Dans ces moments-là, la loi a envahi la rencontre sexuelle ; la loi a imbibé notre discours. » C'est précisément cette prétention à transformer le désir en une chose éclairée et loquace, cette volonté de l'inscrire dans le cadre du contrat, qui invite le droit pénal à outrager ses fonctions. Dépouiller le désir de son obscurité permet à la loi d'entrer là où elle ne doit jamais entrer : dans le champ de ce qui est désiré et de ce qui ne l'est pas.

(1) Éric Fassin et Michel Feher, « Une éthique de la sexualité : harcèlement, pornographie, prostitution. Entretien avec Judith Butler », *Vacarme*, Paris, n° 22, hiver 2003.

(2) Amia Srinivasan, *Le Droit au sexe. Le féminisme au XXI^e siècle*, PUF, Paris, 2022 ; rééd. Points, 2024 ; édition originale : *The Right to Sex*, Bloomsbury, Londres, 2021.

(3) « Genelia Deshmukh on consent », Facebook, 20 avril 2022.

(4) Rosi Braidotti, *Feminismo, diferencia sexual y subjetividad nómada*, Gedisa, Barcelone, 2004.

UNE JEUNESSE PRÉCARISÉE,

Étudiants, se

(Suite de la première page.)

Étudiant en deuxième année et membre très actif du Comité Palestine de l'école, M. Souleymane Seck précise : « La vérité, c'est qu'«*être d'extrême gauche ici, ça n'a pas beaucoup de sens : on est dans une école qui forme le gouvernement, etc.* » Cela dit, « aucun souci avec l'extrême gauche : we love them! [on les aime] ». Mais, au fait, se mobilise-t-on à Sciences Po contre la précarité étudiante ? « C'est un sujet très important, acquiesce M. Seck, un truc beaucoup plus personnel et qui ne va pas forcément créer des mobilisations parce que, que ce soit la question de la violence faite aux femmes ou la Palestine, ce sont des situations urgentes exceptionnelles, et universelles en plus de ça. La précarité étudiante, ça ne concerne pas tout le monde. »

Encore moins à Sciences Po, semble abonder M^{me} Raphaëlle Xech, présidente jusqu'à l'année dernière de Contradixio, l'association de débat de l'école. Les préoccupations principales de ses adhérents ? « L'environnement, parce que c'est notre futur, mais aussi la guerre en Ukraine ou au Proche-Orient, les sujets humanitaires. Autant de questions structurantes dans la vie d'un jeune aujourd'hui. » Et leurs difficultés matérielles ? « On n'a pas fait de débat à proprement parler parce que les calendriers sont tendus, mais c'est un sujet tout à fait intéressant. » « Un truc un peu plus de niche », tempère M^{me} Aurore Pageaud, ex-dirigeante de la section du Parti socialiste de l'école, dont les « valeurs fondamentales » sont « le féminisme, la démocratie, la justice sociale et écologique ». « SciencesPistes » et coprésidentes de Déclic collectif, une association « d'étudiants et de jeunes actifs engagés », M^{mes} Violette Philippe et Salomé Guibert estiment quant à elles que « la précarité est un mot qui s'est énormément démocratisé. Nous, les jeunesse en général, on est pas mal sur les réseaux sociaux, tout le monde est au courant ».

Épuisement de la culture militante

« L'image communiste et islamico-gauchiste donnée dans les médias de Sciences Po ou de la Sorbonne » a contrarié M^{me} Linh Dan Le Rayonnant des Roches de Castral. Au sein de Paris-I Panthéon-Sorbonne, elle dirige l'Union nationale interuniversitaire (UNI). Son syndicat défend la « valeur du travail », mais aussi la « valeur du diplôme ». L'UNI naît après les événements de Mai 68, « dans le bureau du secrétaire général Jacques Foccart, à l'Élysée », précise le politiste Robi Morder, pour s'opposer à la loi dite Faure [du nom du ministre de l'éducation nationale], trop conciliante avec la gauche étudiante et susceptible de conduire au désordre au sein des universités ». Et aujourd'hui ? « C'est le syndicat de l'union des droites, de Valérie Pécresse à Éric Zemmour », résume M^{me} Le Rayonnant. La jeune femme, par ailleurs vice-présidente des Républicains de la Sorbonne, admet s'engager dans le syndicalisme étudiant avec l'« envie de faire de la politique ».

M. Zinedine Amiane étudie, lui aussi, à Paris-I. À l'échelle de l'Île-de-France, il coordonne l'Union étudiante – née en 2023 d'une scission de l'Union

nationale des étudiants de France (UNEF) et présentée comme proche de La France insoumise (LFI). Dans des universités populaires comme Sorbonne-Paris-Nord, explique-t-il, les étudiants s'intéressent plutôt à « ce qui touche directement la capacité à vivre, l'état de la cantine du Crous [centre régional des œuvres universitaires et scolaires] ou de la cafèt', le chauffage dans les salles », tandis que, « à Sciences Po ou dans les filières relativement prestigieuses, on va plus être dans de grandes revendications et dans une vision plus nationale, peut-être parce que, socio-logiquement, ce sont des gens qui se sentent la vocation à diriger ».

De fait, depuis la rentrée 2024, le problème de Marie tient aux menus : chaque jour, comme à tout étudiant boursier bénéficiaire de repas à 1 euro, le même lui est servi, au déjeuner puis au dîner. Or, avec les cours, son travail de caissière, l'inflation, cette étudiante en licence de mathématiques rencontrée sur le campus de Villetaneuse n'a « ni le temps ni l'argent pour se préparer à manger », et va « au resto universitaire midi et soir ». Plus d'un étudiant sur quatre travaille pour subvenir à ses besoins (4) ; avec un risque important d'échec ou d'abandon de ses études (5). Mais « les étudiants sont résignés et se disent que la vie d'étudiant c'est la galère et que c'est comme ça », raconte M^{me} Mathilde Jaouen.

Nous la retrouvons à AGORAé, une épicerie solidaire gérée par la Fédération des associations étudiantes de Bretagne occidentale (Fédé B). La jeune femme, inscrite en droit à Brest, préside cette organisation, l'une des nombreuses regroupées au sein de la Fédération des associations générales étudiantes (FAGE). Née en 1990, cette structure revendique son indépendance et entend se distinguer du syndicalisme politique. En 2017, à l'issue des élections au Conseil national des œuvres universitaires (Cnous), elle devient la première organisation étudiante. L'UNEF occupait cette place depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Son affaiblissement, « lié au déclin du Parti socialiste », dont elle a pu être présentée comme proche, a « affaibli considérablement le syndicalisme étudiant », soutient M. Karel Talali, secrétaire général de l'Union étudiante.

« La FAGE ne lance (...) que très rarement des appels à la mobilisation, constatent les politistes Pascale Dufour et Marion Leboucher. Elle n'a par exemple pris part aux manifestations contre le CPE [en 2006] que tardivement (...), ne participera pas ni n'appellera aux mobilisations contre la loi travail [en 2016], et revendiquera à cette époque le « succès d'une démarche réformiste » (6)... dès lors que le gouvernement de M. Manuel Valls avait accédé à quelques-unes de ses revendications. En 2022, pour des raisons de « rationalité économique », elle s'abstiendra aussi

de voter le maintien du repas étudiant à 1 euro pour les non-boursiers, ce qui conduit à leur retirer le bénéfice de cette mesure instaurée pour tous les étudiants en 2020. Plutôt que le militarisme, la fédération valorise l'engagement dans des activités « citoyennes » ou « concrètes » telles que ses épiceries solidaires AGORAé.

D'après M. Talali, la position conquise par la FAGE en 2017 et son apolitisme « ont largement contribué à la démobilisation des étudiants ». Ils ont « vu s'éloigner la perspective d'une transformation sociale, confirme le sociologue Bertrand Geay, et, avec elle, la nécessité de s'organiser collectivement pour orienter les luttes vers un débouché politique ». Mais d'autres facteurs interviennent. M. Talali décrit une ambiance : la « brutalisation policière de la jeunesse quand elle se mobilise », les menaces de « commission disciplinaire » ou encore la précarité quand « on ne peut pas aller manger ou boire un coup

peut se révéler ardu... M. Dufresne le confirme bien volontiers : « Dire aux étudiants qu'avec la réforme des universités tel ou tel campus ne sera pas géré par les doyens mais par une entreprise privée, et expliquer que ça a plein de conséquences néfastes, ça va donner quelque chose d'assez flou. »

Les évolutions affectant les cursus ont un effet similaire. L'engagement peut désormais faire l'objet de récompenses ou de notes, dès lors qu'il revêt des formes consensuelles, et certainement pas syndicales. Surtout, le téléenseignement, le contrôle continu généralisé, la fin des mécanismes de compensation entre matières ou l'instauration de la sélection entre la licence et le master expliquent la « dévitalisation syndicale et politique des campus. Si des étudiants peuvent consacrer quelques heures à de grandes manifestations, voire à quelques assemblées générales, relève Haute, plus rares sont ceux en capacité de s'impliquer durablement et quotidiennement dans une mobilisation (8) ».

« Notre but, c'est d'avoir une « safe place » »

Étudiante en médecine à Sorbonne Université, présidente de l'association « féministe, queer et intersectionnelle » les Fallopes, engagée au syndicat Solidaires étudiant-e-s, M^{me} Manon Pathier nous rappelle par ailleurs que « la politisation se fait beaucoup à la fac, avec les questions politiques qui sont présentes sur les affiches, les gens qui tractent, les départs de manifs ; toute cette atmosphère fait une énorme différence ». Or 55 % seulement des étudiants font aujourd'hui leurs études à l'université (9). Si les formations en alternance se développent, pareille « atmosphère » n'a de toute façon jamais prévalu dans les autres filières, brevets de technicien supérieur (BTS), classes préparatoires, écoles en tous genres, instituts universitaires de technologie (IUT).

Perrine le confirme. La présidente du bureau des étudiants (BDE) de l'École européenne d'ingénieurs en génie des matériaux (EEIGM) de Nancy nous explique à quel point « les préoccupations principales des étudiants d'ici » sont simples : « les cours. On est en école d'ingénieurs, ce n'est pas rien. Il y a quand même une dose de travail assez importante. Et nous on fait des vraies années d'école, pas comme à la fac, où ils s'arrêtent en mai ». Néanmoins, « s'engager dans des assos, c'est valorisé par les employeurs, c'est reconnu par les RH [ressources humaines] ». La précarité étudiante ? « Il y a des étudiants qui vivent sous le seuil de pauvreté mais on ne s'en soucie pas plus que ça. Nous, on a beaucoup de chance d'avoir des parents qui suivent derrière, et on sait qu'on va trouver un travail sans

© XOSE BOUZAS / HANS LUCAS

XOSE BOUZAS. – Manifestation d'étudiants en soutien à la Palestine devant Sciences Po Paris, 2024

avec ses copains, qu'on ne peut pas s'engager dans un collectif ou un syndicat ». Le président de l'Union étudiante à Aix-Marseille Université Younes Dufresne ajoute en ce sens que le travail salarié « éloigne du milieu étudiant ».

Leur camarade Zinedine Amiane met en avant deux bouleversements extérieurs à l'université. D'une part, la crise du Covid-19, qui a entraîné « une coupure dans la transmission de la culture militante », avec au sortir de cette période « une pénurie de cadres locaux, car souvent on ne s'engage dans le syndicalisme étudiant que deux ou trois ans ». D'autre part, la distance à la politique des aires géographiques et des milieux dont viennent leurs étudiants : « Paris-XIII [Sorbonne-Paris-Nord], c'est vraiment une fac de proximité, en plein 93 [Seine-Saint-Denis], où les jeunes sont en général des gens des banlieues voisines, qui amènent à la fac toute la dépolitiséation qui va avec. »

Certaines transformations de l'université contribuent à accentuer cette dépolitiséation. « Les réformes successives de la gouvernance des établissements, en particulier la loi LRU de 2007 ou, plus récemment, les regroupements successifs d'établissements ont réduit la place des organisations étudiantes dans les conseils en faveur d'acteurs externes au monde universitaire, notent les politistes Tristan Haute et Paolo Stupbia. Elles ont aussi affaibli le poids desdits conseils au profit des présidents d'université. Elles ont enfin, à la faveur de fusions d'universités ou de composantes, accru la distance entre un faible nombre de représentants et des milliers, voire des dizaines de milliers, d'étudiants (7). » Dans ces conditions, le syndicalisme

(1) « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2010 : l'augmentation se poursuit », Note d'information du SIES, n° 2011-14, Paris, novembre 2011 ; « Les effectifs étudiants dans l'enseignement supérieur en 2023-2024 », Note flash du SIES, n° 2024-19, juillet 2024.

(2) Bouge ton CROUS. La consultation étudiante, 10 janvier 2024, Fédération des associations générales étudiantes (FAGE), <https://fage.org> ; « La précarité étudiante en France : quelle réalité en 2024 ? », COP1-IFOP, 17 octobre 2024, [www.ifop.com](http://ifop.com) ; « Enquête sur le mal-logement étudiant en 2023 », novembre 2023, <https://union-etudiante.fr> ; « Avoir 20 ans en 2024 », février 2024, <https://linkee.co> ; « Face à la crise, un programme anticapitaliste pour la jeunesse. Enquête 2024 du Poing levé sur la précarité et les conditions de vie étudiantes », 5 septembre 2024, www.revolutionpermanente.fr

(3) Cf. Rob Grams, « Que faire des ingénieurs ? », 13 novembre 2023, www.frustrationmagazine.fr

(4) Feres Belgith et al., « La crise dans le rétroviseur ? Panorama des conditions de vie étudiantes en 2023 », OVE Infos, n° 48, Vanves, septembre 2024.

(5) Lire Vanessa Pinto, « Deux jeunesse face à la « loi travail » », *Le Monde diplomatique*, avril 2016.

(6) Pascale Dufour et Marion Leboucher, « Un syndicalisme apolitique ? L'encadrement institutionnel de la participation étudiante à travers le cas de la FAGE », *Participations*, n° 33 (2), Louvain-la-Neuve, 2022.

(7) Tristan Haute et Paolo Stupbia, « La « démocratie de l'absentation » à l'université », *Agora débats/jeunesse*, n° 88 (2), Paris, 2021.

(8) Tristan Haute, « Les ressorts de la (difficile) mobilisation des jeunes : renouvellement générational, précarité et contre-réformes », *L'Anticapitaliste*, n° 145, Paris, avril 2023.

TOUTES LES ARCHIVES DU < DIPLO >

plus de 800 numéros du journal

plus de 2 500 cartes

plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

www.monde-diplomatique.fr/archives | ABONNEZ-VOUS

DES SYNDICATS ASSAGIS

résigner ou lutter



© KARIM DAHER / HANS LUCAS

KARIM DAHER. – Occupation de la Sorbonne par des étudiants pour exiger un cessez-le-feu à Gaza, 2024

aucun problème.» Dans ce contexte, discuter de politique au sein de l'école, «c'est tabou. On n'aborde pas trop ces sujets, on fait nos petits tournois sportifs, nos petites soirées, on ne veut pas forcément créer de débat, quoi. Notre but, c'est juste d'avoir, comme on dit, une «safe place» [espace sûr]».

Un microcosme syndical issu des classes moyennes

À trente kilomètres de là, à l'IUT de Nancy-Brabois à Lunéville, Marie-Aimée, étudiante en licence professionnelle de métrologie industrielle, décrit un tout autre rapport aux études et à l'avenir. «Ici, ce sont plutôt des gens du coin. Car ce n'est pas forcément facile de bouger, il faut le permis et ça coûte cher.» Elle vit chez sa grand-mère, à proximité de l'institut, et sait qu'il «ne va pas être facile de trouver un boulot ensuite». Bien qu'elle ait achevé sa formation à l'IUT en juin dernier, elle s'y est réinscrite en troisième année. Elle espère récupérer le poste d'une personne bientôt à la retraite dans l'entreprise de ressorts qui l'emploie en alternance depuis le début de ses études, donc à moindre coût. Autour d'elle, au foyer des étudiants, les discussions portent essentiellement sur ce monde du travail : les querelles entre employés, les problèmes avec le patron, le montant des salaires... Ces jeunes ne connaissent pas les «soirées étudiantes» de Nancy, où ils ne vont «quasiment jamais», et se sentent «alternants avant d'être étudiants». La politique? «On n'en parle pas à l'école parce que c'est mal vu en entreprise, ça fait s'attirer des ennuis.»

Perrine et Marie-Aimée racontent chacune à leur manière l'aboutissement d'un processus engagé dans les années 1990, le «détournement des orientations des étudiants vers les formations professionnalisées. Ce déplacement, précise le sociologue Bernard Convert, trouve lui-même son origine dans la crise de l'emploi,

qui porte, depuis une quarantaine d'années, les générations nouvelles – et parmi elles en premier lieu les élèves de milieu défavorisé, bénéficiaires de la démocratisation – à valoriser les diplômes les plus facilement monnayables sur le marché de l'emploi⁽¹⁰⁾. Grandes écoles pour les uns, IUT pour les autres : la convergence objective des classes aisées et populaires dans la désertion des disciplines théoriques enseignées à l'université tend à en faire l'empire des classes moyennes.

Inscrit à celle de Poitiers et engagé au sein du syndicat Solidaires étudiant-e-s, M. Jordan Nicolas nous rapporte qu'une «grosse campagne de l'année dernière, qu'on va réitérer cette année, c'était le mois de lutte contre les idées d'extrême droite. Les amphithéâtres étaient bondés». M. Dufresne nous indique, lui, que la «campagne de la rentrée» à Aix-Marseille Université a pour objet une cause plus sociale, la reconnaissance du droit à des congés menstruels, afin que les étudiantes boursières qui ne peuvent aller en cours en raison des douleurs causées par leurs règles ne perdent pas leur bourse du fait d'«absences injustifiées». «Évidemment que ça mobilise : on a une pétition avec plus de deux mille signatures. La présidence est partante. On va commencer avec des distributions de protections périodiques, pour sensibiliser.»

Si, de manière plus générale, la politisation récente autour des questions de genre et du droit des femmes atteint des niveaux «impressionnantes», observe le sociologue Geay, elle reste très souvent à

l'initiative d'«un microcosme militant qui semble être largement issu de ces classes moyennes, sans concerner toute la jeunesse, ni même toute la jeunesse étudiante». «Ce qui compte pour eux, poursuit-il, c'est, à défaut de bien vivre économiquement leurs études, de se construire une manière d'être étudiant dans ces pratiques militantes qui, au moins, correspondent à leurs aspirations.» Cela peut les conduire à délaisser le «long travail fastidieux qui consisterait à construire des mobilisations sur des droits économiques, où ils ne sont pas forcément les plus directement concernés».

Et la mobilisation en faveur des Palestiniens? Selon Geay, elle ne serait «pas liée, comme ça pouvait être le cas pour la génération du milieu du siècle précédent, à l'idée qu'on va transformer les rapports de forces internationaux. C'est une solidarité morale, mais qui n'est pas corrélée à la question politique de savoir comment transformer notre propre société. C'est pareil avec le Rassemblement national [RN] : il y a une mouvance antifasciste qui s'est beaucoup développée ces dernières années, mais qui est plus dans l'opposition au fascisme que dans l'idée qu'on puisse vraiment porter un projet émancipateur». La jeunesse dans son ensemble penche nettement à gauche. Aux européennes de juin dernier, LFI a obtenu 33 % des suffrages des 18-24 ans. À l'extrême gauche, Le Point levé constitue désormais la principale force à Paris-VIII ou au Mirail, à Toulouse. Les élections aux Crous et au Cnous en 2024 ont permis à l'Union étudiante de ravir à la FAGE sa première place.

La bataille culturelle, priorité de l'extrême droite

L'extrême droite a créé son syndicat en 2015, la Cocardé étudiante. «Ce sont des néonazis, des gens qui sont dans des milices et qui font des ratonnades, estime M. Talali, de l'Union étudiante. Leur tête de liste à Lyon en 2021 est en prison parce qu'il a poignardé quelqu'un.» Son camarade M. Amiane constate surtout un essor : «Ils ne se présentent aux élections universitaires que dans deux ou trois Crous il y a quelques années; c'est dix ou quinze aujourd'hui. Le syndicat s'est structuré auprès d'un parti, le RN, qui le fournit en cadres et que le syndicat fournit en retour en futurs cadres, souvent proches de [M. Jordan] Bardella.»

Selon M. Édouard Bina, inscrit à Sciences Po Lyon et secrétaire général de la Cocardé étudiante, son syndicat s'empare surtout de sujets que délaissent «la majorité des autres organisations de droite», tels que «la pauvreté et la précarisation des étudiants». À ceux qui dans son camp accusent le syndicat de verser ainsi dans le «gauchisme» – ce qui ne laisse pas de surprendre, à observer l'image ultradroitière de l'homme bodybuildé au crâne rasé, sur un ring et prêt au combat, de la page Facebook de la section lorraine –, M. Bina répond : «Nous sommes simplement au contact des étudiants» et, au-delà, «des jeunes», qui votent à présent «à 30% pour Jordan Bardella alors qu'avant c'était «La jeu-

nesse emmerde le Front national!». Les étudiants qui se mobilisent derrière la Palestine? Ce serait, «pour une bonne partie d'entre eux, des gens qui n'ont pas spécialement de problèmes dans leur vie», là où le sympathisant ou l'adhérent de la Cocardé étudiante correspond plutôt à : «j'ai du mal à finir mes fins de mois, je dois travailler à côté, j'ai vu l'insécurité de mes yeux et qu'il y avait un lien entre l'immigration et la délinquance».

«Mes deux parents sont ouvriers.» M. Antoine Parmentier, étudiant à Metz et coordinateur national de la Cocardé étudiante, tient le même discours sur la sociologie de son syndicat : «Mon profil préféré, ce sont les gens qui arrivent à la fac et qui sont un peu déboussolés. Ce sont des gars qui sortent du lycée, qui sont un peu politisés, qui ont des idées un peu à droite, patriotes. On leur offre cette opportunité de se faire des potes en dehors de leur licence et du coup de vivre leur vingtaine pleinement. Ça permet un peu de les enracer ou ils sont, de leur faire visiter la ville. Pour ceux qui sont catholiques, on va à la messe ensemble, on essaie d'avoir un côté, j'ai presque envie de dire, communautaire.» Mais l'«objectif» reste que «ça les mène à un engagement un peu plus profond que de boire des coups et distribuer des tracts à la fac». M. Pierre-Romain Thionnet, secrétaire général jusqu'en janvier 2022 et élu député européen pour le RN en 2024, en est «un très bel exemple».

Pour convaincre les étudiants, nous explique M. Parmentier, l'«argument électoral» principal serait : «si vous votez pour nous, votre argent sera utilisé pour des trucs qui vous concernent, plutôt que de laisser les Crous faire des trucs qui font plaisir à 0,1 % de la population, comme des «drag shows» [spectacles queers].» L'extrême droite américaine sert sans doute ici de modèle : la bataille culturelle sur les campus, en particulier sur la question de la transidentité, est depuis longtemps l'une de ses priorités. Mais «le plus important, insiste le coordinateur de la Cocardé, c'est de lutter contre la précarisation des étudiants», par exemple en rénovant les «logements Crous», dans un état souvent déplorable. L'autre solution à ce problème? «La préférence, enfin plutôt la priorité, nationale, pour l'attribution des logements étudiants.»

M. Amiane, de l'Union étudiante, prête une vraie capacité d'influence à l'extrême droite. «Avec leur niveau de voix, redoute-t-il, ils peuvent peser et faire supprimer des choses comme l'exonération de frais d'inscription pour les étudiants étrangers dans telle ou telle fac.» Ce qu'il craint plus encore? «La bataille culturelle qu'ils mènent sur le terrain.» La Cocardé revendique aujourd'hui cinq cents militants. Aux élections aux Crous en 2024, elle a réuni 3 % des voix. L'abstention a, elle, atteint 91 %.

MAËLLE MARIETTE.

(9) «L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France», ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2024, www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

(10) Bernard Convert, *Les Impasses de la démocratisation scolaire. Sur une prétendue crise des vocations scientifiques*, Raisons d'agir, Paris, 2006.



PHILIPPE LABROSSE. – Distribution d'aide alimentaire à destination des étudiants précaires, Paris, 2021

AU ROYAUME-UNI, LOBBYS, THINK TANKS ET DONATEURS

Des travaillistes sous influence

La presse britannique le laissait récemment entendre : en vue des prochaines élections locales, M. Elon Musk pourrait donner 100 millions de dollars à la droite radicale menée par M. Nigel Farage. Mais, pour revenir au pouvoir en juillet dernier, le Parti travailliste a lui aussi profité de la générosité du monde des affaires... qui désormais attend un retour sur investissement.

PAR PETER GEOGHEGAN *

Un cinquième des députés tories qui ont fait leur entrée au Parlement en 2019 étaient passés par le lobbying ou les relations publiques. Chez les travailleurs nouvellement élus en juillet 2024, ils sont au moins trente-quatre à avoir occupé des fonctions de ce type, que ce soit au sein d'associations caritatives, d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'entreprises de lobbying. À mesure que le Labour s'est rapproché du pouvoir, l'industrie de l'influence s'est rapprochée du Labour. Lors du congrès du parti en octobre 2023 à Liverpool, on ne pouvait pas faire un pas sans tomber sur un lobbyiste.

Avoir l'oreille des travailleurs devient un atout recherché. Les plus grosses entreprises n'hésitent pas à proposer un surcroît de salaire à qui peut leur offrir cet accès privilégié. Les premiers mois de 2024 ont ainsi vu plusieurs collaborateurs du Labour se faire débaucher. Mme Freddie Cook, assistante parlementaire pendant plus de cinq ans, a rejoint Hawthorn Advisors, une agence de lobbying et de relations publiques (elle l'a depuis quittée pour Snapchat). M. Samuel White, chef de cabinet du leader travailliste Keir Starmer entre septembre 2021

et novembre 2022, est parti chez Flint Global, un cabinet de conseil dirigé par M. James Purnell, ancien ministre de M. Gordon Brown. Flint se targue de faire profiter ses clients (dont Meta, Amazon et Uber) d'une « connaissance inégalée des rouages internes du Labour ».

« Si nous arrivons au gouvernement, vous y entrerez avec nous », a promis M. Starmer aux quelque deux cents dirigeants d'entreprise et lobbyistes rassemblés au « forum des affaires », événement-phare de ce même congrès. Il était alors dans l'opposition, et des membres de son cabinet fantôme sans grande expérience du pouvoir travaillaient déjà avec des salariés détachés de HSBC, NatWest, PricewaterhouseCoopers (PwC) et autres sociétés d'expertise-conseil. Quelques jours avant les élections, des piliers du parti auraient demandé à plusieurs entreprises d'ingénierie, de technologie ou de conseil en gestion de leur envoyer davantage de monde pour aider à mettre au point leurs politiques. Ancien leader du Parti travailliste écossais devenu lobbyiste, M. James Murphy a félicité M. Starmer pour son « ouverture » aux acteurs du privé, prédisant qu'il dirigerait « le premier gouvernement privé de l'histoire du Labour ».

M. Anthony Blair montre la voie

SUR le papier, le Labour semble bien placé pour ne pas prêter le flanc aux scandales les plus sordides qui ont miné la précédente administration conservatrice. La majorité des nouveaux ministres ont été formés dans l'enseignement public, et rares sont ceux qui possèdent, comme leurs prédécesseurs, des liens avec le grand capital. Néanmoins, dans les jours ayant suivi sa victoire, le Labour annonçait que le premier ministre envisageait de faire appel à M. Alan Milburn, ministre de la santé sous M. Anthony Blair, pour « mener à bien la réforme du National Health Service (NHS) ». Aux affaires, M. Milburn n'avait cessé d'encourager l'externalisation des soins et la conclusion de partenariats public-privé qui ont transformé jusqu'à la gestion des parkings d'hôpitaux en opération lucrative. Il est ensuite devenu conseiller chez PwC dans la branche gouvernement et industries de la santé, ainsi que consultant pour Bridgepoint Capital. Jusqu'en octobre 2024, la société de capital-investissement détenait l'un des principaux fournisseurs externes de services de santé du Royaume-Uni, Care UK, par ailleurs propriétaire d'une chaîne de maisons de retraite. En novembre 2024, M. Milburn se voit officiellement confier la mission de conseiller exécutif sur les questions de santé.

M. Milburn n'est pas un cas isolé : comme lui, plusieurs anciens députés tra-

* Journaliste. La version originale de ce texte a été publiée dans la *London Review of Books*.

Les travailleurs ont, eux, levé plus de fonds que toutes les autres formations réunies. Dans les premiers mois de 2024, un appel aux dons a permis d'amasser un peu plus de 14 millions d'euros auprès de particuliers fortunés et d'entreprises, réduisant ainsi la dépendance financière à l'égard des syndicats. Parmi les riches bienfaiteurs figurait par exemple lord David Sainsbury, revenu dans le giron travailliste après s'être éloigné sous la présidence de M. Jeremy Corbyn (9,5 millions d'euros, entre le début de 2023 et la mi-2024) ; ou M. Gary Lubner, ancien patron d'Autoglass (un peu plus de 6,5 millions d'euros). Ce dernier assure cependant ne pas vouloir briguer de siège à la Chambre des lords ni exercer une quelconque influence politique.

Tous les donateurs ne sont pas animés d'un tel esprit civique. Pendant le mandat de M. Johnson, une obole annuelle de près de 300 000 euros vous garantissait un accès direct aux principaux ministres. L'ère du New Labour (1997-2010) à elle aussi été jalonnée par des affaires de passe-droits et de trafic d'influence. On peut donc s'attendre à ce que le gouvernement Starmer, plus interventionniste que ses prédécesseurs, offre davantage de prise à la corruption, que ce soit autour des chantiers d'infrastructure ou d'autres contrats publics.

Ces donations record ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Une autre entité politique aussi puissante que mal connue du grand public, Labour Together – fondé en 2015 au lendemain de la défaite de M. Edward Miliband –, ploie sous le poids des contributions. À l'origine, sa mission était d'agir sur le terrain des idées, par le

Dès son arrivée, M. McSweeney multiplie les sondages auprès des adhérents pour dresser le portrait-robot d'un nouveau leader susceptible de séduire un nombre suffisant des supporteurs corbynistes. « Son choix s'est finalement arrêté sur M. Starmer », raconte M. Cruddas. C'était celui qui correspondait le mieux au profil esquisé. Sa campagne [pour la présidence du parti en 2020] a repris un grand nombre des idées exprimées dans ces enquêtes. Ses engagements étaient un moyen de créer une passerelle entre le corbynisme et le travaillisme « main-

stream ». » M. McSweeney pilote personnellement cette campagne (même si son organisation ne soutient officiellement aucun candidat), et rejoint son équipe en tant que chef de cabinet une fois M. Starmer élu. Labour Together retourne à ses Livres blancs et à ses colloques, ne suscitant qu'un intérêt limité du côté de la nouvelle direction. « M. Starmer est venu assister à l'un de nos séminaires sur la politique économique, témoigne un universitaire renommé, mais on voyait qu'il s'ennuyait ferme. Il n'a pas posé une seule question. »

« Pompe à capitaux »

FIN 2022, la débâcle du gouvernement de Mme Elizabeth Truss laisse augurer une victoire probable du Labour aux prochaines élections. Mais la plupart des membres du cabinet fantôme n'ont jamais occupé de fonctions ministérielles, et leur inexpérience inquiète. Plusieurs figures du parti alertent sur la nécessité d'élaborer une feuille de route pour se préparer à gouverner. Labour Together se mue alors en « think tank politique », rival progressiste de l'Institute of Economic Affairs et autres laboratoires d'idées de droite au financement opaque. Sorte d'annexe de la direction travailliste, il passe aux mains de M. Joshua Simons, un ancien post-doctorant à Harvard qui a été successivement proche conseiller de M. Corbyn (un poste qu'il aurait quitté pour signifier son désaccord avec la gestion par son patron des accusations d'antisémitisme dont il faisait l'objet) et responsable de la « stratégie

donations étaient dûment communiquées à la Commission électorale. Avec l'arrivée de M. McSweeney, cela a cessé. Le « gendarme des élections » a maintes fois rappelé l'établissement à ses obligations de déclaration. Pourtant, de décembre 2017 à fin 2020, une seule donation a été enregistrée – celle de M. Chinn pour 15 000 euros. En 2021, la Commission électorale a estimé que Labour Together avait enfreint la loi en négligeant de déclarer des dons pour un montant total de 865 000 euros et lui a infligé une modeste amende de 17 000 euros. L'organisation a invoqué une « erreur administrative ». Apparemment, il en faut plus pour décourager les donateurs, puisque le think tank – que M. Cruddas décrit comme une « pompe à capitaux » racordée aux caisses du Labour – a engrangé pas moins de 4,75 millions d'euros entre début 2023 et mi-2024. Avec M. Starmer à Downing Street flanqué de M. McSweeney comme directeur de cabinet, il risque fort de gagner encore en puissance.

Alors que la profession de foi travailliste parlait de « protéger la démocratie en renforçant les règles qui régissent le financement des partis politiques », les traductions pratiques de cet engagement sont loin d'être claires. Le gouvernement semble avoir renoncé à instaurer un plafond de donations. Les travailleurs ont également édulcoré leurs positions sur le cumul des emplois chez les députés. De même, une proposition visant à empêcher les anciens ministres d'effectuer des missions de lobbying dans les cinq années qui suivent leur départ du gouvernement a été assouplie pour ne plus porter que sur les fonctions « liées à leur ancien emploi ».



biais d'articles, de forums et de débats, pour tenter de cimenter une coalition travailliste alors morcelée. « Pour moi, la raison d'être de Labour Together a toujours été de garantir l'unité du parti et d'œuvrer à la réconciliation, pas de lever des fonds – ce qui est devenu sa principale activité », explique M. Jonathan Cruddas, ancien député de la circonscription populaire de Dagenham et Rainham et membre fondateur de l'organisation, qu'il a quittée à l'été 2023. Dans sa forme actuelle – celle d'un think tank, structurellement indépendant du Parti travailliste mais surtout utilisé pour drainer les ressources humaines et financières vers ses instances dirigeantes –, Labour Together fait figure de nouveauté dans le paysage politique britannique.

Au cours de cette même campagne, le « parti de l'argent » ne fut pas celui qu'on attendait. Les tories avaient eu beau l'année précédente relever le plafond des dépenses électorales à 42 millions d'euros, contre l'avis des experts et des organismes de contrôle, les sommes collectées sont restées bien en deçà de cette limite. S'il avait suffi d'une semaine à l'équipe de M. Boris Johnson pour récolter 6,75 millions d'euros, en 2019, M. Rishi Sunak a eu besoin de toute la campagne pour engranger trois fois moins.

éthique » de Facebook en matière d'intelligence artificielle. Les dons commencent à affluer ; grâce à cet argent les ministres du cabinet fantôme s'entourent de collaborateurs rompus à l'exercice public, que le parti n'aurait pas pu se payer. Parallèlement, ce petit monde s'emploie à peaufiner la communication de M. Starmer et à alimenter son écurie en analyses politiques et travaux de recherche.

Les premiers bienfaiteurs de Labour Together étaient des sympathisants travaillistes anti-Corbyn tels que l'homme d'affaires Martin Taylor ou l'investisseur en capital-risque Trevor Chinn, et toutes les

Calendrier des fêtes nationales

1er - 28 février 2025

4	SRI-LANKA	Fête de l'indépend.
6	N°11E-ZÉLANDE	Fête nationale
7	GRENADE	Fête de l'indépend.
11	IRAN	Anniversaire de la révolution
15	SERBIE	Fête de l'indépend.
16	LITUANIE	Fête de l'indépend.
18	GAMBIE	Fête de l'indépend.
22	SAINTE-LUCIE	Fête de l'indépend.
23	BRUNEI	Fête de l'indépend.
JAPON		Fête nationale
24	ESTONIE	Fête nationale
25	KOWÉIT	Fête de l'indépend.
27	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE	Fête de l'indépend.

Lire sur notre site l'article de Tristan de Bourbon-Parme, « Les Juifs britanniques, entre malaise et questionnements » www.monde-diplomatique.fr/68020

Les publications du *Monde diplomatique* au format numérique

L'Atlas des géopolitiques **MANUEL D'ÉCONOMIE CRITIQUE** **L'Antisémitisme dans le monde** **L'Autodéfense intellectuelle**

www.monde-diplomatique.fr/boutique

Sa métamorphose commence juste après les élections générales de 2017 sous l'impulsion d'un nouveau directeur, M. Morgan McSweeney. Celui-ci s'est fait connaître par son travail de terrain dans la circonscription de M. Cruddas et a aussi conduit la désastreuse candidature de la blairiste Elizabeth Kendall à la présidence du Parti travailliste en 2015. Si en façade M. McSweeney continue de gérer Labour Together comme un organe de campagne voué à transcender les factions, en sous-main il est bien déterminé à rafir le contrôle du parti à M. Corbyn. Symbole de cette fronde, un pavillon pirate orne l'un des murs de ses bureaux du quartier de Vauxhall.

À long terme, les travailleurs ont pourtant bien plus à gagner que les conservateurs à une mise au pas des puissances d'argent. Le Labour compte davantage de membres que son rival et continue de recevoir des cotisations syndicales. Reform UK, de son côté, n'a aucun adhérent. Entreprise privée déguisée en parti politique, il est affilié à des réseaux de financement clandestins établis à l'étranger, notamment aux États-Unis. Réduire le rôle de l'argent dans ce système serait relativement simple. Il suffirait de plafonner les donations individuelles tout en abaissant les seuils de dépenses ; de contraindre les partis à vérifier l'origine des dons qui leur parviennent ; de limiter les donations des entreprises au montant des profits qu'elles réalisent au Royaume-Uni ; d'allonger les amendes en cas d'infraction à la loi électorale. Une augmentation drastique des sommes – aujourd'hui très insuffisantes – allouées aux partis pour définir leurs orientations politiques permettrait de rompre leurs liens de dépendance vis-à-vis des grands groupes industriels qui les approvisionnent en experts et en conseillers.

(Traduit de l'anglais par Élise Roy.)

DES PACIFISTES DEVENUS NÉOCONSERVATEURS

Les Verts, moteur du militarisme allemand

Récession économique, montée de l'extrême droite, politique étrangère erratique : l'Allemagne aborde les élections législatives anticipées du 23 février en situation de crise. Donnés favoris, les conservateurs devront composer avec les sociaux-démocrates, et peut-être aussi avec les Verts. Ce parti, naguère pacifiste, apparaît désormais comme le fer de lance du nouveau bellicisme allemand.

PAR FABIAN SCHEIDLER *

La stabilité, vertu cardinale outre-Rhin, n'est plus ce qu'elle était. Une crise politique précipite la tenue d'élections anticipées, qui se dérouleront le 23 février ; la récession ébranle depuis deux ans la première économie du continent européen. Frappé de plein fouet par l'envolée des prix de l'énergie consécutive aux sanctions européennes contre la Russie, le cœur industriel allemand syncope : de grands groupes comme Volkswagen annoncent des suppressions de dizaines de milliers d'emplois, le nombre de faillites atteint son plus haut niveau depuis la crise financière de 2008, la désindustrialisation menace. En novembre dernier, la coalition des sociaux-démocrates (SPD), des Verts (Die Grünen) et des libéraux (FDP) a éclaté sur l'élaboration du budget 2025. La question du financement des livraisons d'armes à l'Ukraine a joué un rôle important. Le réarmement massif pèse en effet sur les finances. Après l'allocation de 100 milliards d'euros sur cinq ans pour l'armée décidée en 2022 par le chancelier Olaf Scholz, les Verts, le SPD et l'Union chrétienne-démocrate (CDU) évoquent un montant de 100 à 300 milliards d'euros supplémentaires – en plus du budget régulier de la défense (*Der Spiegel*, 16 février 2024). À l'exception de Die Linke et de l'Alliance Sahra Wagenknecht (BSW), tous les partis s'accordent sur la nécessité d'un réarmement sans précédent dans l'histoire de la République fédérale. Mais ils divergent sur le mode de financement. La CDU, l'organisation d'extrême droite Alternative pour l'Allemagne (AfD) et les libéraux du FDP misent sur une réduction drastique des dépenses sociales, tandis que le SPD et les Verts préféreraient recourir à l'endettement – sans pour autant renoncer à former une coalition austéritaire avec les conservateurs dont le leader, M. Friedrich Merz, recommande d'« oser plus de capitalisme ». Le politiste Christoph Butterwegge craint une « attaque frontale contre l'État social » après les élections (*Taz*, 30 décembre 2024).

Impensable il y a encore quelques années, le nouveau militarisme allemand s'accompagne d'un profond changement de culture politique. Sur les affiches électorales sociales-démocrates, le ministre de la défense Boris Pistorius (SPD), qui a exigé une armée « apte à faire la guerre avant 2029 », pose en tenue de combat, arme à la main – un retour d'image spectaculaire pour l'ex-parti de la « détente », une politique de rapprochement avec l'Union soviétique qui avait valu le prix Nobel de la paix au chancelier Willy Brandt. Le virage le plus radical a été sans conteste pris par les Verts. Fondés en 1980 comme parti antiguerre, les Grünen se distinguent depuis quelques années en militants du réarmement. M. Anton Hofreiter, par exemple, qui a longtemps coprésidé le groupe parlementaire des Verts au Bundestag, réclame inlassablement « des armes, des armes et encore des armes ! » (1)

et reproche au SPD son refus de livrer des missiles à longue portée Taurus à l'Ukraine. Lors de la campagne de 2021, les Verts avaient au contraire insisté sur la nécessité de ne pas livrer d'armes aux régions en guerre ; à peine un an plus tard, la ministre Verte des affaires étrangères Annalena Baerbock déclarait : « les livraisons d'armes aident à sauver des vies humaines » (*Süddeutsche Zeitung*, 14 septembre 2022). Son prédécesseur de 1998 à 2005, M. Joschka Fischer, également dirigeant Vert, réclame même une bombe atomique européenne (*Die Zeit*, 3 décembre 2023), avec le soutien de journalistes réputés progressistes comme Ulrike Herrmann du quotidien *Taz* (2).

L'art de renier son histoire

AVEC leurs partenaires de coalition, les Verts et les principaux partis d'opposition, la CDU et l'AfD, soutiennent également les guerres d'Israël au Proche-Orient. Deuxième fournisseur d'armes à Tel-Aviv après Washington, Berlin protège Israël financièrement et diplomatiquement. Alors que, dans le cas de l'Ukraine, le gouvernement fédéral se met en scène comme le défenseur intraitable du droit international, il le bafoe en aidant les Israéliens à commettre des crimes de guerre qu'Amnesty International et Human Rights Watch qualifient désormais de génocide (3). Ni Mme Baerbock ni le ministre de l'économie et vice-chancelier Robert Habeck, également candidat des Verts à la chancellerie, n'ont remis en question ces livraisons d'armes ou ne les ont conditionnées à l'arrêt des exactions à Gaza.

Du vert chlorophylle au vert kaki, la transformation du parti écologique frappe de stupeur les rares militants qui gardent en mémoire le programme fondateur (*« Das Bundesprogramm »*) de 1980 : « La politique étrangère écologique est une politique non violente. (...) La non-violence ne signifie pas la capitulation, mais la garantie de la paix et de la vie par des moyens politiques plutôt que par des moyens militaires. (...)

* Journaliste, auteur de *La Fin de la mégamachine*, Seuil, Paris, 2020.



NEO RAUCH. – « Falle » (Piège), 2001

Assimiler les adversaires géopolitiques de l'Occident à Adolf Hitler et à l'extermination des Juifs pour légitimer des interventions militaires fait désormais partie du répertoire des Verts. En avril 2022, l'un d'entre eux, l'ancien ministre de l'environnement Jürgen Trittin, traçait un parallèle entre le massacre de civils ukrainiens par des soldats russes à Boutcha (environ deux cents victimes civiles selon l'ONU) et les atrocités commises à l'Est par les groupes d'intervention SS, qui avaient tué sur place des centaines de milliers de Juifs.

L'évolution de la politique étrangère défendue par le parti écologiste au fil des décennies dessine un alignement progressif sur les positions des néoconservateurs américains. La promotion et la défense des « valeurs occidentales », le cas échéant au moyen d'interventions militaires, ont été soutenues par des cercles de réflexion atlantistes auxquels participent nombre de personnalités vertes de premier plan. Mme Baerbock – qui dit s'inspirer de l'ancienne secrétaire d'État américaine Madeleine Albright (5) – a notamment été membre invitée du German Marshall Fund. La plupart des présidents du parti des deux dernières décennies, dont Mmes Claudia Roth et Katrin Göring-Eckardt, MM. Cem Özdemir et Reinhard Bütkofer, étaient membres de l'Atlantik-Brücke, un réseau de banquiers, stratégies militaires, journalistes et politiciens décidés à raffermir les relations germano-américaines. M. Omid Nouripour, président du parti jusqu'en novembre 2024, siège d'ailleurs au conseil d'administration de l'organisation. M. Özdemir, aujourd'hui ministre de l'agriculture, signait dès 2004 une lettre ouverte de la « boîte à idées » néoconservatrice américaine Project for the New American Century appelant à développer une politique moins accommodante vis-à-vis de la Russie (6).

Du point de vue des États-Unis, la cooptation des dirigeants Verts a porté ses fruits : le parti, jadis favorable à la dissolution de l'Alliance atlantique, milite désormais ardemment pour son élargissement et la militarisation de la politique étrangère. Dans la confrontation à la Chine, les Verts s'alignent aussi aux côtés des « faucons » américains – toujours au nom des « valeurs ». Un tel basculement a enfoncé un coin entre

les mouvements écologistes et pacifistes, dont le lien démultipliait autrefois l'assise et la force politique de ces deux milieux.

Dans ce processus de conversion, une personnalité a joué un rôle-clé : M. Ralf Fücks, autrefois maoïste, puis

codirecteur pendant plus de deux décennies de la Fondation Heinrich-Böll, liée aux Verts, et aujourd'hui directeur du Zentrum Liberale Moderne, un think tank qui défend les « démocraties libérales » contre les « régimes autoritaires » au moyen du réarmement et de l'atlantisme. L'État allemand finance en grande partie cette organisation prétendument non gouvernementale. Dès la fin des années 1980, M. Fücks militait avec M. Daniel Cohn-Bendit dans une tendance qui s'efforçait de détourner les Verts de leur anticapitalisme comme de leur pacifisme. En 1998, pourtant, le programme pour les élections fédérales revendiquait encore « un ordre de paix et de sécurité paneuropéen » susceptible de « remplacer l'OTAN et [d']offrir la condition préalable à un désarmement complet » (7). L'entrée des Verts au gouvernement fédéral et la guerre du Kosovo enterreront définitivement ces promesses électorales.

Le tournant a été soutenu par la transformation socio-économique de l'électorat vert : les classes moyennes contestataires des années 1970 forment deux décennies plus tard les couches aisées, urbaines et diplômées de la société où le parti recrute désormais ses sympathisants (8). Soixante-dix-huit pour cent d'entre eux se disent favorables à la poursuite de la livraison d'armes à l'Ukraine, soit plus que ceux de tout autre parti. Pourtant, seuls 9 % se déclarent prêts à défendre l'Allemagne les armes à la main – moins que ceux de tout autre parti (9). Combattre la Russie jusqu'au dernier Ukrainian offre une solution à cet engagement militaire au nom des « valeurs occidentales ».

Berlin seul entre les blocs

DEPUIS février 2022, les positions des Verts en matière de politique étrangère comptent parmi les plus bellicistes. Immédiatement après l'invasion russe, Mme Baerbock annonçait, comme nombre de dirigeants occidentaux, qu'il faudrait « ruiner la Russie » (10). « Nous renvoyons la Russie de Vladimir le Terrible à l'époque des années 1960 du siècle dernier ! », détaillait M. Trittin devant le Bundestag le 6 avril 2022, ajoutant que les sanctions devraient s'appliquer même après la fin de la guerre. Les Verts ont combattu toute solution diplomatique, alors même que les chefs d'état-major américains et ukrainiens constataient l'impassé militaire. Cette stratégie visait à détacher l'Union européenne de la Russie se paie au prix du déclin industriel de l'Allemagne. D'éventuels tarifs douaniers imposés par l'administration de M. Donald Trump ne manqueraient pas de l'exacerber, tout comme le découplage croissant de l'Allemagne par rapport à la Chine : la nation exportatrice se trouve de plus en plus seule entre les grands blocs. Cela ne semble pas traumatiser les dirigeants écologistes, dont la base électorale travaille plutôt dans les services.

Bien que le nombre d'adhérents ait doublé entre 2017 et 2024, les Grünen ont pratiquement divisé leur score par deux lors des élections européennes de 2024 (11,9 %, contre 20,5 % en 2019). L'hémorragie se révèle particulièrement importante chez les jeunes. En septembre dernier, les trois scrutins régionaux à l'Est ont sonné comme trois gifles : le mouvement ne participe plus aux gouvernements ni en Thuringe, ni au Brandebourg, ni en Saxe. Dans les deux premiers cas, il ne franchit pas la barre des 5 %, qui permet d'accéder aux parlements régionaux. En réaction, la direction des Grünen a démissionné. Avant cela, le

comité directeur de l'organisation de jeunesse avait quitté le parti en bloc au motif que le cours pris par ce dernier devenait incompatible avec ses idéaux (11). Toutefois, l'équipe dirigeante n'envisage aucun changement de cap. Le chef de file des Verts, M. Robert Habeck, exige que l'Allemagne consacre à l'avenir 3,5 % du produit intérieur brut (PIB) aux dépenses militaires. Un tiers du budget national serait alors investi dans le secteur économique le plus nuisible au climat. L'option consistant à positionner l'Allemagne et l'Europe comme forces de paix entre les blocs dans la nouvelle réalité géopolitique n'est même pas évoquée.

(1) Lenz Jacobsen, Ferdinand Otto et Michael Schlieben, « Der Waffengang », *Die Zeit*, Hambourg, 15 avril 2022.

(2) Ulrike Herrmann, « Ja zur Atombombe », *Taz*, Berlin, 15 février 2024. Lire aussi Pierre Rimbert et Anne-Cécile Robert, « Une vertu bombardière », *Le Monde diplomatique*, novembre 2024.

(3) Lire aussi Akram Belkaïd, « Israël accusé de génocide », *Le Monde diplomatique*, janvier 2025.

(4) *Der Tagesspiegel*, Berlin, 23 avril 1999.

(5) « Baerbock würdigt verstorbene frühere US-Außenministerin Madeleine Albright », 24 mars 2022, www.merkur.de

(6) « An open letter to the heads of state and government of the European Union and NATO », Project for the New American Century, 28 septembre 2004, <https://web.archive.org>

(7) Bündnis 90 - Die Grünen, *Grün ist der Wechsel. Programm zur Bundestagswahl*, 1998.

(8) Lire Olivier Cyran, « À Hambourg, dans le laboratoire de l'écolo-bourgeoisie », *Le Monde diplomatique*, août 2011.

(9) « Nur 17 Prozent der Deutschen bereit zur Landesverteidigung mit der Waffe », 20 décembre 2023, www.stern.de

(10) « Baerbock über Sanktionspaket : « Das wird Russland ruinieren » », RedaktionsNetzwerk Deutschland, 25 février 2022, www.rnd.de

(11) « Grüne Jugend im Wortlaut : Darum verlassen wir die Partei », 26 septembre 2024, www.theeuropean.de

LES CONTRADICTIONS D'UNE ÉCONOMIE DE GUERRE

Chasse aux migrants en Russie

Il y a dix ans, la Russie comptait de très nombreux migrants. Désormais, les ressortissants des pays limitrophes cherchent de nouvelles destinations. L'emballement nationaliste, provoqué par la guerre et par l'attentat islamiste du Crocus City Hall en mars 2024, s'est traduit par une traque aux travailleurs illégaux. Au point de pénaliser l'économie de guerre en la privant de main-d'œuvre.

PAR ALEXEÏ SAKHNINE
ET LISA SMIRNOVA *

ALORS que son complexe militaro-industriel tourne à plein régime, la Russie souffre d'une grave pénurie de main-d'œuvre estimée à cinq millions de personnes (6,8 % de sa population active) (1). En raison du déficit de naissances qu'il a connu dans les années 1990, le pays manque de jeunes travailleurs. Depuis 2020, il a ainsi perdu de deux à trois millions d'actifs à la suite de la pandémie de Covid-19, de la mobilisation dans l'armée et de l'exil des opposants à la guerre (2). Par ailleurs, les secteurs civils de l'économie souffrent du transfert de travailleurs vers l'armement.

Ces dernières décennies, la Russie compensait ses difficultés démographiques par l'immigration. Avec sept à huit millions de travailleurs étrangers sur son territoire en 2013, elle se classait, selon les Nations unies, au deuxième rang mondial des pays accueillant le plus de migrants. Aujourd'hui, elle en compte trois fois moins (3). Au fil du temps, l'éventail des pays de départ se rétrécit à mesure que la part des personnes pratiquant le russe dans les États postsovétiques diminue et que leurs économies se réorientent vers le marché européen. Depuis 2014, les travailleurs venant de Moldavie sont par exemple passés de 700 000 à 80 000 (4). En 2024, près de 90 % des travailleurs immigrés sont originaires de l'un de ces trois pays : l'Ouzbékistan, le Tadjikistan ou le Kirghizstan. Dans les années 2010, les autorités ont mené une réforme qui a permis de légaliser une grande partie d'entre eux.

* Journalistes.

Cependant, d'après la Confédération du travail de Russie (CTR) – l'une des deux principales centrales syndicales du pays –, la majorité s'est vu refuser l'accès à l'éducation, à une couverture médicale et au régime de retraite. Si cette mesure a diminué le coût de la main-d'œuvre pour les entreprises, elle a aussi réduit la motivation des personnes, notamment les plus qualifiées, à venir travailler en Russie. Dans le même temps, avec un taux de mortalité une fois et demie supérieur à celui de la natalité, la population continue de vieillir à grande vitesse.

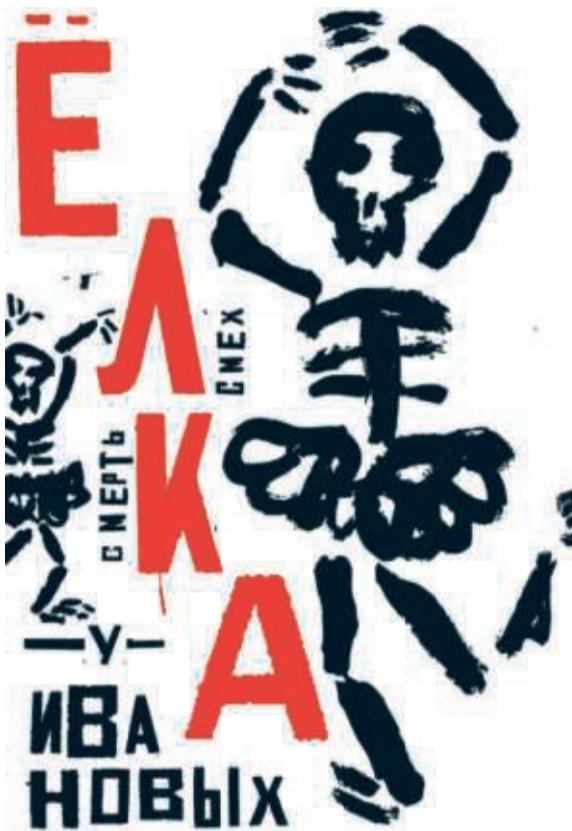
Trois millions d'immigrés ont quitté la Russie après les deux vagues de dévaluation du rouble, en 2015 puis début 2022, et la pandémie. Ces pertes n'ont pas pu être compensées, notamment du fait des besoins en main-d'œuvre des pays de départ. En Ouzbékistan, État le plus peu

plé d'Asie centrale, l'économie croît à un taux d'environ 6 % par an, fixant la jeunesse diplômée dans les grandes agglomérations. Dans ce contexte, le marché russe n'attire que des personnes peu qualifiées originaires des régions rurales. En outre, les candidats centre-asiatiques à l'expatriation explorent de nouvelles destinations : la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, la Turquie et l'Union européenne.

Privés de permis de conduire

LA situation s'est aggravée après le début de la guerre en Ukraine. Le conflit a fait bondir l'audience de journalistes, de blogueurs et d'influenceurs, parfois d'anciens militants d'extrême droite, véhiculant des thèses racistes. Si, dans un premier temps, elles n'ont eu que peu d'effets sur les opinions de la population russe, les sentiments xénophobes ont commencé à croître rapidement après l'attentat djihadiste perpétré en mars 2024 dans la salle de concert du Crocus City Hall,

situé dans la banlieue de Moscou, et une série d'émeutes dans des prisons menées par des islamistes l'été suivant. Interrogées par le Centre Levada, 56 % des personnes ont déclaré qu'elles soutiendraient l'introduction d'une interdiction d'entrée sur le territoire ou de restrictions sur la durée du séjour pour les migrants d'Asie centrale (5). D'après le centre de recherche Sova, le nombre d'attaques racistes dans les rues a été multiplié par presque dix en 2023 et 2024 (6).



PETER BANKOV. – Affiche pour la pièce de théâtre « Un sapin de Noël chez les Ivanov », d'Alexandre Vvedenski, 2022

Après l'attentat du Crocus City Hall, des dizaines de milliers de personnes ont rencontré des difficultés à la frontière pour entrer en Russie. Des militants d'extrême droite participent à présent aux côtés de la police à des descentes « préventives » sur des marchés et dans des mosquées, et leur collaboration avec les forces de sécurité s'intensifie (7). Un contexte suffisamment alarmant pour que le Kirghizstan et le Tadjikistan recommandent à leurs citoyens de s'abstenir de se rendre dans la Fédération de Russie (8).

Les gouverneurs redoublent de volontarisme en matière de sécurité. Plus de trente régions ont interdit aux immigrés de travailler notamment comme chauffeurs de taxi, ou dans le commerce et l'éducation. Selon M. Oleg Cheïn, coprésident de la CTR, ces mesures ne suivent aucune logique économique : « *Un coursier ne va pas devenir tourneur-fraiseur, et il n'y aura pas de transfert de main-d'œuvre vers l'industrie.* »

Mais ce zèle patriotique peut donner un coup de pouce à la carrière d'un fonctionnaire. Lors d'une réunion dans le district de Dolgoproudny, au nord de la capitale, un lieutenant-colonel du ministère de l'intérieur a appelé la police de l'oblast de Moscou à « *blanchir la région afin qu'elle ne soit pas noircie par les ressortissants étrangers* (9) ». Au point que la direction de Yandex Go, le plus grand agrégateur de commandes de taxis, tire la sonnette d'alarme. Il manquerait près de 130 000 chauffeurs dans le pays (10).

M. Vladimir Poutine a promulgué en août une loi autorisant l'expulsion sans procès des étrangers en situation irrégulière, qui seront bientôt inscrits dans un fichier spécial. En décembre, ces conditions se sont encore durcies : avant le 30 avril, tous les étrangers devront fournir à l'administration leurs données biométriques et apporter des documents attestant qu'ils ont un emploi et maîtrisent le russe. Ceux qui ne réalisent pas ces démarches à temps se verront privés de droits fondamentaux : ils ne pourront pas conduire de voiture, utiliser de services bancaires, faire enregistrer une propriété,

contracter et dissoudre un mariage, ou même inscrire leurs enfants à l'école. En vertu d'une autre loi, adoptée fin décembre, les enfants de parents étrangers, même s'ils sont en situation régulière, devront passer un test de maîtrise de la langue russe pour étudier dans un établissement public. Un autre projet législatif propose de mettre fin au regroupement familial. Enfin, depuis juillet, l'État peut désormais déchoir de leur citoyenneté les personnes l'ayant acquise récemment et se soustrayant au service militaire. M. Alexandre Bastrykine, président du comité d'enquête de Russie, rattaché au parquet, a affirmé que trente mille de ces « mauvais » citoyens avaient déjà été « attrapés » (sic) et que dix mille d'entre eux avaient été envoyés de force au front (11). Pas surprenant qu'en 2023 les demandes de naturalisation aient chuté de moitié par rapport à l'année 2021. Cette campagne xénophobe étonne dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, de croissance économique – qui devrait atteindre en 2024 autour de 3,9 % – et de hausse des salaires qu'a provoqué la politique de « keynésianisme de guerre ». Cependant, la mobilisation nationaliste semble jusqu'à présent l'emporter sur la rationalité économique.

(Traduit du russe par Bleuenn Isambard.)

(1) « Le déficit de main-d'œuvre a atteint 4,8 millions de personnes en 2023 » (en russe), *Kommersant*, Moscou, 24 décembre 2023.

(2) Maria Snegovaya, Max Bergmann, Tina Dolbaia, Nick Fenton et Samuel Bennett, « *Back in stock ? The state of Russia's defense industry after two years of the war* », Center for Strategic and International Studies, 22 avril 2024, www.csis.org

(3) Ioulia Florinskaia, « *Labor migration to Russia : Reduction of flows accompanied by a little-changing geography* » (en russe), *Journal of the New Economic Association*, vol. 63, n° 2, Moscou, 2024.

(4) Cf. Igor Botan, « *War in Ukraine has a negative impact on migration from Moldova* », IPN Agency, Chișinău, 24 mai 2024.

(5) « *Niveau de xénophobie et de tension inter-ethnique, attitude à l'égard des nouveaux arrivants* », 14 mai 2024, www.levada.ru

(6) « *Nationalisme russe et xénophobie. Résultats d'août 2024* » (en russe), 9 septembre 2024, www.sova-center.ru

(7) « *Les gardiens de la révolution conservatrice. Monitoring de l'activité publique des groupes d'extrême droite, hiver-printemps 2024* » (en russe), 11 juillet 2024, www.sova-center.ru

(8) « *L'ambassade a conseillé aux citoyens tadjiks de ne pas se rendre en Russie* » (en russe), 10 septembre 2024, www.rbc.ru

(9) « *Un lieutenant-colonel du ministère de l'intérieur appelle à « blanchir » la région de Moscou en expulsant les migrants* » (en russe), *Kommersant*, 27 juillet 2024.

(10) Tass, 4 septembre 2024.

(11) Interfax, Moscou, 27 juin 2024.

LES AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

GRENOBLE. Le 4 février, à 18 h 30, à l'auditorium de la Maison du tourisme : « Chine et Russie, seuls face au reste du monde ? », avec Hélène Richard. En partenariat avec la bibliothèque Centre-Ville. (amd38gre@gmail.com)

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

DIJON. Le 6 février, à 18 heures, à Sciences Po : « De quoi la désoccidentalisation est-elle le nom ? », avec Christophe Ventura. (Inscription obligatoire : clementlacaillle.cl@gmail.com)

DOUBS. Le 19 février, à 20 h 15, au centre social Renée-Lods à Audincourt : « Quel avenir pour la Syrie de 2025 et pour le Rojava ? », avec Chris Den Hond. (odile-mangeot@wanadoo.fr)

HAUTE-SAÔNE. Le 7 février, à 20 heures, au cinéma Majestic à Vesoul, et le 8 février, à 17 heures, au cinéma Mélies à Lure : projection du film de Basel Adra, Hamdan Ballal, Rachel Szor et Yuval Abraham *No Other Land*, suivie d'un débat. (odile-mangeot@wanadoo.fr)

BRETAGNE

BREST. Le 5 février, à 19 heures, au Grabuge, « café-Diplo » autour de deux articles : « *Mercosur, bombe agricole* » de Morvan Burel et « *Syrie, l'année zéro de l'après-dictature* » d'Akram Belkaïd (janvier). Le 7 février, à 18 heures, à la Maison des syndicats : rencontre avec Bernard Friot et Bernard Vasseur pour leur livre *Le Communisme qui vient* (La Dispute). (amd.brest@proton.me)

QUIMPER. Le 4 février, à 19 heures, à la médiathèque d'Ergué-Armel, « café-Diplo » autour de deux articles : « *Ces puces qui accaprent l'« or bleu » des Alpes* » de Raúl Guillén et Vincent Peyret (juin 2023) et « *Quand le numérique détruit la planète* » de Guillaume Pitron (octobre 2021). Le 11 février, à 18 h 30, médiathèque Alain-Gérard, esplanade Julian-Gracq : « *Science-fiction et science réelle : quelles intelligences se cachent derrière les artifices ?* », avec Zako Sapey-Triomphé et Auguste Lehuger. (amd29quimper@gmail.com)

RENNES. Le 4 février, à 18 h 15, à Sciences Po : rencontre avec Bernard Friot et Bernard Vasseur pour leur livre *Le Communisme qui vient* (La Dispute). Le 11 février, à 18 h 45, au Liberté (salle l'Étage) : « *café-Diplo* » sur le thème « *Fait-il toujours bon vivre en Suède ?* ». Dans le cadre du festival de cinéma Travelling. Le 20 février, à 18 h 45, à l'auditorium de la Maison internationale de Rennes (MIR) : « *Instrumentalisation de la justice : le cas du Guatemala* », avec Mikael Faujour. Le 27 février, à 18 h 45, salle de la Cité : « *Face au blocage politique* », avec Guillaume Meurice, Philippe Poutou et Anne-Cécile Robert. (amis.diplo75@gmail.com)

CENTRE-VAL DE LOIRE

TOURS. Le 14 février, à 20 h 30, à l'association Jeunesse et Habitat : réunion des Amis et lecteurs de la région à propos de Mayotte. Le 13 février, à 19 heures, et le 17 février, à 11 heures, sur Radio Béton (93.6) : présentation du *Monde diplomatique* du mois. (pjc.arnaud@orange.fr)

GRAND-EST

METZ. Le 6 février, à 19 h 30, au cinéma Le Klub : projection du film de Pierre Carles Guérilla des FARC. *L'avenir a une histoire*, suivie d'un débat. Le 13 février, à 18 h 30, petite salle des Coquelicots : « *Souveraineté alimentaire et libre-échange* », « *café-Diplo* » à partir de l'article « *Mercosur, bombe agricole* » de Morvan Burel (janvier). (christopherpollmann@univ-lorraine.fr)

LE MOULIN. Le 4 février, à 19 heures, au cinéma Robert-Lyosyon, « *Cash diplomatique* » : projection du film d'Antoine Raimbault *Une affaire de principe*, suivie d'un débat. (amis.guadeloupe@gmail.com)

ÎLE-DE-FRANCE

PARIS. Le 19 février, à 20 heures, au cinéma Espace Saint-Michel, projection du film de Nicolas Buraud *Les Fils qui se touchent*, suivie d'un débat, « *Création documentaire et mémoire des luttes* », avec le réalisateur, accompagné de Laurent Cibien et Anne Galland du réseau La Boucle documentaire. (amis.diplo.75@gmail.com)

VERSAILLES. Le 1er février, à 14 heures, hôtel de ville (salle Montgolfier) : rencontre avec Laurence De Cock pour son livre *Histoire de France populaire* (Agone) et le *Manuel d'autodéfense intellectuelle - Histoire*. (eveleveque@wanadoo.fr)

NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE. Le 13 février, à 18 h 30, médiathèque de Cestas : « *Un siècle de contestation féministe en Iran* », avec Mehrnaz Behzad. Le 20 février, à 19 heures, au théâtre Le Levain, à Bègles : « *café-Diplo* ». Le 28 février, à 20 heures, à la Maison des associations, à Libourne : « *café-Diplo* ».

POITIERS. Le 20 février, à 18 heures, salle Jean-Richard-Bloch, médiathèque François-Mitterrand : « *Le boulot* », table ronde autour du dossier sur le travail de décembre 2024, avec Danièle Linhart, Alexia Eychenne, Hélène Stevens et Sébastien Coutant. Dans le cadre du festival de cinéma Travelling. Le 14 au 23 février. (dominique.leblanc@wanadoo.fr)

SAINT-JUNIEN. Le 13 février, à 20 heures, au Ciné-Bourse : projection-débat autour du film de Yannick Kergoat *Personne n'y comprend rien*. (danimaginaire@yahoo.fr)

OCCITANIE

CARCASSONNE. Le 1er février, à 18 heures, salle René-Douce à Ventenac-Cabardès : « *Les chaînes info, fer de lance de l'extrême droite* », avec Samuel Gontier, puis à 21 heures, représentation du spectacle *Mesdames, messieurs, bonsoir*. Le 14 février, à 18 heures, espace Charles-Aznavour à Villemoustaussou : « *Islam et capitalisme* », avec Renaud Soler. Le 27 février, à 18 heures, librairie Mots & Cie à Carcassonne : rencontre avec Laurence De Cock pour son livre *Histoire de France populaire* (Agone). (contact@amisdiplo11.org)

PERPIGNAN. Les AMD 66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19 h 15, au Casal de Perpigny, pour discuter du dernier numéro du *Monde diplomatique*. (amisdiplo66@gmail.com)

TOULOUSE. Le 4 février, à 18 heures, salle du Sénéchal : « *Enquête sur une journée qui a changé le monde* », avec Jean-Pierre Bouché. Le 13 février, à 20 heures, au cinéma Utopia de Borderouge : projection de *Béziers, l'envers du décor*, suivie d'un débat avec le réalisateur Daniel Kupferstein. (jpcremoux@orange.fr)

PAYS DE LA LOIRE

LA ROCHE-SUR-YON. Le 1er février, à 10 heures, au Champ libre, « *café-Diplo* » autour de quatre articles : « *Un cinéma post-traumatique* » de Pierre Conesa, « *En Afrique, le gendarme est (presque) nu* » de Rémi Carayol, « *Mercosur, bombe agricole* » de Morvan Burel et « *La lutte des classes dans les alpages* » de Moran Kerinec et Oriane Mollaret (janvier). (michelmerel54@laposte.net)

NANTES. Le 20 février, à 19 heures, au café Le Fresselles, « *café-Diplo* » autour de trois articles : « *Incompétence de Bruxelles, réussites de Pékin* » de Kishore Mahbubani, « *Géopolitique de Donald Trump* » de Michael Klare et « *Syrie, l'année zéro de l'après-dictature* » d'Akram Belkaïd (janvier). (gardondenis@gmail.com)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

BOUCHES-DU-RHÔNE. Le 1er février, à 19 heures, à la Boutique, La Ciotat : « *Les Vivants et les Morts, vingt ans plus tard* », rencontre avec le romancier et réalisateur Gérard Mordillat. Le 2 février, à 14 heures, au cinéma l'Eden Théâtre de La Ciotat : projection du film *Les Vivants et les Morts* suivie d'un débat avec le romancier et réalisateur Gérard Mordillat. Le 11 février, à 20 heures, au Café culturel citoyen (le 3C), à Aix-en-Provence : rencontre et débat autour d'un article du *Monde diplomatique*. Le 20 février, à 20 h 30, à la Maison des jeunes et de la culture Jacques-Prévert, à Aix-en-Pro



Il y a des **HIVERS** auxquels on ne peut survivre seul

De graves crises, comme au Liban, en Afghanistan ou encore en Ukraine, ont fait basculer la vie de millions de personnes dans la détresse. Elles sont aujourd'hui 120 millions à avoir été déplacées de force dans le monde. Ce sont autant d'enfants, de femmes et d'hommes qui ont tout perdu.

Les équipes du HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, sont mobilisées dans plus de 140 pays pour protéger les personnes déracinées. Pendant la période hivernale, les besoins humanitaires sont immenses et nous avons plus que jamais besoin de votre générosité. En faisant un don au HCR, vous pouvez faire la différence dans la vie des personnes réfugiées, déplacées et apatrides.

Il y a des actions qui peuvent SAUVER la vie des réfugiés

FAITES UN DON sur unhcr.drames.fr

Bénéficiez d'une réduction sur vos impôts.*



*Les dons au HCR sont déductibles à 75 % jusqu'à 1 000 €. À ce titre, 75 % du montant de vos dons peuvent être déduits de votre impôt sur le revenu dans la limite de 1 000 € de dons. Au-delà, une réduction de 66 % est appliquée dans la limite de 20 % du revenu imposable.

En Corée du Sud,

On crut d'abord à l'un des fiascos les plus retentissants dans l'histoire mondiale des coups d'État. Il fallut en effet moins de six heures pour qu'échoue celui tenté par le président sud-coréen Yoon Suk-yeol, le 3 décembre 2024. Mais, au fil des jours, le scénario d'une opération digne des Pieds nickelés céda la place à une autre interprétation des faits, autrement préoccupante.

PAR RENAUD LAMBERT

LÈ 3 décembre dernier, le président de la Corée du Sud quitte soudainement une réunion du conseil des ministres, sans donner d'explication. La plupart des membres du gouvernement ne découvrent la raison de ce départ inattendu qu'en entendant M. Yoon Suk-yeol prononcer une allocution télévisée depuis la pièce adjacente : le pays s'apprête à connaître son dix-septième épisode de loi martiale depuis la fondation de la République, en 1948. Par chance, le plus bref.

Au moment où il prend la parole, les choses sont simples dans l'esprit de M. Yoon : lorsqu'une Assemblée nationale aux mains de l'opposition refuse d'obtenir à un président – par exemple en ne votant pas le budget qu'exige son gouvernement –, elle bafoue le suffrage universel et méconnaît la Constitution. Qu'importe si les députés ont eux-mêmes été élus et si la force de l'opposition à l'Assemblée s'explique avant tout par la détestation dont fait l'objet le président en question. Dans le monde de M. Yoon, un Parlement obéit, ou se renverse.

Sur la base de cette logique – dont on imagine qu'elle pourrait séduire d'autres dirigeants politiques, et pas nécessairement en Asie –, le dirigeant conservateur dénonce la «dictature législative» organisée par l'opposition et la «paralysie» de l'État : «Une incitation à la rébellion qui piétine l'ordre démocratique (...) et perturbe les institutions légitimes établies par la Constitution et la loi.»

Or la Corée du Sud est toujours en guerre avec son voisin du Nord puisque, depuis l'armistice de 1953, son allié américain s'emploie à torpiller les efforts visant à signer un traité de paix (1). Pour M. Yoon, aucun doute n'est permis : les députés séditieux sont en réalité des agents communistes qui cherchent à «renverser [le] système démocratique libéral [du pays]» pour le livrer à l'ennemi. Qu'importe si la formation majoritaire au Parlement, le Parti démocrate (Minju), ferait passer le premier ministre français François Bayrou pour un zadiste et si elle a toujours contribué à défendre les intérêts des classes dominantes : estimant la démocratie menacée, M. Yoon décide de réagir en la suspendant. «Je déclare la loi martiale pour protéger la République de Corée des menaces des forces communistes nord-coréennes, pour éradiquer immédiatement les forces antiétablies pro-Pyongyang sans scrupule qui pillent la liberté et le bonheur de notre peuple et pour protéger l'ordre constitutionnel libre», annonce-t-il le 3 décembre.

Froncement de sourcils

AFIN d'éviter le retour des juntas qui ont jalonné l'histoire du pays, la révision constitutionnelle de 1987 autorise l'Assemblée nationale à voter contre l'instauration de la loi martiale. Plusieurs centaines de militaires s'y déploient donc rapidement, pour empêcher les députés de se réunir. Ils fondent également sur la Commission électorale. C'est que, dans l'esprit de M. Yoon, la défaite de son parti aux législatives d'avril 2024 ne peut s'expliquer que par une fraude (parainnée par Pyongyang, naturellement...) dont il ne doute pas que les militaires découvriront la preuve.

Malheureusement pour M. Yoon, une partie de la population garde la mémoire des combats contre les dictatures qui ont dirigé le pays presque sans discontinuer entre la capitulation japonaise, en 1945, et 1987. Certains ont vécu le 17 mai 1980, quand la loi martiale fut déclarée la dernière fois par le dictateur Chun Doo-hwan (1980-1988). À l'époque, la population de la ville de Kwangju s'était soulevée, avant d'être écrasée par l'armée avec le soutien des États-Unis : plus de cent soixante morts, selon un bilan officiel sans doute sous-évalué. D'autres sont même passés par les camps où les tortionnaires de Chun «rééduquaient» les «délinquants» : des gens le plus souvent soupçonnés de sympathie communiste.

Ensemble, ils accourent à l'Assemblée pour aider les députés d'opposition à pénétrer dans l'enceinte avant que les militaires ne les en empêchent. En route, ils rencontrent une autre partie de la population, souvent née après la transition démocratique de 1987 : des gens qui croyaient sincèrement en la démo-

découverte des notes de son acolyte principal, M. Noh Sang-won. Or la plupart des habitants de la péninsule sont au courant du fait que des drones sud-coréens ont effectivement survolé Pyongyang, trois fois en une semaine. Mais pas à la veille de la tentative de coup d'État de M. Yoon : presque deux mois plus tôt...

Les autorités sud-coréennes avaient attribué ces vols à l'une des organisations anticomunistes qui depuis longtemps envoient des ballons chargés de brochures hostiles au Nord. Ils venaient simplement de changer de méthode, expliquait-on à Séoul, tout en fronçant très fort les sourcils pour bien montrer qu'on désapprouvait l'initiative. Sans toutefois convaincre. Le 20 octobre, le chercheur Kim Jong-dae interroge : «Quel groupe privé pourraient mener à bien une opération d'infiltration en haute altitude dans le ciel de Pyongyang sans que l'armée sud-coréenne n'approuve ou ne guide activement l'envoie d'aéronefs au-dessus de la ligne de démarcation militaire, qui fait l'objet d'une surveillance étroite?»

Parti démocrate, M. Lee Jae-myung, suscitant l'ire de son interlocuteur du PPK à l'Assemblée nationale (8).

Autre découverte : la détermination des factieux les avait conduits à imaginer provoquer un conflit avec la Corée du Nord, un pays disposant de l'arme nucléaire...

En dépit des vols de drones, Pyongyang n'avait pas cédé à la provocation, optant pour une posture que Stephen Cho, le coordinateur de la Plateforme mondiale anti-impérialiste (PMA), qualifie de «patience stratégique» : «Lorsque les drones sud-coréens ont infiltré à plusieurs reprises l'espace aérien au-dessus de Pyongyang pour larguer des tracts, explique-t-il, la République populaire démocratique de Corée n'a répondu que par un avertissement. Elle a également toléré les tirs d'artillerie en direction de son territoire depuis une île, sans riposter – alors que, par le passé, elle répondait par des tirs de contre-batterie.» Ce faisant, Pyongyang aurait privé les putschistes du prétexte qu'ils recherchaient pour déclencher la loi martiale – une prétention

plusieurs leaders politiques (le nom du chef du PPK, M. Han Dong-hoon, aurait été évoqué) par des membres des forces spéciales portant des uniformes nord-coréens. Bref, une opération sous faux drapeau. La veille de la déclaration du député Kim Byung-joo, la presse révèle qu'une unité de l'armée sud-coréenne a en effet commandé deux cents uniformes imitant ceux de la Corée du Nord. Selon M. Kim, «le lien avec la loi martiale est confirmé» (10).

Un tel tableau soulève naturellement une question : pour quelle raison M. Yoon a-t-il décidé de jouer avec le feu nucléaire, dont le dirigeant nord-coréen a toujours proclamé qu'il n'hésiterait pas à faire usage si son pays était menacé ?

Élu d'un cheveu en 2022, incarnant la frange la plus droitière du PPK, M. Yoon ne suscitait plus que le mépris en dehors des milieux d'extrême droite. En novembre 2024, seuls 17 % des Sud-Coréens se disaient satisfaits de sa présidence (11). Confronté au casse-tête géopolitique d'un pays dépendant économiquement de la Chine et sous la



NOH SUNTAG. – «Paths of Patriot #BEK0401» (Les chemins du patriote), Séoul, Corée du Sud, 2004

© NOH SUNTAG - SUNTAG.NET

Et Kim de conclure à l'époque : «J'ai l'impression qu'une nouvelle forme de guerre contre la Corée du Nord se met en place, dans laquelle l'administration n'occupe pas le devant de la scène, mais laisse des groupes privés opérer à sa place» (6).»

Cinq jours après l'échec du coup d'État, le 8 décembre 2024, un incendie «se déclare» dans l'entrepôt du centre de commandement qui supervise les opérations de drones en Corée du Sud. Alors que l'armée explique que «l'incendie a été causé par une décharge électrique», les partis d'opposition annoncent «soupçonner le ministère de la défense d'avoir tenté de détruire des preuves en rapport avec le survol de Pyongyang par des drones en octobre» (7).

De sorte que, loin de l'impression de précipitation et de bricolage qu'avaient inspiré les images d'un président hagard (peut-être même un peu ivre...) et de soldats ne sachant pas trop comment se comporter, émerge peu à peu un autre tableau. De toute évidence, les putschistes travaillaient à leur projet depuis plusieurs mois. Finalement, les démocrates n'avaient peut-être pas eu tort d'interroger le Parti du pouvoir au peuple (PPP), aux affaires, au sujet des intentions du président à la suite de la nomination de M. Kim Yong-hyun – réputé à l'extrême droite d'une formation déjà très droitière –, en septembre. «Est-ce que vous préparez une loi martiale?», avait demandé le président du

deux «agression» nord-coréenne –, les contraignant à se montrer plus imaginatifs encore. Et moins prudents.

Le 19 décembre, le député démocrate Kim Byung-joo, un ancien général quatre étoiles, relaie devant l'Assemblée nationale les informations qui lui sont parvenues : le soir du coup d'État, des membres du Headquarters Intelligence Detachment (HID), une unité spécialisée dans les opérations d'infiltration de la Corée du Nord et chargée d'en assassiner les dirigeants en cas de conflit, avaient été mobilisés pour arrêter, voire tuer, les députés qui résistaient (9). Ces informations confirment celles rapportées par le journaliste Kim Eo-jun, le 13 décembre 2024. Selon les témoignages qu'il a recueillis, les putschistes avaient prévu l'assassinat de

tutelle stratégique des États-Unis, l'ancien président avait choisi de s'aligner sur Washington tout en tentant de redresser le taux de profit des *chaebol* (grands groupes industriels locaux) sur le dos des Sud-Coréens.

Alors que la politique du pays, toutes tendances confondues, avait jusqu'ici consisté à opposer les ouvriers aux «cols blancs», les travailleurs sous contrat aux précaires, les jeunes aux vieux, M. Yoon parvient à dresser la quasi-totalité de la population contre lui en tentant de faire passer la semaine de travail de cinquante-deux à soixante-neuf heures, dans l'un des pays où l'on travaille déjà le plus : confronté à la résistance des syndicats, le président estime que «s'accrocher à ses droits acquis revient à un acte

(1) Lire Martin Hart-Landsberg, «Qui menace la péninsule coréenne?», *Le Monde diplomatique*, juin 2024.

(2) Wi Sung-lac, «South Korea's crisis highlights both fragility and resilience», *The Economist*, Londres, 11 décembre 2024.

(3) «A brief martial law in South Korea», *The Wall Street Journal*, New York, 3 décembre 2024.

(4) Christian Davies, Leo Lewis, Demetri Sevastopulo et Edward White, «South Korean upheaval rattles US plan to counter China», *Financial Times*, Londres, 11 décembre 2024.

(5) Kwon Hyuk-chul, «Ex-defense chief suspected of plotting war with North Korea to justify martial law», *Hankyoreh*, Séoul, 10 décembre 2024.

(6) Kim Jong-dae, «What the drones over Pyongyang really signify», *Hankyoreh*, 20 octobre 2024.

(7) Kim Sang-bum, «Cinq jours après la loi martiale, le centre de commandement des drones a été incendié. L'opposition a tenté de détruire les preuves de l'existence d'un "drone de Pyongyang"» (en coréen), 10 décembre 2024, <https://news.naver.com>

(8) Cho Mung-kyu, «Han Dong-hoon, "Lee Jae-myung doit présenter des preuves de loi martiale... ou se placer en situation de perturbation des fondements du pays"» (en coréen), *The JoongAng*, Séoul, 2 septembre 2024.

(9) «We need to reveal martial law plot that even mobilizes HID agents», *The Kyunghyang Shinmun*, Séoul, 23 décembre 2024.

(10) «Une société de renseignement commande deux cents uniformes pour l'Armée populaire de juillet... Kim Byung-joo: "Le lien avec la loi martiale est confirmé"» (en coréen), 18 décembre 2024, [www.ohmynews.com](http://ohmynews.com)

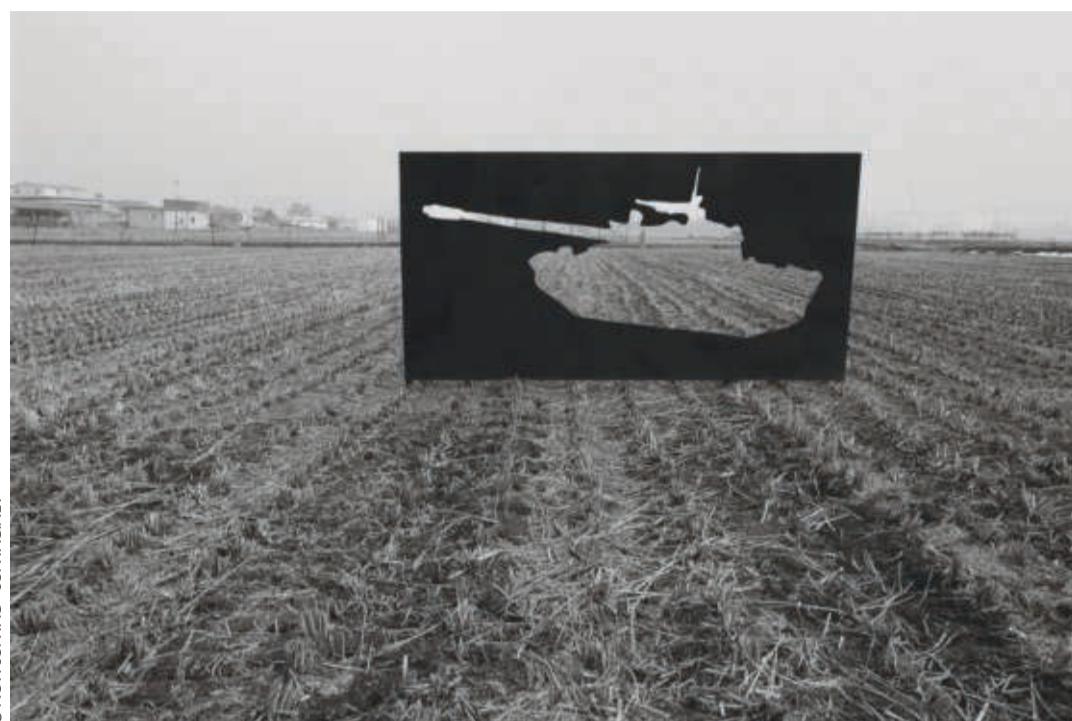
(11) Yi Wonju, «Yoon's approval rating hits new low of 17 pct: Gallup poll», *Yonhap*, 8 novembre 2024.

ROCAMBOLESQUE, LES LIMITES D'UNE DÉMOCRATIE

un coup d'État révélateur

de pillage, privant les jeunes générations (...) d'espoir». Même la Fédération des syndicats coréens, l'équivalent local de la Confédération française démocratique du travail (CFDT), estime que c'en est trop : au mois de juin 2023, elle déclare une «guerre totale» à l'encontre du gouvernement «antiravailleurs» de M. Yoon(12). Pas forcément plus progressistes en Corée du Sud qu'en France, les médecins se joignent au chœur des mécontents quand le président décide de faire passer le numerus clausus de trois mille à cinq mille. Au moment du coup d'État, 90% d'entre eux étaient en grève depuis le mois de février.

© NOH SUNTAG - SUNTAGNET



NOH SUNTAG. – «Smells Like the Division of the Korean Peninsula #BEC1101»
(Ça sent la division de la péninsule coréenne), Pyeongtaek, Corée du Sud, 2004

Après avoir fait campagne lors de la présidentielle de 2022 en expliquant que le féminisme était allé trop loin, dans un pays dont le caractère patriarcal frise pourtant la caricature, M. Yoon s'empresse de mettre en œuvre l'une de ses promesses : la suppression du ministère de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Il n'existe «aucune discrimination structurelle de genre» dans le pays, explique-t-il, avant d'amputer le budget alloué à la lutte contre les violences sexistes et de gommer les termes «femmes» et «égalité de genre» des textes de loi qu'il fait passer. Deux ans plus tard, dans les rassemblements exigeant sa destitution après le fiasco de sa loi martiale, un manifestant sur trois est une femme âgée de 20 à 40 ans. «Cela fait des années que ses politiques anti-féministes me rendent furieuse, explique l'une d'entre elles. Et puis, quand il a déclaré la loi martiale, je me suis dit qu'il fallait que ça cesse(13).»

Mais la principale source de la détestation, viscérale, de M. Yoon est sans doute sa femme. Accusée de fraude fiscale, de délit d'initié, de prévarication et d'avoir monnayé la nomination de candidats du PPP, Mme Kim Keon-hee serait peut-être déjà en prison si son mari (un ancien procureur) n'avait pas entravé les

actions de la justice et de l'Assemblée nationale pour la poursuivre.

Isolé au sein même de sa propre formation politique, dont une partie mesure combien le naufrage du chef de l'État la menace, M. Yoon mise sur l'endocrinement anticomuniste qu'a subi la population pour peindre ses opposants en soutiens de Pyongyang(14). La loi de sécurité nationale, mise en place par le dictateur Rhee Syngman en 1948, lui permet d'intimider, de poursuivre, voire d'incarcérer ceux auxquels il prête une proximité avec l'adversaire nord-coréen. Au mois d'août dernier, par exemple, les locaux du Parti de la démocratie populaire (PDP) sont perquisitionnés et ses militants menacés de poursuites judiciaires, sans la moindre preuve tangible – un épisode auquel la grande confrérie des amis de la démocratie si largement représentée dans les médias occidentaux n'a rien trouvé à redire. Les choses prennent un tour presque comique lorsque le président du Parti démocrate Lee Jae-myung, soutien indéfectible des *chaebol*, est lui aussi inquiété : le pouvoir lui reproche d'avoir procédé à des transferts de fonds vers le Nord.

Destitutions en série

DISCRÉDITÉ, à la tête d'un pays dont le modèle d'accumulation se trouve fragilisé par le conflit entre Washington et Pékin, confronté à une opposition galvanisée par sa victoire aux législatives d'avril 2024 et le menaçant de destitution ainsi que de poursuites judiciaires, M. Yoon aurait donc estimé que son salut passait par un surcroît d'autoritarisme, quitte à provoquer un conflit avec le voisin du Nord... Avant d'échouer.

Fin de l'histoire ? Peut-être pas tout à fait. Alliées dans le conflit les opposant au Nord, les armées sud-coréenne et américaine sont parfaitement intégrées. Le pays du Matin-Calme accueille la plus grande base des États-Unis en dehors de leur territoire, ainsi qu'un contingent de près de trente mille soldats américains. Washington forme, coordonne et, sans le moindre doute, infiltré les forces armées de son allié (notamment dans le renseignement), dont il prend automatiquement le contrôle en cas de conflit ouvert. Difficile d'imaginer que les États-Unis ignorent tout de l'opération qui se préparait depuis au moins le mois de juillet.

Cela signifie-t-il pour autant qu'ils avaient donné leur feu vert à l'instauration de la loi martiale ? Pas mécaniquement. L'éditorial du *Wall Street Journal* déjà cité suggère d'ailleurs que l'administration du président américain Joseph Biden aurait «offert à M. Yoon des conseils avisés sur les dangers de la déclaration» qu'il s'apprétait à faire. On peut toutefois s'étonner de l'incapacité des États-Unis à réfréner un allié jusque-là particulièrement obéissant.

Ceux-ci ne pouvaient donc se montrer indifférents à la perspective de perdre le dirigeant politique que la chercheuse Kim Duyeon, du Center for a New American Security, décrit comme «le meilleur allié et partenaire dont pouvait rêver Washington». Un homme «dont les convictions personnelles s'alignent sur les valeurs et l'approche de Washington concernant les questions régionales et mondiales»(15). «Sauver le soldat Yoon» justifiait-il de tolérer l'instauration de la loi martiale en Corée du Sud ? Que la réponse des États-Unis à la question ait été «oui» à plusieurs reprises dans l'histoire ne suffit pas à affirmer qu'elle l'a à nouveau été en 2024. Mais cela invite également à ne pas balayer l'interrogation d'un revers de main. Comme le souligne Song Dae-han, chercheur à l'International Strategy Center, établi à Séoul, «la réaction des États-Unis a été d'une tiédeur rare». Il aura en effet fallu attendre le 6 janvier 2025 pour que s'exprime M. Blinken, le secrétaire d'État américain. «Les mesures prises par le président Yoon soulèvent des questions sérieuses à nos yeux», se contente-t-il de répondre alors qu'il est interrogé sur la tentative de coup d'État qui vient de connaître le pays. On a connu les États-Unis plus fermes.

Reste enfin la question de l'ouverture d'un conflit avec la Corée du Nord. La péninsule coréenne étant l'une des régions les plus surveillées du monde, il ne fait aucun doute que Washington a repéré les drones traversant la frontière du sud au nord au mois d'octobre. Alors qu'en termes stratégiques la Corée du Sud ressemble davantage à une colonie américaine qu'à un pays souverain, le fait que ces vols aient eu lieu à trois reprises sur une période courte suggère, au moins, une absence d'objection américaine à l'idée de provoquer Pyongyang.

«En réalité, indique Song, de l'International Strategy Center, il était tout à fait possible de s'imaginer que la Corée du Nord répondrait, mais sans envoyer d'ogive nucléaire sur Séoul. Bref, d'anticiper un conflit circonscrit.» En d'autres termes, après avoir compté sur le sens de la mesure de Moscou en Ukraine, les États-Unis auraient misé sur celui de Pyongyang en Corée. Mais dans quel but ? Pour Stephen Cho, aucun doute : «Entraîner la Chine, signataire d'un accord d'assistance mutuelle avec la Corée du Nord, dans un bourbier militaire qui la fragiliserait.»

M. Yoon demeure président tant que la Cour constitutionnelle n'a pas validé le vote de l'Assemblée nationale en faveur de sa destitution. Longtemps rassemblés autour de sa résidence présidentielle, ses partisans défendent leur conception de la souveraineté nationale en brandissant des drapeaux américains et en implorant Washington d'intervenir dans le juste combat de leur héros contre Pyongyang et le Parti communiste chinois (PCC).

Le 1^{er} janvier, une lettre que M. Yoon leur fait distribuer les galvanise : «Chers citoyens patriotes qui aimez la liberté et la démocratie, je suis votre précieux travail sur YouTube.» L'heure est grave, répète-t-il : «Des forces anti-État», c'est-à-dire «agissant pour le compte de Pyongyang», «tentent de saboter notre souveraineté». «Je me battrai jusqu'au bout pour protéger ce pays avec vous», conclut celui qui risque la peine capitale pour «insurrection».

Et en effet, soutenue par de puissants médias d'extrême droite, notamment sur les réseaux sociaux, la «clique Yoon» est repassée à l'offensive. Nommé président par intérim à la suite du vote de l'Assemblée nationale en faveur de la destitution de M. Yoon, son ancien premier ministre Han Duck-soo s'est employé à ralentir le processus destituant et à entraîner la justice. L'Assemblée nationale l'a donc à son tour destitué le 27 décembre 2024. Il a été remplacé par l'ancien ministre de l'économie et des finances Choi Sang-mok, qui a choisi de procéder comme son prédécesseur.

Bras de fer

LE PPP a évincé son ancien président Han Dong-hoon, jugé trop mou, au profit de M. Kwon Seong-dong, qui explique à ses militants : «Il faut avoir la peau dure et tenir bon(16).»

Alors que l'économie du pays plonge et que la monnaie nationale dévisse, l'économie conservatrice explique que «le Parti démocrate (...) œuvre à imposer un régime de parti unique et le socialisme au pays, pour aider la Chine à mettre la main sur le secteur privé sud-coréen(17)». Le parti du président prétend désormais «abolir» la Cour constitutionnelle, dont la décision d'entamer ses travaux autour de la destitution de M. Yoon serait «politiquement biaisée»(18). Folie ? Le putschiste a vu sa cote de popularité remonter à 30% depuis la fin de l'année 2024(19).

M. Yoon a, trois fois de suite, refusé de se rendre à la justice. Le 3 janvier, la petite équipe envoyée pour l'interroger s'est heurtée à environ deux cents membres du Service de sécurité présidentiel (PSS), armés. Autre héritage de la dictature de Chun, ce service généralement financé opère en réalité comme l'«armée privée du président». «Quand la justice décide de perquisitionner les locaux des syndicats, ils envoient des centaines de flics armés, ironise Song. Et là, ils se montrent tellement timides qu'ils ne font qu'enhardir les partisans de Yoon !» L'endogamie des élites, caricaturale ici, n'incite certainement pas la justice à traiter un puissant comme un «vulgaire syndicaliste». Mais un autre facteur compte sans doute également : la crainte que l'armée, discrète pour l'heure, ne rallie à son tour le camp de l'extrême droite, soudé autour de M. Yoon. Rien ne dit en effet qu'une nouvelle déclaration de loi martiale soit inenvisageable avant que la Cour constitutionnelle ait rendu son verdict...

Sous la pression des mobilisations ininterrompues exigeant sa destitution, ainsi que son procès, M. Yoon a finalement été arrêté le 15 janvier. Entouré d'une armée d'avocats, il clame son innocence : «Déclarer la loi martiale n'est pas un crime mais un droit présidentiel(20).» De toute évidence, un bras de fer s'est engagé.

RENAUD LAMBERT.

(12) No Kyung-min, «What's really driving Yoon's war on unions?», *The Korea Herald*, Séoul, 12 juin 2023.

(13) Lee Hae-rin, «Where were young men in impeachment rallies?», *The Korea Times*, Séoul, 17 décembre 2024.

(14) Lire «L'envers du miracle sud-coréen», *Le Monde diplomatique*, juillet 2023.

(15) Choi Sang-hun, «Impeachment in South Korea has cost Washington a staunch ally», *The New York Times*, 16 décembre 2024.

(16) Editorial, «South Korea's insurrection isn't over yet», *Hankyoreh*, 27 décembre 2024.

(17) Gordon G. Chang, X, 27 décembre 2024.

(18) Yoon Han-seul, «Le parti au pouvoir touche même la Cour constitutionnelle : Cho Bae-sook, "Il faut abolir la Cour, qui est politiquement biaisée"» (en coréen), 6 janvier 2025, <https://hankookilbo.com>

(19) Jung Min-ho, «Why is Yoon's approval rating rebounding?», *The Korea Times*, 6 janvier 2025.

(20) Christian Davies et Song Jung-a, «South Korea's President Yoon Suk Yeol arrested after stand-off with police», *Financial Times*, Londres, 15 septembre 2025.

La géopolitique pour les acteurs et les décideurs du domaine

TITRES DE NIVEAU 7 RECONNUS PAR L'ÉTAT
ENREGISTRÉS AU RNCP (arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

**DIPLOMÉS DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5
EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE**

Titre Analyste en stratégie internationale

4 spécialités :

- Géopolitique et prospective
- Défense, sécurité et gestion de crise
- Risques géoéconomiques et intelligence stratégique
- Géopolitique des mondes agricoles et sécurité alimentaire

**Titre Manager de programmes internationaux –
Humanitaire et Développement**

3 spécialités :

- Stratégique
- Opérationnel
- Plaidoyer et communication d'influence

PORTES OUVERTES SAMEDI 18 MARS
OUVERTURE DES CANDIDATURES LUNDI 19 MARS
SESSION D'INFOS EN LIGNE MARDI 20 MARS

CONTACTEZ-NOUS

+33 (0)1 53 27 60 74
formation@iris-france.org

www.iris-sup.org

UN ATTRIBUT MONDIAL DE RESPECTABILITÉ

Le golf, passion des élites kényanes

Arpenter le green, club à la main, en évitant que son swing n'envoie la balle dans le bunker tout en ayant des considérations d'élévation sociale en tête. Comme c'est le cas partout dans le monde, pratiquer le golf au Kenya est une question de standing et de réseautage. Les classes moyennes et supérieures, le plus souvent masculines, y copient l'entre-soi des colons anglais. Et la politique n'est jamais loin.

PAR DOMINIQUE CONNAN *

Un dimanche après-midi de février 2013, dans la banlieue huppée de Nairobi. Mwai Kibaki – président de la République depuis 2002 –, rend visite au Karen Country Club. Les colons britanniques ont fondé l'établissement au début du XX^e siècle. Sur son prestigieux parcours s'achève ce jour-là le Kenya Open de golf. À sa création, en 1967, l'épreuve servait de préparation aux championnats européens. Elle a fini par intégrer les circuits professionnels, qui comprennent des épreuves hors du Vieux Continent ; mais, placée en début de saison sportive, elle demeure un tournoi assez secondaire. Jamais un Kényan ne l'a gagnée, et les seuls vainqueurs africains sont des Blancs zimbabwéens et sud-africains. Il s'agit, en revanche, d'un moment important de sociabilité des élites kényanes.

Au Karen, le président vient satisfaire un rituel auquel il se livre chaque année depuis 1988 et son élection comme patron de la Kenya Golf Union. Après avoir salué les membres qui l'attendent dans le *club*

house, il s'avance sur le parcours entouré de ses conseillers, de plusieurs ministres, d'officials de la fédération et des patrons des entreprises qui parrainent le tournoi. Au milieu des allées (*fairways*), il accompagne à distance les deux joueurs qui s'élancent en dernier pour se disputer la victoire. Au terme de cette longue promenade, il revient à Kibaki de présider une remise des prix qui mêle le décorum du golf et l'apparat des cérémonies d'État. Sur le mât qui s'élève près du *club house* flottent les couleurs du Kenya, de la ligue européenne de golf et du Karen. Le public, nombreux, fait silence. Il entoure le green du dix-huitième trou, sur lequel on a étendu un tapis rouge et disposé un pupitre ainsi qu'une grande table drapée de velours vert, où les trophées sont présentés. La fanfare présidentielle attend, en retrait. Les discours s'enchâînent. Chaque année, les officiels se félicitent de l'importance grandissante du tournoi. Surtout, le golf suscite des remarques sur la place du Kenya dans le monde, sur sa conformité croissante aux normes globales qui régissent ce sport.

Élever le pays au rang des grandes nations

Le président Kibaki prend enfin la parole. Son intervention, semblable elle aussi d'une année sur l'autre, entremêle des considérations d'ordres économique, identitaire et patrimonial : à l'instar des grandes réserves naturelles qui font la fierté du pays, le golf devrait être un levier pour susciter le tourisme international et donner une image positive d'une nation en développement. Il fait également appel au secteur privé pour accompagner le gouvernement dans la tâche d'élever le Kenya au rang des grandes nations du golf. Au terme de son discours, le président remet au vainqueur un buffle de bronze, vissé sur un socle de bois. Il prononce quelques

* Professeur de science politique à l'université Paris-Nanterre, auteur de *Faire partie du club. Elites et pouvoir au Kenya*, CNRS Éditions, Paris, 2024.



mots de remerciement. La fanfare s'avance en rangs serrés et joue l'hymne national. Chacun écoute en silence, souvent la main sur le cœur. Le président rejoint alors le *club house*, accompagné par sa suite et par les membres du club ; le public se courbe à leur passage. Le cérémonial qui accompagne la seule compétition professionnelle de golf à se tenir dans le pays témoigne ainsi de l'inscription du sport dans un imaginaire national qui dépasse la mémoire de ses racines coloniales.

Sous la présidence de Kibaki et à son initiative, le Kenya Open est ainsi devenu un moment politique à plusieurs dimensions. Il s'agit d'abord de jauger le pays à l'aune de l'enrichissement de ses classes supérieures. De se comparer à Singapour, aux



ALPHA ODH. – « Giving and Receiving » (Donner et recevoir), 2023

Emirats arabes unis ou encore à l'Afrique du Sud. L'essor du golf devient le révélateur de la place conquise par le Kenya parmi les pays émergents. Dessiné par l'architecte sud-africain Peter Matkovich selon les normes de l'United States Golfing Association, le nouveau parcours du Muthaiga Country Club se situe au même niveau que les meilleurs parcours internationaux, et contribue à faire du Kenya une destination mondiale du golf, expliquent Kibaki ou les officiels de la Kenya Golf Union.

Surtout, le sport apparaît comme l'indicateur d'un développement dont les classes supérieures, et notamment celles issues du secteur privé, sont les garantes. Il n'y a pas de parcours public au Kenya. Le golf ne se joue que dans une quarantaine de clubs, qui cooptent leurs membres et pratiquent des droits d'entrée hors de portée de l'immense majorité des habitants du pays. Seules le pratiquent les classes dirigeantes politiques et économiques ainsi que les professions libérales, au sein desquelles il connaît un essor constant depuis la fin des années 1990. Le golfeur fait figure de modèle de réussite sociale ; son style de vie accompagne les succès d'une planification économique nationale – le plan Vision 2030 – qui vise à faire du Kenya un pays « à revenu moyen », fier de sa Silicon Savannah et de ses infrastructures rénovées – ports, autoroutes, voies ferrées – en s'appuyant sur le secteur privé (1). C'est ainsi que les par-

cours de golf se sont multipliés ces dernières années au centre de projets immobiliers qui, des Thika Greens aux Buffalo Hills en passant par le Migaa Golf Estate, prennent la forme de *gated communities* – des quartiers résidentiels clos – et matérialisent un développement économique qui fait la fierté des dirigeants du pays, mais ne profite qu'à quelques-uns.

Si les athlètes kényans les plus reconnus mondialement restent les coureurs de fond kalenjins de la vallée du Rift, le golf sert de support à un imaginaire qui dépasse cette excellence très localisée, aux yeux d'une élite qui ne partage pas cette histoire. C'est là une dimension moins visible de la promotion du golf au Kenya, qui tient à l'association de ce sport aux élites kikuyues de la province centrale, les premières à se l'approprier après l'indépendance (1963). Sous la domination britannique, les clubs réservaient leur accès aux Européens : partout, ils formaient le cœur de la sociabilité blanche. Par-delà les sports, les jeux et la boisson, les associations de fermiers et de planteurs s'y réunissaient, les colons s'y organisaient politiquement, et les visites officielles y faisaient toujours passage. Le golf était ainsi devenu un attribut du pouvoir colonial.

Dans ce contexte, et après l'indépendance, les parcours ont été le théâtre d'une revanche paradoxale sur ce passé, conduite par les jeunes élites africaines, en grande majorité kikuyues, souvent formées à l'étranger, qui prenaient alors les rênes du pays. Cooptés par leurs pairs britanniques sur le départ, ces hauts fonctionnaires, hommes politiques et cadres africains faisaient leur entrée dans des clubs où on les considérait avec paternalisme et condescendance. Ces hommes – que l'ancien directeur de la Banque centrale du Kenya

Duncan Ndegwa nomme dans ses Mémoires « les pionniers africains du golf (2) » – finançaient alors le matériel et les déplacements des meilleurs caddies africains, pauvres mais excellents golfeurs, pour vaincre les Blancs dans les tournois du pays. À partir de la fin des années 1970, c'est en apportant des capitaux pour l'entretien ou la reconstruction des *club houses* et des parcours qu'ils sont parvenus aux positions dirigeantes des clubs. En investissant ces institutions issues du colonialisme, les élites kikuyues opéraient alors une révolution passive, qui les inscrivait dans la continuité d'un pouvoir autoritaire dont elles s'appropriaient les attributs.

Sous la présidence du Kalenjin Daniel arap Moi (1978-2002), ces élites ont été progressivement écartées de l'exercice du pouvoir. Alors que les pratiques du régime Moi les marginalisaient, une partie d'entre elles a doublément misé sur le golf et ses institutions, vus comme un imaginaire de la modernité par contraste avec les manières frustes du régime Moi, qui souffrait d'une image internationale dégradée par des scandales de corruption. Construit au début des années 1990 près de Nairobi par l'ancien ministre et banquier John Michuki, le Windsor Golf & Country Club et son architecture néovictorienne en témoignent singulièrement. Vaste et somptueux, décoré de copies de tableaux classiques, préraphaélites ou religieux, l'établissement matérialise l'imaginaire romantique d'une modernité perdue, nourri par un éloignement durable du pouvoir. Mais les élites kikuyues se saisirent par ailleurs du golf comme d'une ressource pour s'organiser. Les clubs forment un maillage d'institutions qui couvre tous les districts de la province centrale, mais aussi des réseaux de notables, de professions libérales et d'hommes d'affaires qui peuvent financer des campagnes et mobiliser des électeurs. Le Democratic Party (DP) de Kibaki est ainsi formé en 1991 autour d'hommes d'affaires kikuyus qui se rencontraient au Muthaiga Golf Club et s'accordaient alors pour soutenir financièrement des entreprises politiques. Devenu leader de l'opposition kikuyu, Kibaki était alors caricaturé dans la presse avec un fer de golf à la main, qui contrastait avec le bâton *nyayo* brandi par le président Moi, symbole de l'autoritarisme conservateur qu'il entendait incarner. C'est enfin autour du DP que s'est constituée la coalition partisane qui, en décembre 2002, a porté Kibaki à la tête du pays. Son slogan « Sortir des ténèbres » – « *Toka gizani* » – s'adressait autant à la « communauté internationale », à ses investisseurs et à ses bailleurs de fonds qu'à ses adversaires politiques. Le nom de Muthaiga Group était ainsi associé par la presse au cercle informel mais influent des hommes affaires kikuyus et partenaires de golf du président.

Affoler la meute

« **N**ON, je ne peux pas vous l'assurer ! » Le 6 janvier, au lendemain de la confirmation de son élection par le Congrès, M. Donald Trump refuse d'exclure le recours à une « coercition militaire ou économique » pour prendre le contrôle du Groenland – ou du canal de Panamá. D'un coup, sa conférence de presse prenait quelques reliefs. Ces trente secondes d'un échange de plusieurs heures comblaient la meute des journalistes. Avec de semblables déclarations tenues par M. Vladimir Poutine à propos de l'Alaska, ou M. Xi Jinping au sujet de Hawaï, l'ambiance aurait été un peu différente.

Nombre de commentateurs surjouent un effarement mêlé de ricanements. Mais, en définitive, ils reprennent à leur compte les fantasmes du nouveau président, davantage inspirés par la série *Borgen* que par la réalité et l'histoire de l'île glacée (1). L'intérêt des États-Unis pour le Groenland ne date pas d'hier. Dès 1868, ils tentèrent de l'acquérir. Une offre reconduite en 1910, puis en 1946 lorsque Harry Truman propose 100 millions de dollars. Mais si l'affaire ne se conclut jamais, c'est qu'elle n'est pas si avantageuse, car les Danois savent se montrer accommodants.

Avec des accents de Ronald Reagan, M. Trump invoque la « sécurité nationale » et la « défense du monde libre ». Durant la seconde guerre mondiale puis la guerre froide, les États-Unis ont toutefois pu installer toutes les bases nécessaires, selon eux, au contrôle du nord de l'Atlantique et de l'Arctique. Avant de les laisser à l'abandon, à l'image de Camp Century, qui devait accueillir des missiles nucléaires sous la glace. Seule subsiste celle de Thulé (rebaptisée Pituffik en 2023), qui permet de positionner des bombardiers stratégiques à équidistance de Moscou et de New York.

M. Trump voit des navires chinois ou russes « partout ». La Fédération de Russie dispose en effet de huit brise-glace à

propulsion nucléaire. Tandis que le seul bâtiment américain de taille comparable vogue – au diesel et au gaz – depuis 1976. Au cours de son précédent mandat, en mai 2017, le républicain avait promis que son administration construirait un brise-glace lourd et, « si possible, une dizaine d'autres ». Les gardes-côtes attendent la livraison du premier... en 2029.

Quant aux ressources supposées en minerais, les Groenlandais peinent à trouver des investisseurs tant les conditions d'exploitation s'avèrent difficiles. Pour planter une usine d'aluminium à proximité d'une production d'hydroélectricité, le géant américain Alcoa a finalement préféré l'Islande. Le signe de désintérêt économique le plus manifeste reste l'absence de vol civil direct vers l'Amérique du Nord. United Airlines devrait ouvrir le premier en juin prochain, essentiellement pour le tourisme.

Nombre de journalistes confrontent aussi sans recul les conceptions danoise et trumpienne de la souveraineté sur ce territoire. Quand bien même les États-Unis furent parmi les premiers à la reconnaître dans un document du 4 août 1916, en échange de l'acquisition des Antilles danoises, devenues les îles Vierges américaines. Sur une requête de la Norvège, la Cour permanente de justice internationale a validé cette souveraineté en avril 1933.

« *Nous ne sommes pas à vendre et nous ne le serons jamais* », a répondu le premier ministre groenlandais Mute Egede au nouveau président américain. Le peuple inuit qui l'a élu aspire à l'indépendance, mais il souhaite conserver le modèle social nordique et trouver par lui-même des substituts à l'aide financière précieuse du Danemark.

PHILIPPE DESCAMPS.

(1) Lire « Au Groenland, l'indépendance à petits pas », *Le Monde diplomatique*, février 2023.

L'expansion économique sans la démocratie

En faisant du golf le support d'un discours identitaire sur la place du Kenya dans le monde, Kibaki entendait donc faire prévaloir une vision kikuyue, profondément élitiste, de l'histoire du pays comme de son avenir. Retiré du pouvoir en 2013, il a continué à fréquenter le Muthaiga Golf Club. Sa mort, en avril 2022, a acté l'effacement d'une entreprise politique singulière, à la croisée de la quête hégémonique d'une élite ethnique et des imaginaires mondialisés du développement. Son legs reste incertain. À partir de 2013, sous les deux mandats de M. Uhuru Kenyatta, la pratique des visites présidentielles au Kenya Open s'est perpétuée. Mais il s'agit désormais d'un rituel à éclipses : le Kalenjin William Ruto – élu en 2022 (3) – s'est fait suppléer par son premier secrétaire, et rien ne dit qu'il s'y rendra à l'avenir.

Il n'en demeure pas moins que le golf catalyse toujours une double aspiration, celle du pays au développement et celle des classes supérieures à l'enrichissement per-

sonnel. Une telle perspective n'est possible que parce que le golf constitue désormais un attribut mondialisé de la respectabilité. Son développement est permis par les investissements de nombre d'États autoritaires, qui signalent de la sorte leur ouverture aux capitaux étrangers. De l'Arabie saoudite au Rwanda, le sport nourrit un imaginaire de l'expansion économique qui se passe de démocratie. Au Kenya, sa promotion s'accorde bien des tensions et des inégalités qui traversent le pays, y compris lors de séquelles critiques telles que les violences postélectorales ou les protestations antitaxes de l'été 2024, dès lors qu'elles se déroulent au-delà des grillages qui clôturent les clubs de golf du pays.

(1) Lire Jean-Christophe Servant, « Au Kenya, le spectre de la dette personnelle », *Mots d'Afrique*, 5 juin 2020, <https://blog.mondediplo.net>

(2) Duncan Ndegwa, *Walking in Kenyatta Struggles. My Story*, Kenya Leadership Institute, Nairobi, 2006.

(3) Lire Jean-Christophe Servant, « Au Kenya, la présence contestée de l'armée britannique », *Le Monde diplomatique*, octobre 2022.

L'EXCEPTION COMME RÈGLE

À peine installé à la Maison Blanche, le président Donald Trump a décrété l'état d'urgence à la frontière mexicaine afin de bloquer les flux migratoires. Dans les démocraties libérales, le recours à des dispositifs dérogatoires au nom de circonstances extraordinaires se banalise. Attentats, émeutes urbaines, pandémies ou grands événements sportifs justiferaient la restriction des libertés publiques : l'extension des contrôles de police, la généralisation de la surveillance,

l'érosion des contrôles judiciaires ainsi que des droits de la défense (pages 14 et 15). Présentées comme temporaires, ces mesures se pérennissent et l'exception devient la règle. Des principes tels que l'égalité devant la loi sont désormais rognés au nom de l'innovation technologique (page 16). Le débat sur la désobéissance civile s'en trouve renouvelé (page 17), alors que les démocraties traversent une nouvelle phase autoritaire de leur histoire (ci-dessous).

Recul des libertés, faillite politique

PAR ANNE-CÉCILE ROBERT

« Nous en avons assez des lettres de cachet. Nous en avons assez d'être mis en prison pour des raisons secrètes. Nous en avons assez du scandale quotidien qui nous est révélé chaque jour au réveil, et qui, le soir venu, tombera dans l'oubli. Nous en avons assez des ministres falots qui prétendent nous diriger, alors qu'ils ne savent pas se conduire bien eux-mêmes ! » L'apostrophe de Beaumarchais – dans le film d'Édouard Molinaro (1996) – à un tribunal aux ordres de la monarchie rappelle que 1789 est aussi une révolution juridique. Contre l'arbitraire et pour la justice. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 affirme l'égalité devant la loi et confie aux élus de la nation la mission de définir, en public et après débat, les crimes et délits. Elle énonce les garanties accordées aux citoyens, telles la séparation des pouvoirs ou la présomption d'innocence, la soumission du pouvoir exécutif et de la police à l'intérêt général, ou encore celle des peines de prison à leur stricte nécessité.

Depuis plusieurs siècles, la concrétisation de ces principes faisait l'objet d'une constante bataille. En Angleterre, la Magna Carta (Grande Charte) avait introduit la notion d'égalité devant la loi en 1215, et en 1679 le Parlement anglais avait arraché au roi Charles II le principe d'*habeas corpus*, garant de la liberté individuelle dès lors qu'il interdit la détention arbitraire en imposant la présentation du prisonnier à un juge. Ainsi la lutte séculaire pour la « garantie des droits de l'homme » alterne progrès et retours en arrière, à la mesure des rapports de forces politiques, de l'intensité des mobilisations populaires. L'évolution du droit, celle des institutions et les mœurs publiques, les relations police-justice permettent de caractériser chaque époque. À cette aune, la période actuelle ne présente-t-elle pas toutes les caractéristiques d'une ère de régression ?

Le double mouvement des idées et des peuples favorise de significatives avancées au XIX^e et au XX^e siècle. En Europe, l'essor de la pensée socialiste et les grèves ouvrières permettent alors l'obtention par les salariés de droits d'expression et de représentation syndicale. En France, l'avènement d'un régime républicain, inspiré de la Révolution française, se traduit par d'intenses débats politiques et la reconnaissance de la liberté d'association en 1881 et du droit des personnes inculpées à l'assistance d'un avocat (loi Constans du 8 décembre 1897). Tout au long du XX^e siècle, les combats menés par la militante britannique Emmeline Pankhurst ou la philosophe française Simone de Beauvoir, puis les grandes manifestations féministes à partir des années 1970, permettent l'émancipation politique et juridique des femmes.

Les guerres peuvent jouer le rôle de catalyseur, ou d'accélérateur. Après 1945, les crimes inouïs perpétrés par les nazis et le régime japonais suscitent l'adoption de traités garantissant les droits fondamentaux à tous, « sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion », comme la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), sur laquelle s'appuieront les peuples colonisés



PETER MARTENSEN. – «Front», 2016

© ADAGP PARIS, 2025 - GALERIE MARIA LUND, PARIS

pour faire reconnaître internationalement leurs légitimes aspirations à la liberté et à l'indépendance. D'autres textes suivront comme les deux pactes de 1966, l'un relatif aux droits civils et politiques, l'autre aux droits économiques, sociaux et culturels, complétés par de nombreux documents « régionaux », telles la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (1951) ou encore la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

Les phases de retour en arrière suivent souvent des changements de régime comme l'instauration du Second Empire en 1852 ou l'avènement du gouvernement de Vichy en 1940 après des coups d'État, mais aussi des événements brutaux atteignant la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, les attaques du 11 septembre 2001 et le déclenchement de la « guerre contre le terrorisme » ont généralisé les mesures d'urgence et la restriction des libertés au nom de la sécurité. De la recrudescence des attentats islamistes à la réorganisation de l'extrême droite violente, des grandes manifestations altermondialistes aux mouvements écologistes dénonçant aujourd'hui l'« inaction climatique »... tout justifierait l'extension régulière des pouvoirs de police – augmentation des durées de la garde à vue, systématisation des contrôles d'identité, surveillance accrue des populations – et l'érosion des garanties judiciaires (réduction des délais de recours et entraves aux droits de la défense, création d'infractions aux contours flous comme l'« entreprise individuelle terroriste » ou l'« apologie du terrorisme ») (1).

REOURS régulier à l'état d'urgence – y compris pour contenir les émeutes urbaines en 2005 –, banalisation des plans Vigipirate en France, instauration du Patriot Act aux États-Unis : le régime d'exception tend à devenir la règle de la démocratie libérale. Alors que le Parlement français a déjà adopté trente-deux législations relatives à la « sécurité » depuis la série d'attentats qui ensanglanta les grands magasins parisiens et la rue de Rennes en 1986 – avec alors les premières lois dites « Pasqua » –, le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau en réclame une nouvelle en 2025 (2). La pandémie de Covid-19 a permis, via l'invention d'un régime spécial appelé « état d'urgence sanitaire », la soumission des populations occidentales à des mesures de surveillance et de contrôle, plus communes dans des pays autoritaires comme la Chine que dans des sociétés pré-

sentées comme « ouvertes », avec un recours massif aux nouvelles technologies (drones, fichage, fouilles corporelles, « vidéoprotection », etc.). Facteur aggravant, une sorte d'effet de cliquet permet, une fois la période d'exception terminée, le maintien de ces atteintes aux libertés dans l'ordre juridique (3).

Mais le potentiel liberticide des politiques sécuritaires tend d'autant plus à se réaliser que la pensée s'affaisse et crée les conditions de leur acceptation. Ainsi, aux États-Unis, à partir des années 1980, la théorie de la « vitre brisée » défend, au nom de l'anticipation de crimes futurs, la nécessité de punir avec la plus grande sévérité dès le premier délit, même mineur (4). Sous couvert de bon sens, ce discours exprime une vision figée de l'ordre social : le délinquant, souvent issu des quartiers pauvres, ne pourra jamais s'amender et doit sans délai encourir, même s'il est encore adolescent, les peines les plus lourdes, quand bien même elles hypothèquent sa réinsertion. Le président Nicolas Sarkozy (2007-2012) avait repris à son compte les théories déterministes les plus caricaturales en suggérant la possibilité de déteindre dès l'école maternelle les futurs criminels. Depuis des décennies, les moyens attribués à la protection judiciaire de la jeunesse, aux éducateurs, aux juges et à l'enseignement diminuent autant pour des raisons budgétaires que par choix philosophique et idéologique.

Réelles, les menaces d'atteinte à la sécurité ravivent le vieux fond réactionnaire d'une partie des élites européennes qui ont souvent subi le progrès des idées libérales et sociales. Les réflexes aristocratiques font alors bon ménage avec l'arrogance de classe, comme l'illustre la répression brutale du mouvement des « gilets jaunes » en France en 2018-2019. Une doctrine et des pratiques agressives de maintien de l'ordre – testées de longue date dans les quartiers populaires – substituent progressivement « *le lapin de garenne au citoyen libre* », selon la formule de l'académicien François Sureau, sous le contrôle, trop souvent bienveillant, de magistrats devenus les auxiliaires zélés de pouvoirs autoritaires (5). En matière sociale, le démantèlement régulier du code du travail et la recrudescence de pratiques intimidantes comme les gardes à vue de syndicalistes (et de journalistes) participent de ce grand retour en arrière.

La pensée égalitaire et humaniste des Lumières, qui a longtemps dominé sur le continent européen, cède désormais la place à la légitimation des groupes d'intérêt et à la restauration de priviléges pour de nouveaux « sangs bleus » : chefs d'entreprise et soi-disant « self-made-men » – qui ne devraient rien à la puissance publique – bénéficiant de dérogations au droit commun (social ou fiscal) au nom des nécessités de l'innovation, comme l'illustrent les « bacs à sable réglementaires » imaginés par l'Union européenne (*lire l'article page 16*). Symétriquement, les classes populaires pourraient être les premières victimes d'une justice algorithmique qui ferait la part belle à des sentences automatiques reproductrices d'inégalités sociales (6). L'invocation de l'urgence, de l'insécurité et de l'impécuniosité masque commodément des choix idéologiques hostiles aux libertés fondamentales.

(1) Lire Vincent Sizaire, « Quand parler de « terrorisme » ? », *Le Monde diplomatique*, août 2016.

(2) « Chronologie de la législation antiterroriste depuis les années 1980 », www.vie-publique.fr

(3) Lire Patrick Baudouin, « Perdre en liberté sans gagner en sécurité », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

(4) Lire Loïc Wacquant, « Sur quelques contes sécuritaires venus d'Amérique », *Le Monde diplomatique*, mai 2002.

(5) Discours de réception de M. François Sureau, 3 mars 2022, www.academie-francaise.fr ; lire aussi Évelyne Sire-Marin, « La justice à contre-emploi », *Manière de voir*, n° 182, « Feu sur les libertés », avril-mai 2022.

(6) Lire Vincent Brengarth et William Bourdon, « Plaidoyers pour une fraternité inventive », *Manière de voir*, n° 182, « Feu sur les libertés », *op. cit.*

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 14 ET 15 : L'érosion à bas bruit des droits de la défense, par **Vincent Brengarth et Antoine Ory**.

PAGE 16 : Le privilège des start-up, par **Félix Tréguer**.

PAGE 17 : Résister plutôt que désobéir, par **Vincent Sizaire**.

L'érosion à bas bruit

Le 6 janvier, le garde des sceaux
Gérald Darmanin reprochait à
certains avocats de « travailler
non pas à l'innocence de leurs
clients mais [à] emboliser
la procédure judiciaire».
En réalité, depuis quelques
années, ce sont plutôt les
réformes de cette procédure qui
tendent à compliquer la défense
des personnes mises en cause
par la police ou la justice.

PAR VINCENT BRENGARTH
 ET ANTOINE ORY *

« L'État de droit, ça n'est pas intangible ni sacré », affirmait le ministre de l'intérieur Bruno Retailleau, le 28 septembre dernier. Son prédécesseur Place Beauvau, M. Gérald Darmanin, avait assumé d'expulser un ressortissant ouzbek soupçonné de radicalisation malgré une décision provisoire de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) s'y opposant. Le juge des référés du Conseil d'État avait ensuite, par une décision du 7 décembre 2023, enjoint au ministère de l'intérieur de prendre dans les meilleurs délais toutes mesures utiles permettant le retour de la personne ainsi expulsée. L'aspiration croissante de nos gouvernements au sécuritarisme affecte la perception du contrôle juridictionnel – parfois appréhendé comme un obstacle à l'efficacité. Les professionnels de la justice reçoivent aussi les coups de boutoir d'une classe politique avide de désigner à l'opinion des responsables après les faits divers les plus médiatiques, en particulier si des personnes récidivistes se trouvent impliquées. À entendre les expressions les plus caricaturales, la justice ferait preuve de laxisme, alors même que la surpopulation carcérale atteint des sommets(1).

L'avocat se situe au carrefour de ces courants violents. Il incarne le respect du contradictoire, qui peut, précisément, faire flétrir le juge. Dernier rempart, notamment compte tenu de ses missions contenues, il voit, par ricochet, son rôle affaibli. Cette remise en cause se traduit aussi bien par des modifications réglementaires et législatives que, plus généralement, par la manière dont les responsables politiques le perçoivent, aspirés par le glissement à l'extrême droite d'une partie de l'électorat et de l'opinion.

L'avocat occupe pourtant une place centrale dans l'œuvre judiciaire. Il a vocation à assurer aux mis en cause l'appui d'un professionnel de la justice exerçant, selon son serment, avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité. Son intervention consacre le caractère équitable de la procédure, sans lequel une décision de justice n'aurait aucune légitimité. « Partenaire de justice et acteur essentiel de la pratique universelle du droit, l'avocat a vocation à intervenir dans tous les domaines de la vie civile, économique et sociale » : les termes de l'article 6-1 du règlement intérieur national de la profession d'avocat disent toute l'étendue de son rôle. Outre sa mission de conseil juridique, il assure également une fonction judiciaire, de représentation et d'assistance, notamment devant les juridictions pénales.

Si la judiciarisation de la société semble assurer son avenir à la profession, l'avocat n'en reste pas moins menacé dans l'exercice de son devoir, notamment lorsqu'il l'accomplit au service des droits de la défense, englobant ceux dont jouit la personne mise en cause. On constate, certes, quelques avancées. La loi du 22 avril 2024 – qui conforme sur ce point le droit français à une directive européenne vieille de dix ans – impose qu'une audition de garde à vue se tienne en présence d'un avocat. Mais son rôle tend à subir, dans l'ensemble, une rationalisation, sous l'effet de considérations matérielles ou budgétaires combinées à une dynamique plus insidieuse, entretenu par un discours sécuritaire, qui peut constituer le représentant du défendeur en indésirable, notamment lorsqu'il soulève des nullités affectant la procédure.

UNE POLITIQUE PÉNALE TOUJOURS PLUS SÉVÈRE

D'un point de vue procédural, le siècle dernier a connu un accroissement des droits de la défense. La loi dite « Constance » du 8 décembre 1897 avait déjà permis à la personne inculpée par le juge d'instruction d'être assistée par un professionnel ayant un droit d'accès au dossier de l'affaire. Celle du 4 janvier 1993 a autorisé la personne placée en garde à vue à s'entretenir avec un avocat, dont la présence a été admise pendant toute la durée de la garde à vue par une loi du 14 avril 2011.

Le renforcement procède aussi d'une lente consécration, constitutionnelle puis conventionnelle. Dans une décision du 2 décembre 1976, le Conseil constitutionnel a intégré les droits de la défense aux principes fondamentaux reconnus par les lois de la République (PFLR). Ces droits, qui ne sont cependant pas définis



PETER MARTENSEN. – « The Order (Sense and Sensibility) » (L'ordre [Raison et sensibilité]), 2016

© ADAGP PARIS, 2025 - GALERIE MARIA LUND PARIS

de manière exhaustive, impliquent, notamment en matière pénale, l'existence d'une procédure juste et équitable garantissant l'équilibre des parties (décision du 28 juillet 1989). Par la suite, le Conseil constitutionnel les a rattachés à l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, aux termes desquels « toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution ». Et il faut mentionner la jurisprudence protectrice de la Cour européenne des droits de l'homme : « *Eu égard à la place éminente qu'occupe le droit à une bonne administration de la justice dans une société démocratique, toute mesure restreignant les droits de la défense doit être absolument nécessaire. Dès lors qu'une mesure moins restrictive peut suffire, c'est elle qu'il faut appliquer* », indique un arrêt du 23 avril 1997.

Néanmoins, au cours de la période récente, on constate une nette inflexion en sens inverse. Le 14 mai 2024, au terme de six mois d'auditions, la commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic en France remettait ses conclusions. Elle suggérait la mise en œuvre de procédures dites « coffre », permettant de soustraire au principe du contradictoire certains actes d'enquêtes du dossier, qui ne pourraient être examinés que par les magistrats et échapperait ainsi au contrôle des avocats(2). Inédite, cette proposition a entraîné de vives protestations au sein de la profession. Elle met en évidence une tendance insidieuse observée depuis plusieurs années, qui consiste à contourner les droits de la défense, voire à les réduire – évolution que quelques commentateurs appellent de leurs vœux(3) –, pour les sacrifier sur l'autel d'une approche de la justice qui se veut plus sévère, rapide et économique.

Hasard du calendrier : ce même 14 mai 2024, deux surveillants pénitentiaires trouvaient la mort dans des conditions dramatiques au péage d'Incarville à l'occasion de l'évasion du détenu Mohamed Amra. Aussitôt, de nombreuses voix parmi les syndicats de surveillants pénitentiaires se sont élevées pour réclamer l'extension du recours à la visioconférence, demande à laquelle le garde des sceaux, après quelques jours de consultations, a promis d'accéder prestement.

L'usage de la télécommunication audiovisuelle s'est considérablement développé ces dernières années, et cristallise ce mouvement d'érosion des droits de la défense au profit d'une logique gestionnaire. Initialement conçue comme un palliatif à l'éloignement de certains tribunaux, la visioconférence apparaît en 1998, à la faveur d'un litige ayant conduit à attribuer à la cour d'appel de Paris une compétence pour les décisions rendues sur l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, afin d'éviter que les magistrats insulaires ne statuent deux fois sur une décision de justice, et pour mettre la France en conformité avec les garanties du procès équitable prévues par la CEDH.

Le nouvel outil fait l'objet d'expérimentations locales avant que la loi dite « Perben II » du 9 mars 2004 ne permette aux magistrats d'entendre à distance les plaignants, témoins ou experts cités à un procès. À compter de 2006, le recours à la visioconférence sera généralisé selon une logique d'abord incitative, puis coercitive après la publication d'une circulaire le 5 février 2009 qui somme les tribunaux de réduire de 5% leurs extrac-

tions judiciaires – la conduite d'un détenu hors de son établissement pénitentiaire – sous peine de sanctions financières. Présenté comme un instrument au service d'une « bonne administration de la justice » auquel les magistrats recourraient « lorsque les nécessités de l'enquête ou de l'instruction le justifient » – formule qui offre une grande latitude –, la visioconférence s'impose aujourd'hui à un nombre croissant d'étapes d'une procédure pénale. Banalisée par la crise sanitaire, elle concerne 26% des extractions judiciaires. Les objectifs annuels de performances budgétaires présentés par le gouvernement visent 28% en 2026(4).

COMMENT JUGER MIEUX EN JUGEANT PLUS VITE

Le développement à marche forcée de cette technologie ne reste toutefois pas sans conséquence sur la qualité du débat judiciaire. « *L'écran fait écran* (5). » Il affecte l'écoute des magistrats ainsi que la spontanéité des échanges, et, en somme, entérine le recul de l'audience pénale(6). Le Conseil constitutionnel a quant à lui dû censurer des dispositions permettant l'absence de présentation physique d'un détenu provisoire devant ses juges pendant une année (décision du 20 septembre 2019) ou imposant la visioconférence dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire (décision du 15 janvier 2021) au regard de l'atteinte que cette situation portait aux droits de la défense. Par là même, la haute juridiction a admis le caractère préjudiciable du procédé.

La cour d'assises reste seule épargnée par ce mouvement. Le Conseil d'État a en effet jugé, à la faveur d'une ordonnance du 27 novembre 2020, qu'au regard de l'importance des peines encourues la comparution physique des accusés demeurait indispensable, et partant donné tort au gouvernement, qui avait tenté, à nouveau, d'étendre cet outil dans le contexte de la pandémie de Covid-19.

(1) Au 1^{er} octobre 2024, la France comptait 79 631 détenus pour 62 279 places opérationnelles.

(2) « Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic », rapport n° 588 (2023-2024) au nom de la commission d'enquête sur l'impact du narcotrafic en France et les mesures à prendre pour y remédier, Sénat, Paris, 7 mai 2024.

(3) Cf. Philippe Bilger, « Il faut diminuer les droits de la défense ! », Justice au Singulier, 24 juin 2024, www.philippebilger.com

(4) Projet annuel de performances, budget général, « Programme 107. Administration pénitentiaire », 2024, www.budget.gouv.fr

(5) Jean Danet, *La Justice pénale entre rituel et management*, Presses universitaires de Rennes, 2010.

(6) « Avis sur la loi de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice », Commission nationale consultative des droits de l'homme, 20 novembre 2018.



PETER MARTENSEN. – « The Dream » (Le rêve), 2008

des droits de la défense

Si elle a, cette fois, résisté à l'assaut, la justice criminelle ne fait plus figure de sanctuaire. L'affaiblissement de l'oralité des débats, principe cardinal devant la cour d'assises, le met en évidence. C'est le député révolutionnaire Adrien Duport qui le présente, dans son rapport du 27 novembre 1790. Il en fait un instrument « *de sauvegarde du jury et de la liberté dont il est le garant* ». Le choix de l'oralité, qui consacre la loi des 16 et 29 septembre 1791, impose que les jurés ne puissent forger leur conviction que sur les charges débattues à l'audience. En d'autres termes, cela revient à empêcher que des éléments qui n'auraient pas été évoqués lors des débats influencent le verdict – ce qui entraîne l'impossibilité pour la cour de disposer du dossier de la procédure lorsqu'elle part délibérer.

Ce principe fut systématiquement maintenu dans les législations adoptées sous les régimes ultérieurs, du code du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) à l'actuel code de procédure pénale. Les praticiens, avocats comme magistrats, s'accordent à souligner son importance devant la cour d'assises ainsi que la garantie offerte à l'accusé d'une attention redoublée de la part de ceux qui ont la charge de son sort et d'un regard préservé de l'influence du dossier d'instruction.

Un premier coup lui a été porté par la loi de programmation 2018-2022, qui permet aux assesseurs, c'est-à-dire aux deux magistrats entourant le président d'audience, de disposer d'une copie du dossier. Cela risque en effet d'amoindrir la qualité de l'écoute des juges dans la formation de leur jugement. La charge la plus violente assénée à ce principe résulte toutefois de la généralisation, par la loi du 22 décembre 2021, des cours criminelles départementales. Elles jugent désormais les crimes punis de quinze à vingt années de réclusion – soit essentiellement les viols. La singularité de ces nouvelles formations de jugement tient à ce qu'elles ne sont plus composées, comme c'était le cas au sein des tribunaux criminels depuis la Révolution française, de citoyens tirés au sort, mais uniquement de cinq magistrats professionnels. Contrairement aux règles prévues devant la cour d'assises, ces « jurés professionnels » disposent, au moment du délibéré, du dossier de la procédure, innovation qui amoindrit considérablement l'oralité de l'audience pénale. Leur conviction peut en effet se fonder en tout ou partie sur les pièces de l'instruction, et dépend donc moins des débats. Les cours criminelles départementales constituent l'aboutissement paroxystique d'un triple objectif : juger plus vite, à moindre coût, et condamner davantage.

En dépit de l'opposition et des inquiétudes quasi unanimes de l'ensemble des acteurs du monde judiciaire, ces juridictions siègent sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} janvier 2023, alors même que leur expérimentation avait abouti à un premier bilan mitigé, voire négatif. S'il est exact que les audiences devant les cours criminelles sont généralement plus courtes, et permettent d'éviter les dépenses liées au tirage au sort ainsi qu'à l'indemnisation des jurés citoyens, ces bénéfices – purement financiers – se trouvent en réalité anéantis par une charge de travail supplémentaire imposée aux magistrats – importante source de désorganisation dans des tribunaux déjà en sous-effectif. Pis, la phase expérimentale avait établi que les jugements rendus par les cours criminelles présentaient un taux d'appel supérieur à celui des cours d'assises, ce qui entraîne de facto l'organisation d'un second procès, lui aussi génératrice de dépense publique (7).

En tout état de cause, une question fondamentale semble avoir échappé au législateur : comment juger mieux en jugeant plus vite ? Les audiences criminelles offrent souvent le spectacle d'existences complexes, dont il est d'autant plus difficile de rendre compte que le temps qu'en leur accord est réduit. La diminution de la durée d'audience nuit à la qualité de la décision rendue ainsi qu'aux intérêts du justiciable. L'avocat général du dernier procès d'Outreau, en 2015, affirmait ainsi sans ambages que la présence des jurés, l'oralité des débats et le principe du contradictoire avaient permis d'éviter que cette affaire ne vire à l'erreur judiciaire (8).

L'atteinte la plus manifeste aux droits des accusés réside toutefois dans la disparition de la « *minorité de faveur* » devant la cour criminelle départementale. Ce principe, né de l'ordonnance de Blois adoptée sous Louis XII en mars 1498 (article 76), prévoyait qu'en matière criminelle, en cas de diversité d'appréciations, toute déclaration de culpabilité soit prononcée par deux voix de plus. Cette règle – qui conditionne la condamnation à une majorité qualifiée de votes – vise à offrir, compte tenu de la lour-



PETER MARTENSEN. – « The Movement » (Le mouvement), 2003

deur des peines encourues, une certitude plus grande quant à la culpabilité ; en clair, que le doute profite à l'accusé.

La minorité de faveur a prévalu sans discontinuité pendant plus de cinq siècles, sauf entre l'ordonnance de Villers-Cotterêts d'août 1539 et la déclaration de Fontainebleau de février 1549, ainsi que sous le régime de Vichy. Encore en vigueur aujourd'hui devant la cour d'assises, où sept voix sur neuf se révèlent nécessaires pour retenir la culpabilité d'un accusé, le principe a disparu devant la cour criminelle départementale. Désormais, une majorité simple de trois voix sur cinq suffit.

Un rapide calcul permet d'en tirer une conclusion implacable : il est statistiquement plus aisé d'être condamné devant cette juridiction que devant une cour d'assises populaire. Questionnés sur la conformité de ces évolutions à notre Constitution, les « sages » ont feint de n'y trouver aucune difficulté au moyen d'une dérobade, en se contentant de rappeler que les deux juridictions différaient, et que, par conséquent, rien n'empêchait de prévoir devant elles des règles différentes, effaçant d'un même mouvement l'héritage de la Révolution – la présence de citoyens dans les jurys d'assises – ainsi qu'une garantie pluriséculaire du procès criminel (9).

TOUCHER À L'ESSENCE MÊME DE LA FONCTION D'AVOCAT

L'affaiblissement des droits de la défense et de l'oralité des débats a pour inévitable corollaire la réduction de la place accordée à l'avocat dans son exercice. Entendue dans le cadre de la commission d'enquête sénatoriale sur l'impact du narcotrafic en France, la vice-présidente du tribunal judiciaire de Marseille, Mme Isabelle Couderc, a endossé, le 7 mars 2024, la « *remise en cause permanente et dilatoire des actes accomplis par une certaine défense qui n'est pas constructive* ». De tels propos touchent l'essence même de la fonction des avocats, en plus d'alimenter une surenchère démagogique. Ils attribuent à la profession une responsabilité dans la lenteur et les défaillances de l'institution judiciaire.

Le 3 juillet 2024, un site d'extrême droite publiait une « liste d'avocats à éliminer ». Si l'origine relativement floue d'une telle publication doit conduire à une grande prudence, elle n'a rien de surprenant. À sa lecture, il est difficile de ne pas faire le rapprochement avec le programme de certaines formations politiques, dont celui du Rassemblement national, qui entend abaisser la majorité pénale, en finir avec l'autonomie du droit pénal des mineurs et mettre en place des peines planchers, ce qui revient à s'affranchir du principe de personnalisation de la peine et impose une approche mécanique de l'œuvre de juger. Et donc à négliger l'exercice des droits de la défense.

VINCENT BRENGARTH ET ANTOINE ORY.

(7) Benjamin Fiorini, « La généralisation des cours criminelles paraît relever de l'abuse », *Le Monde*, 2 janvier 2023.

(8) Stéphane Cantéro, *L'Affaire d'Outreau, une terreur judiciaire*, Éditions Dialogues, Le Conquet, 2023.

(9) Conseil constitutionnel, 24 novembre 2023, n° 2023/1069-1070 QPC, *M. Sékou et autre*.

© ADAGP, PARIS, 2025. GALERIE MARIA LUND, PARIS



PETER MARTENSEN. – « Fence » (Clôture), 2024

Deux siècles d'avancées et de reculs

26 août 1789. La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC) reconnaît les libertés de réunion, d'association et d'expression.

14 juin 1791. La loi dite Le Chapelier interdit les associations ouvrières.

20 septembre 1792. Laïcisation de l'état civil et autorisation du divorce.

4 février 1794. Première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises. Partiellement rétabli par Napoléon I^{er}, il sera définitivement interdit en 1848.

30 juin 1881. Loi reconnaissant la liberté de réunion et d'association.

21 mars 1884. La loi dite Waldeck-Rousseau autorise les syndicats professionnels.

1887. Extension à tout l'empire colonial français du code de l'indigénat, qui prive les personnes colonisées des « droits de l'homme et du citoyen ».

8 décembre 1897. Loi accordant aux inculpés l'assistance d'un avocat.

1945. Les femmes françaises votent pour la première fois, aux élections municipales.

10 décembre 1948. La Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît les libertés fondamentales à tous sans distinction.

22 avril 1961. Après le putsch des généraux d'Algier, l'état d'urgence est proclamé en métropole. L'article 16 de la Constitution, conférant des pouvoirs exceptionnels au chef de l'État, est appliqué pour la première et seule fois.

1971. Le Conseil constitutionnel reconnaît la valeur constitutionnelle de la DDHC.

6 janvier 1978. Création de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) pour la protection des données personnelles.

1981. Après la victoire de la gauche, la peine de mort est abolie, les quartiers de haute sécurité sont supprimés dans les prisons, et la liberté d'association est étendue aux étrangers.

9 septembre 1986. La loi durcit les conditions d'entrée en France et facilite les expulsions d'étrangers en situation irrégulière. En 1993, deux autres lois élargissent les contrôles d'identité et limitent l'octroi des titres de séjour.

26 octobre 2001. Le Patriot Act élargit le pouvoir de surveillance de l'État américain au nom de la sécurité nationale. Dans le même élan, la France adopte la loi sur la sécurité quotidienne.

20 août 2002. La loi d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure accroît les pouvoirs de police en matière de renseignement.

2005. À la suite des émeutes dans les banlieues françaises, l'état d'urgence est décreté du 8 novembre 2005 au 6 janvier 2006.

23 janvier 2006. La garde à vue est portée de quatre-vingt-seize heures à six jours dans le cadre de la lutte antiterroriste.

30 mars 2006. Le Conseil constitutionnel reconnaît la valeur constitutionnelle des droits de la défense.

13 novembre 2014. Le délit d'apologie du terrorisme entre dans le code pénal.

24 juillet 2015. La loi sur le renseignement du 24 juillet autorise les pouvoirs publics à utiliser des logiciels-espions et à pirater des ordinateurs.

13 novembre 2015. Après les attentats de Paris, l'état d'urgence est proclamé et reconduit jusqu'au 31 octobre 2017, date à laquelle la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme (SILT) intègre certaines dispositions de l'état d'urgence dans le droit commun.

2020. Crée le 23 mars pour faire face au Covid-19, l'état d'urgence sanitaire est appliqué pendant quatre mois, puis entre le 17 octobre 2020 et le 1^{er} juin 2021. Le 11 mai, le Conseil constitutionnel valide l'essentiel des mesures restrictives de liberté qu'il prévoit.

19 mai 2023. La loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques 2024 permet l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique.

23 mai 2024. Dans le cadre de l'état d'urgence en Nouvelle-Calédonie, le gouvernement interdit le réseau TikTok. Saisi en référé, le Conseil d'État ne suspend pas l'arrêté.



Le privilège des start-up

Conçus pour assouplir le cadre légal en vue de favoriser l'innovation, les « bacs à sable réglementaires » offrent aux entreprises de technologie des conditions dérogatoires au droit commun, notamment en termes de protection de la vie privée. Ils relèvent d'une logique de dérégulation qui reconfigure l'État au bénéfice des acteurs de marché et au détriment des libertés publiques.

PAR FÉLIX TRÉGUER*

Et si les jeunes entrepreneurs du secteur technologique pouvaient s'affranchir du droit pour expérimenter leurs produits sans encourir de risques juridiques ? Voilà exactement en quoi consistent les « bacs à sable réglementaires » (*regulatory sandboxes*), une nouvelle tendance dans le domaine de la régulation économique. D'après la Datasphere Initiative, une fondation financée notamment par Google et Microsoft, qui les promeut au niveau international, ces dispositifs renvoient à « *un environnement collaboratif* » contrôlé, permettant de tester « *des technologies et des pratiques innovantes* » vis-à-vis des normes censées les encadrer (1). En pratique, il s'agit pour l'État et les agences publiques agissant en son nom d'accompagner des entreprises en suspendant certaines exigences réglementaires afin d'« accélérer » la mise sur le marché de telle ou telle innovation. D'abord expérimentés au Royaume-Uni et en Suisse pour les nouvelles technologies financières (« *fintech* »), les bacs à sable réglementaires gagnent en popularité depuis 2018, une année marquée par l'inscription de l'intelligence artificielle (IA) au nombre des priorités stratégiques par les pouvoirs publics. Depuis, les exemples de mises en œuvre se multiplient à travers le monde, notamment dans le secteur de la santé ou des transports, à l'image de l'État de Rio de Janeiro, qui expérimente depuis l'été 2023 la livraison de boissons fraîches par drones.

Avec la tutelle exercée par l'industrie sur les politiques de recherche et le choix de l'externalisation, les bacs à sable réglementaires illustrent une reconfiguration des politiques publiques au bénéfice du secteur privé et de la sacro-sainte innovation. Du point de vue de leurs promoteurs, ces dispositifs renforcent la sécurité juridique d'entreprises qui mettent au point des « innovations de rupture ». Ils témoignent également d'une forme d'accompagnement public qui peut aisément se transformer en gage de conformité et donc en avantage concurrentiel. De son côté, l'État consolide son rôle de partenaire des stratégies entrepreneuriales et développe une régulation fondée sur le marché (*market-based*) tout en se donnant les moyens de façonnner ce dernier. À bas bruit, la puissance publique reconfigure ainsi ses interventions pour favoriser la « *disruption* » chère aux tenants de la « *start-up nation* ».

LÂCHER LA BRIDE AUX SERVICES DE L'ÉTAT

Mais les populations bénéficient-elles de cette logique « *gagnant-gagnant* » ? En Europe, où les règles en matière de protection des données personnelles adoptées en 2018 essuient un feu roulant de critiques pour leur effet supposément délétère sur l'innovation, les bacs à sable réglementaires se multiplient dans le domaine de la surveillance des citoyens. C'est par exemple le cas en matière de vidéosurveillance algorithmique – le couplage de l'IA et des caméras de rue pour identifier des personnes et déclencher automatiquement des alertes en cas de détection d'événements suspects (2). « *L'Europe est très en retard* », déplore François Brémont, de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (Inria) Sophia-Antipolis : à cause du règlement général sur la protection des données (RGPD), « *il est pratiquement impossible de collecter des données* » (3). Dès 2019, dans un rapport consacré à la reconnaissance faciale, un panel d'avocats, de chercheurs et d'industriels vice-présidé par Mme Florence Fourets, directrice juridique à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), abondait dans le même sens et pointait le « *cadre réglementaire contraint* » entravant le développement d'algorithmes censés être « *entraînés à partir de bases contenant un très grand nombre d'images de visages variés provenant d'origines différentes* » (4).

Les bacs à sable apparaissent ainsi comme une réponse pour lever ces « *obstacles* », quitte à ce que la logique d'expérimentation s'inscrive dans le marbre de la loi. En 2018, déjà, l'un des tout premiers rapports français consacrés aux politiques publiques de soutien à l'intelligence artificielle, concocté par une commission présidée par le mathématicien Cédric Villani, alors député macro-niste, abordait la question spécifique de « *l'IA au service de la défense et de la sécurité* », appelant à des « *expérimentations* »



PETER MARTENSEN. – « *Abandoned Field* » (Champ abandonné), 2017

et des « *dérogations aux règles existantes suivant la logique de bac à sable* » (5). Dans ces secteurs hautement stratégiques, ce dispositif présente aussi l'intérêt de lâcher la bride aux services de l'État.

À la suite du rapport Villani, le Parlement français autorisera l'armée puis les services de renseignement à déroger au droit pour accumuler des données afin de mieux entraîner leurs IA. La même logique régit, en 2023, l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique prévue par la loi relative aux Jeux olympiques, avec des marchés publics assurant aux start-up comme Wintics ou à la holding ChapsVision les coudées franches pour tester leurs produits en « *conditions réelles* » en lien avec les forces de l'ordre. Adopté au printemps 2024, le règlement européen consacré à l'intelligence artificielle couronne cette approche, en imposant à tous les États membres, par l'intermédiaire de son article 57, d'expérimenter ces dispositifs en les plaçant sous l'égide d'une agence de régulation.

La présidente de la CNIL, la conseillère d'État Marie-Laure Denis, voit dans cette disposition une manière de conforter le rôle de l'institution dont elle a la charge, tout en promettant de « *concilier l'IA et l'innovation avec la protection des droits* » (6). Mais les règlements particuliers accordés à titre expérimental ne menacent-ils pas de supplanter la loi générale et les garanties qu'elle apporte en matière de libertés publiques ? En lieu et place d'une intervention ponctuelle sous forme d'autorisation préalable, de contrôle et de sanctions, les bacs à sable réglementaires illustrent la préférence néolibérale pour la régulation : ce processus, jugé plus fluide ou adaptatif par les dirigeants, procède d'un « *accompagnement continu* » des entités régulées par des agences publiques dotées d'une « *capacité d'influence immédiate et diffuse sur les comportements* », explique la professeure de droit Pascale Idoux. Les chercheurs Benjamin Lemoine et Antoine Vauchez y voient, eux, une « *contre-culture de gouvernement* » qui « *conteste la culture officielle et réglementaire de l'État, perçue comme un frein, et tend à subvertir des savoirs du droit public et pénal* » (7). Au sein du secteur de la surveillance numérique, il s'agit de mener à son terme une logique déjà largement consommée par le passage du modèle de l'encadrement par la CNIL dans les années 1980 à celui de la conformité (en anglais *compliance*) dans les années 2010 : la Commission délaisse ainsi le contrôle de l'licité au profit de l'accompagnement des acteurs de marché ; le « *gendarme des données personnelles* » se pense désormais comme une agence de promotion de l'innovation.

On peut faire une analogie entre ces dispositifs juridiques dérogatoires mis en place au prétexte de l'innovation technologique et ceux propres aux états d'exception qui, lors des crises, justifient l'hypertröhie des pouvoirs répressifs. Avec les bacs à sable réglementaires, la nécessité ne résulte pas directement d'un état d'urgence qui justifierait une action de la police affranchie des « *carcans procéduraux* ». Elle découle plutôt de la priorité donnée à une mise sur le marché de ces innovations technologiques que nul obstacle juridique ne devrait retarder ou gêner « *inutile-*

ment », dans un contexte de compétition économique exacerbée. Mais, qu'il s'agisse de bacs à sable réglementaires ou de l'extension des pouvoirs de l'exécutif au nom de l'état d'urgence, les libertés fondamentales passent par pertes et profits, l'urgence techno-sécuritaire disqualifiant progressivement le vieux droit libéral.

Ce recul actuel de la « *loi générale et impersonnelle* », pilier du libéralisme politique depuis le XVIII^e siècle, n'est pas sans précédent. Dans l'Allemagne des années 1930, les juristes marxistes associés à l'école de Francfort pointaient déjà du doigt la théorie juridique « *décisionnaire* » proônée par leur adversaire politique Carl Schmitt, et mise en acte par les conservateurs allemands avant même l'arrivée au pouvoir des nazis (8). Franz von Papen, chancelier du Reich en 1932, se disait alors partisan d'un État garant des intérêts de la grande industrie, disposé à la protéger des revendications démocratiques au moyen de la répression et du musellement des libertés. Il fallait tout faire, selon lui, pour éviter d'« *entraver davantage la mobilité de l'économie par de nouvelles constructions artificielles* » et, au contraire, « *assouplir les liens* » qui enserrent le marché (9).

HONORER LA PROMESSE D'ÉGALE LIBERTÉ

À l'époque, Carl Schmitt fournit la justification théorico-pratique à ces politiques au travers de sa critique du « *rationalisme* » et de l'*abstraction* de la loi, à laquelle il oppose « *des mesures et des ordres émis au fur et à mesure des nécessités* » (10). Des dispositions adaptées aux situations individuelles, voire déléguées à une sphère d'*auto-administration économique*, pour et par les grandes entreprises oligopolistiques que l'État reconnaît comme relevant de l'*intérêt public*. Il s'agit de liquider la république de Weimar et de poser les bases d'un ordre juridique que les conservateurs puis les nazis reprendront à leur compte. Des juristes dissidents comme Franz Neumann ou Otto Kirchheimer dénoncent alors cette dérive autoritaire. Ils rappellent que l'État de droit, avec ses principes abstraits et généraux, avec sa hiérarchie des normes et ses valeurs associées, demeure la condition nécessaire – bien qu'insuffisante – pour honorer la promesse d'*égale liberté* et celle, plus classiquement libérale, d'un droit capable de juguler la violence d'État. Si l'histoire ne se répète jamais, notre époque aussi est marquée par l'essor d'un droit toujours plus inféodé aux intérêts des grands groupes, et par une recrudescence de l'autoritarisme d'État.

(1) « 5 min intro to sandboxes », www.thedatasphere.org

(2) Lire Thomas Jusquame, « *Les cuisines de la surveillance automatisée* », *Le Monde diplomatique*, février 2023.

(3) Cité par Thomas Allard, « *Surveillance. Quels systèmes pour demain ?* », *Science & Vie*, Montrouge, septembre 2023.

(4) « *Reconnaissance faciale, entre exigence de contrôle et respect de la vie privée. Quels outils, quels enjeux, quelles garanties ?* », Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHES), 30^e session nationale « *Sécurité et justice* » 2018-2019, disponible sur www.laquadrature.net

(5) Cédric Villani (sous la dir. de), « *Donner un sens à l'intelligence artificielle. Pour une stratégie nationale et européenne* », rapport de la mission parlementaire, Paris, mars 2018.

(6) Alexandre Piquard, « *La protection des données personnelles ne doit pas être la variable d'ajustement de l'IA* », *Le Monde*, 24 novembre 2024.

(7) Pascal Idoux, « *Le temps de la régulation* », dans *Le Temps en droit administratif*, Dalloz, Paris, 2022 ; Benjamin Lemoine et Antoine Vauchez, « *Le négoce de la souveraineté juridique* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 251, Paris, 2024.

(8) Franz L. Neumann « *The function of law in modern society* », dans William E. Scheuerman (sous la dir. de), *The Rule of Law Under Siege. Selected Essays of Franz L. Neumann and Otto Kirchheimer*, University of California Press, Berkeley, 1996.

(9) Cité par Hermann Heller, « *Libéralisme autoritaire ?* », dans Grégoire Chamayou (sous la dir. de), *Du libéralisme autoritaire*, La Découverte, Paris, 2020.

(10) Carl Schmitt, *Légalité et légitimité*, Presses de l'université de Montréal - Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2016 (1^{re} éd. : 1936).



PETER MARTENSEN. – « *The Consequence* », 2017

* Chercheur et membre de La Quadrature du Net. Texte adapté de *Technopolice. La surveillance policière à l'ère de l'intelligence artificielle*, Divergences, Paris, 2024.

Résister plutôt que désobéir

Comment faire face à l'autoritarisme ambiant ? Aux menaces sur les libertés individuelles ? Faut-il, telle Antigone face à Créon, désobéir – au nom de sa seule conscience – aux lois de la cité jugées injustes voire scélérates ? Une autre voie mérite d'être explorée, qui consiste non pas à enfreindre la légalité mais à se battre pour sa pleine application.

PAR VINCENT SIZAIRE *

DEPUIS plusieurs années, on assiste à une recrudescence, dans le débat public, des appels à la désobéissance civile contre les mesures mises en œuvre par les autorités. On les a notamment entendus dans le discours de nombreux acteurs mobilisés pour empêcher le Rassemblement national (RN) d'accéder au pouvoir à l'issue des dernières élections législatives (1). Mais le mot d'ordre tend en fait à s'imposer depuis le milieu des années 2010, avec une répression toujours plus féroce des mouvements sociaux, flagrante lors de celui des «gilets

aux lois que les citoyens estiment injustes – en l'occurrence, Thoreau forge ce concept à partir de sa propre expérience et de son refus de s'acquitter d'un impôt dont le produit devait pour partie financer des pratiques esclavagistes (5). Les personnes qui s'en prévalent inscrivent leurs luttes dans l'histoire des grands mouvements progressistes comme le combat pour les droits civiques des Afro-Américains – dont les militants défièrent les lois ségrégationnistes des gouvernements du sud des États-Unis – ou encore la lutte pour l'indépendance nationale et contre l'ordre juridique colonial menée par Mohandas Karamchand Gandhi.

Mais, dès lors qu'il s'agit de désobéir aux lois en vigueur au nom de la conception que l'on se fait d'une justice supérieure, rien n'interdit aux personnes qui militent contre le progrès démocratique de s'emparer de la même notion. Dans différents pays, la désobéissance expresse aux lois en vigueur compte ainsi au nombre des modes d'action privilégiés de militants de l'interdiction du droit à l'avortement. De l'occupation de l'espace public ou des lieux où se pratique l'interruption volontaire de grossesse au refus de soins opposé aux femmes souhaitant exercer ce droit, c'est toujours au nom d'une «cause juste» que l'on revendique alors de violer la loi (6). La désobéissance explicite au cadre légal peut aussi être théorisée et adoptée par des mouvements d'extrême droite mettant en avant leur idéal nationaliste pour justifier des modes d'opposition illicites et volontiers violents aux pouvoirs publics (7).

Le choix de la désobéissance civile peut par ailleurs conforter les gouvernements autoritaires dans leur prétention à incarner le camp de la légalité face à des mouvements d'opposition renvoyés à l'illicéité formelle de leurs actes. Or la démocratie encadre la prérogative des autorités publiques à dépar-



PETER MARTENSEN. – « The Edge » (Le bord), 2018

ne présente de caractère absolu. On ne saurait dès lors se prévaloir de la seule atteinte par les pouvoirs publics à tel ou tel de ses droits pour entrer légitimement en résistance. En revanche, les autorités ne peuvent limiter l'exercice de nos libertés que de façon exceptionnelle et en respectant certaines conditions : l'article 8 de la même convention stipule que la restriction doit être prévue par la loi, pour suivre un but légitime dans une société démocratique et être strictement proportionnée à la réalisation de cet objectif. Ce qui signifie à contrario que, même lorsque la loi la prévoit, une mesure restrictive de liberté qui n'est pas nécessaire à l'accomplissement du but fixé par le législateur, ou disproportionnée, perd toute légitimité et ainsi toute force obligatoire : chacun a le droit mais aussi le devoir de refuser son application.

« L'ÉTAT DE NÉCESSITÉ » CONTRE L'OPPRESSION

De longue date, la Cour de cassation considère qu'une mesure d'enquête attentatoire à la vie privée – telle qu'une interception de télécommunication ou une surveillance informatique –, fût-elle régulière en la forme, doit être annulée si elle n'était pas nécessaire (par exemple, quand les enquêteurs pouvaient accéder à l'information par des voies moins intrusives) ou disproportionnée (notamment si elle a duré trop longtemps) (8). Plus récemment, inspirée par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), elle a étendu son contrôle de proportionnalité au principe même de la pénalisation de tel ou tel acte. En prenant en compte la disproportion de l'atteinte portée à leur libre expression, la chambre criminelle de la Cour de cassation a annulé les décisions de condamnation des militants qui avaient décroché des portraits du président de la République pour protester contre l'inaction du gouvernement face au changement climatique (29 mars 2023) et de ceux appelant au boycott des entreprises qui participent à la colonisation des territoires palestiniens occupés par les autorités israéliennes (17 octobre 2023).

La notion d'« état de nécessité » constitue une autre forme effective de reconnaissance, par notre ordre juridique, du droit de résistance à l'oppression. Le code pénal, à son article 122-7, prévoit en effet que, quelle que soit l'infraction qu'on lui reproche d'avoir commise, ne peut être déclarée « *pénallement responsable la personne qui, face à un danger actuel ou imminent qui menace elle-même, autrui ou un bien, accomplit un acte nécessaire à la sauvegarde de la personne ou du bien, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace* ». Si la Cour de cassation n'admet aujourd'hui un tel fait justificatif que de façon particulièrement restrictive, la défense l'invoque de plus en plus fréquemment devant les juridictions, ce qui encourage l'évolution de la jurisprudence.

Plusieurs tribunaux correctionnels ont ainsi pu relaxer des militants écologistes poursuivis pour dégradation ou violation de domicile après leur occupation d'installations industrielles en considérant qu'ils agissaient pour dénoncer la menace existentielle pesant sur l'humanité en raison du changement climatique (9). Une telle grille d'analyse peut s'étendre à la quasi-totalité des principaux conflits sociaux auxquels les autorités voudraient aujourd'hui apporter une réponse essentiellement répressive. À partir du moment où il n'est plus possible de contester autrement que par l'occupation irrégulière de terrains agricoles l'accaparement de la ressource aquifère par quelques-uns, de contester la politique étrangère de la France dans le conflit israélo-palestinien autrement que par l'occupation d'une université ou par la participation à une manifestation interdite au dernier moment, en quoi la répression des personnes participant à ces actions peut-elle être regardée, fût-ce un instant, comme légitime dans une société démocratique ?

© ADAGP PARIS, 2025 - GALERIE MARIA LUND PARIS



PETER MARTENSEN. – « The Settlement » (Le campement), 2016

jaunes» en 2018-2019 (2). Quand le dialogue avec les pouvoirs publics apparaît impossible, que l'expression d'une opposition aux politiques conduites par les gouvernements – voire d'un simple désaccord – expose au risque de poursuites ou de représailles, l'idée selon laquelle il serait nécessaire de désobéir explicitement aux règles édictées par les autorités pour dénoncer et démontrer leur iniquité fait son chemin.

On y adhère, ou tout au moins on la discute, au sein des associations ou mouvements informels écologistes, qui, face à la menace existentielle pour l'humanité que constitue le dérèglement climatique, en viennent à prôner une action plus radicale. L'occupation non autorisée de l'espace public est ainsi l'un des modes d'action privilégiés du collectif Extinction Rebellion. Nombre des participants à la manifestation interdite de Sainte-Soline du 25 mars 2023 contre les mégabassines agricoles invoquaient eux aussi la désobéissance civile (3). Et lui avoir consacré un atelier a valu à l'association Alternatiba de se voir refuser le versement de toute subvention publique par le préfet de la Vienne, aux termes d'une décision censurée depuis par la justice administrative.

Une telle approche tient surtout à la vigueur de la poussée autoritaire depuis le début du siècle. Si elle s'inscrit dans une longue tradition institutionnelle remontant au Premier Empire (4), elle n'en reste pas moins d'une intensité singulière et appelle d'autres formes d'opposition que la simple interpellation des pouvoirs publics par le biais de pétitions ou de tribunes. Toutefois, à y regarder de plus près, la désobéissance civile n'est peut-être pas la réponse la mieux ajustée à la menace pesant sur nos libertés publiques. À tout le moins, pas la seule.

Formalisée en 1849 par le philosophe américain Henry David Thoreau, la notion affirme le droit, et même le devoir, de désobéir

ger le légal et l'illégal. La délégation de pouvoir que le peuple leur consent afin qu'elles adoptent les normes et veillent à leur application a pour seule finalité l'égalité préservation de nos droits fondamentaux : « *L'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits* », dispose l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 (DDHC). Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » Quand cette finalité cesse d'être poursuivie, l'obéissance à la règle promulguée par les gouvernements et gouvernantes cède devant le nécessaire droit de « *résistance à l'oppression* » reconnu à tout citoyen à l'article 2.

Car, en effet, refuser d'appliquer une loi qui méconnaît les droits les plus élémentaires ne revient pas à enfreindre la légalité mais à opposer à la légalité formelle des autorités une légalité supérieure. Ainsi, il s'agit moins de faire valoir la justesse de sa cause – et possiblement de l'imposer à autrui – que de réclamer le plein respect des droits et des libertés garantis par la Constitution ou les traités internationaux comme la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Plutôt que de revendiquer la désobéissance aux gouvernements et aux normes qu'ils édictent, pourquoi ne pas sommer les premiers de conformer les secondes aux principes juridiques essentiels – qui fondent la légitimité de leur action dans une société démocratique – et, en particulier, de veiller au plein respect des droits fondamentaux de l'ensemble des citoyens ? En d'autres termes : pourquoi, plutôt que d'afficher sa rupture avec un ordre social jugé injuste en espérant ainsi contribuer à le réformer, ne pas exiger de nos représentants qu'ils respectent les termes de leur mandat ?

On peut s'interroger sur les moyens disponibles pour faire valoir concrètement ce droit de résistance à l'oppression, notamment parce que – à l'exception de la prohibition de l'esclavage, des actes de torture et des traitements inhumains ou dégradants, selon la convention européenne des droits de l'homme – aucune liberté fondamentale

(1) Cf. par exemple Camille Richir, « Législatives 2024 : dans le viseur du RN, les associations de protection de l'environnement s'inquiètent », *La Croix*, Paris, 5 juillet 2024.

(2) Lire Raphaël Kempf, « Des violences policières aux violences judiciaires », *Le Monde diplomatique*, février 2019. Lire aussi Nur Albalà et Evelyn Sire-Marín, « Jusqu'où obéir à la loi ? », *Le Monde diplomatique*, avril 2006.

(3) Collectif Loriot (sous la dir. de), *Avoir 20 ans à Sainte-Soline*, La Dispute, Paris, 2024.

(4) *Sortir de l'imposture sécuritaire*, La Dispute, 2016.

(5) Henry D. Thoreau, *La Désobéissance civile*, Le Mot et le Reste, Marseille, 2018.

(6) Sophie Turenne, « Le discours judiciaire face à la désobéissance civile. Étude de la désobéissance anti-abortement en droits américain et français comparés », dans David Hiez et Bruno Villalba (sous la dir. de), *La Désobéissance civile. Approches politique et juridique*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve-d'Ascq, 2008.

(7) Jean-Yves Camus, « L'extrême droite française et l'insoumission », dans David Hiez et Bruno Villalba, *op. cit.*

(8) Victoria Fourment, *Le Contrôle de proportionnalité à la Cour de cassation*, Daloz, Paris, 2024.

(9) Laurent Radisson, « Action climatique : des militants relaxés en raison de « l'état de nécessité » », 25 avril 2024, www.actu-environnement.com

UN PROCESSUS CONSTITUANT ENLISÉ, UNE GAUCHE À LA PEINE

Chili, les fruits amers de l'« *estallido social* »

Depuis la révolte populaire de 2019, qui a fait trembler le pouvoir de droite de l'époque, le pays a connu plusieurs consultations en vue de remplacer sa Constitution héritée de la dictature – sans aboutir –, et la gauche a gouverné. Cinq ans après l'événement historique, qu'en reste-t-il? Tentative de bilan alors que les élections générales se profilent.

PAR VÍCTOR DE LA FUENTE
ET LIBIO PÉREZ *

« DEPUIS nos mobilisations de 2019 contre les inégalités, rien n'a vraiment changé sur le sujet », souffre M. Ignacio Puelma, alors présent dans les rues de Santiago. De fait, au Chili, 1% de la population détient toujours près de 40% des richesses nationales (1). L'*estallido social* (« explosion sociale »), comme ce soulèvement populaire fut nommé à l'époque par les manifestants et les médias, a duré cinq mois. Il a mobilisé jusqu'à deux millions de personnes dans les rues de la capitale le 25 octobre 2019, son point d'orgue avec la grève générale du 12 novembre. Du jamais-vu dans l'histoire du pays. Dirigé contre le gouvernement du défunt président milliardaire Sebastián Piñera, à la tête du pays entre 2018 et 2022, il protestait contre les inégalités, la vie chère et les injustices sociales héritées du modèle économique néolibéral forgé par la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990). Il a débouché sur deux résultats essentiels.

Tout d'abord, sur la mise en place successive, entre 2021 et 2023, de deux instances – la Convention constitutionnelle, puis le Conseil constitutionnel (2) après l'échec de la première – chargées de rédiger une nouvelle Constitution pour en finir avec celle de 1980. Cette dernière, conçue par la dictature, sanctuarise la primauté des sujets de droit privé et de la logique de marché sur les prérogatives de l'État, aussi bien dans le domaine de l'économie que dans celui des services de base fournis aux populations. Son remplacement constituait l'une des principales revendications du mouvement populaire, comme le confirmait un premier référendum en 2020. Mais les projets constitutionnels portés

par les deux organes ont capoté au même stade. À chaque référendum d'approbation du texte soumis – un scrutin à vote obligatoire –, le rejet majoritaire par les Chiliens a finalement sauvé la Constitution de Pinochet. Celle-ci continue donc de s'imposer à tous les gouvernements, notamment à l'actuel, de gauche, dirigé par M. Gabriel Boric, dont la dynamique du mouvement populaire de 2019 a significativement contribué à l'élection en décembre 2021. C'est le second résultat de l'*estallido*.

Le chef de l'État entame sa dernière année de mandat. Si son élection a écarté du pouvoir l'extrême droite conduite par M. José Antonio Kast (Parti républicain, PR), elle n'a pas donné de concrétisation institutionnelle aux espoirs des contestataires. Pourquoi la plus grande mobilisation populaire de l'histoire du Chili a-t-elle ainsi débouché sur une séquence politique inachevée, ses principales exigences – une nouvelle Constitution, plus de justice sociale – n'ayant pas été satisfaites ? Pour répondre à cette question, un retour en arrière s'impose afin d'éclairer les étapes d'un processus aussi tortueux qu'infructueux.

Des dynamiques similaires expliquent l'échec des tentatives de refonte constitutionnelle expérimentées entre 2021 et 2023. Dans les deux cas, les forces dominantes élues au sein de chaque assemblée – les indépendants issus des mouvements sociaux à l'origine de la révolte populaire et la gauche pour la Convention constitutionnelle, l'extrême droite et les conservateurs pour le Conseil constitutionnel – ont bénéficié d'une surreprésentation numérique en sièges comparée aux équilibres sociologiques réels de la population.

Échec des stratégies maximalistes

AU sein de la Convention, plus des deux tiers des délégués déclinaient de candidatures indépendantes et de gauche, grâce à la dynamique politique entretenue par les acteurs mobilisés de 2019, au puissant rejet du gouvernement de Piñera, mais aussi à la forte abstention (57%) exprimée lors de l'élection des dits délégués. Cette sanction traduisait alors en premier lieu le mécontentement des électeurs du centre et de la droite face à la gestion de la crise par le gouvernement et le refus de légitimer un processus constituant concédé aux protestataires de l'*estallido*. Dans le cas du Conseil constitutionnel, le vote des délégués avait entre-temps été rendu obligatoire. Celui des électeurs de la droite et du centre offrait cette fois près de la moitié

des sièges à la seule extrême droite de M. Kast, à la fois radicalement hostile à la gauche et critique de la gestion du gouvernement de Piñera, et deux tiers au camp conservateur en lui agrégant la droite traditionnelle. Et ce sur fond de médiocre popularité de M. Boric, dont le taux d'approbation oscille entre 25% et 35% depuis son élection.

Dans ces deux expériences, l'humeur populaire conjoncturelle a donc influencé les processus, au détriment du pouvoir en place. Chaque camp dominant a appliqué la même stratégie perdante au sein de son assemblée : élaborer des textes maximalistes correspondant à son programme politique idéal. Dans le premier cas, pour faire la part belle aux questions d'« identité » : égalité de genre, diversité sexuelle, droits des peuples autochtones notamment. Ces dernières ont mobilisé contre elles

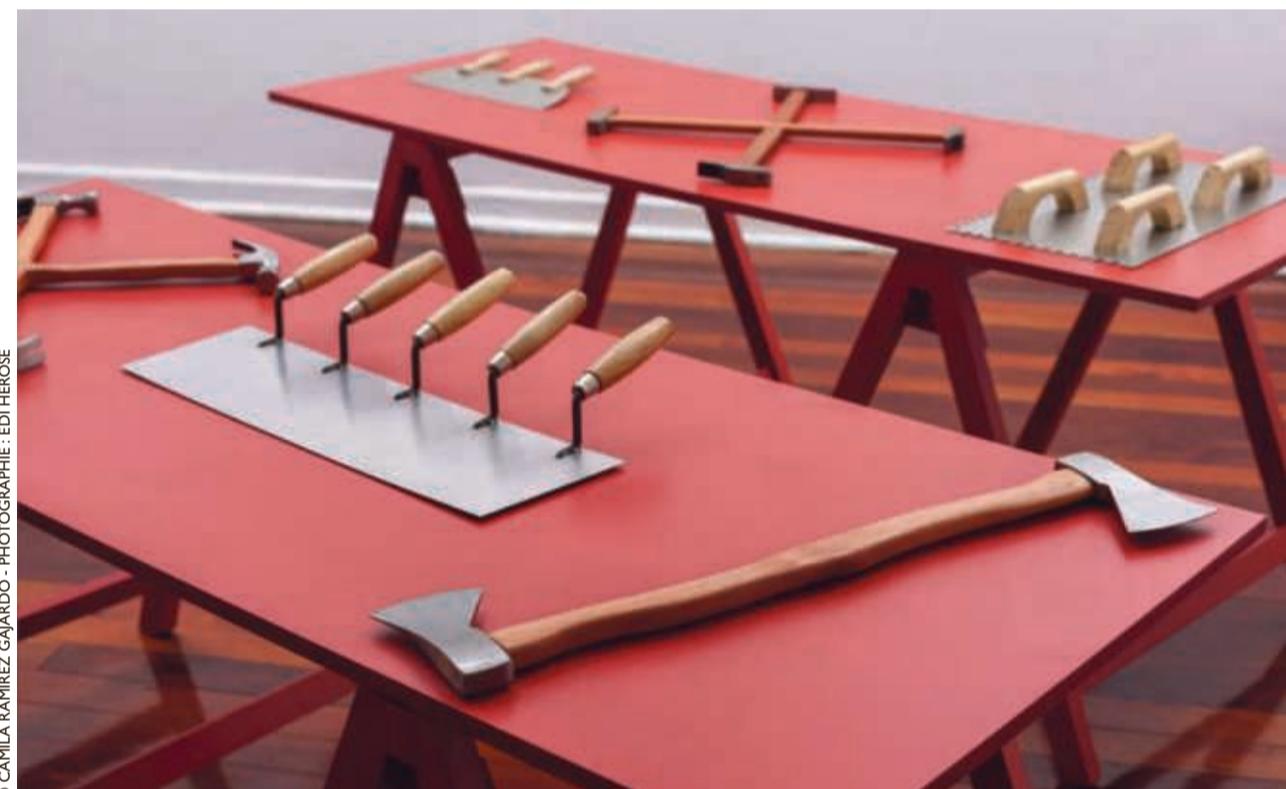
une grande partie des classes populaires et moyennes, sociologiquement majoritaires (3). Le 4 septembre 2022, 62% de la population rejette la proposition de nouvelle Loi fondamentale (avec une participation de 85%). Dans le second cas, pour rédiger un texte encore plus conservateur que la Constitution de Pinochet, remettant en cause le droit à l'avortement légalisé en 2017 en cas de viol, de danger pour la vie de la mère ou de non-viabilité du fœtus. Ou réduisant toujours plus le rôle de l'État au profit, par exemple, du renforcement des « systèmes mixtes » public-privé dans le domaine de la protection sociale (retraite, santé). Ce projet, rejeté par 55% des électeurs le 17 décembre 2023 (avec une participation identique à celle de 2022), a mobilisé contre lui les fractions progressistes de la société et une proportion majoritaire de jeunes et de femmes.

Cette longue séquence accidentée indique à posteriori la profondeur des divisions sociales, politiques et culturelles présentes au sein de la population chilienne. Elle révèle également le poids

mais il ne dispose pas de la majorité au Congrès, réunissant la Chambre des députés et le Sénat, qui lui permettrait d'appliquer son programme. Lors des élections législatives, les voix des Chiliens se sont ainsi dispersées sur une vingtaine de partis, et les forces de droite dominent à ce jour les deux chambres.

Pour pouvoir faire adopter des lois, le salut de l'exécutif repose sur une alliance fonctionnelle nouée avec les forces sociales-démocrates et démocrates-chrétiennes qui ont dirigé le pays pendant vingt ans après la dictature. Leur action, au Congrès et au sein des cabinets ministériels, corrode en permanence les ambitions transformatrices du programme présidentiel initial. Et, en l'absence d'une stratégie de mobilisation populaire pour soutenir ses actions, à laquelle il préfère celle consistant à « habiter les institutions de la République » (dans le but de privilégier la construction de consensus parlementaires dans un pays politiquement fragmenté), le président

ne pourra pas se représenter. Les sondages donnent pour l'heure un avantage à la droite traditionnelle, dont la candidate pourrait être la maire sortante de la commune de Providencia (agglomération de Santiago), Mme Evelyn Matthei. Toutefois, les résultats des élections municipales et régionales, intervenues en octobre et novembre 2024, révèlent un paysage plus ouvert qu'attendu. Ces scrutins confirment le tassement de la coalition présidentielle, sans pour autant signifier une déroute générale. La gauche dirige en réalité huit des seize régions du pays, contre six pour la droite. Deux échoient à des gouverneurs indépendants. Au niveau local, elle perd une quarantaine de municipalités dont Santiago au profit d'une nette victoire de la droite, mais en conserve cent onze. La coalition Chile Vamos (droite) renforce ses positions sur l'ensemble du territoire (cent vingt-deux villes). L'avancée du Parti républicain, avec qui Chile Vamos est en compétition directe pour s'imposer comme force dominante à droite en vue de la présidentielle, reste contenue. La formation de M. Kast, affaiblie par son échec au



CAMILA RAMÍREZ GAJARDO. – « Unión Popular » (Union populaire), 2020

Conseil constitutionnel, n'a remporté que huit villes dans ce scrutin.

La reconduction d'un gouvernement de continuité conserve donc ses chances. À certaines conditions. Pour espérer l'emporter face aux candidats de la droite traditionnelle et de l'extrême droite, la gauche devra maintenir l'alliance modérée qui a gouverné avec M. Boric à sa tête. Atteindre cet objectif obligera de s'accorder avec les sociaux-démocrates et une partie du centre sur la mise en place d'un mécanisme – comme une primaire – permettant de présenter un candidat unique à la présidence, et de gagner avec une majorité au Congrès grâce à l'élaboration d'une seule liste de candidats. Si cette perspective unitaire advient, M. Boric pourrait avoir un successeur à la tête du pays issu de son camp. Mais les aspirations profondes du soulèvement social de 2019, elles, n'auront toujours pas transformé le Chili.

(Texte traduit de l'espagnol par Christophe Ventura.)

(1) Cf. Rafael Carranza, Mauricio De Rosa et Ignacio Flores, « Wealth inequality in Latin America », Banque interaméricaine de développement (BID), juin 2023.

(2) Lire Franck Gaudichaud, « Au Chili, le pari de la Constitution », *Le Monde diplomatique*, avril 2021, et Victor de la Fuente et Libio Pérez, « Quelle Constitution pour le Chili? », *Le Monde diplomatique*, septembre 2022.

(3) Lire Renaud Lambert, « Au Chili, la gauche déçue par le peuple », *Le Monde diplomatique*, octobre 2022.

(4) « 2018-2023 : Evolution de los homicidios », DecideChile, plate-forme d'analyse de données publiques, 2024.

(5) « Radiografía de la migración en Chile : crece un 46,8% en cinco años y la mayoría son venezolanos », *El País*, Madrid, 2 janvier 2025.

La dernière ligne droite avant les élections générales (présidentielle et législatives) s'engage. Elles seront organisées le 16 novembre et le 14 décembre (en cas de second tour pour la première). M. Boric

ÉCOUTEZ LE « DIPLO »

Chaque mois, une sélection d'articles lus pour les abonnés. Sur notre site et en podcast.

www.monde-diplomatique.fr/audio

Lire sur notre site l'article de Nils Sabin, « Au Paraguay, les promesses non tenues du barrage d'Itaipu », www.monde-diplomatique.fr/67988

DESTRUCTION DE GAZA, DUPLICITÉ OCCIDENTALE

Dans le miroir des guerres d'Israël

Tel-Aviv et le Hamas ont conclu un accord de trêve jusqu'à fin février. L'arrêt définitif des hostilités, le retrait de l'armée israélienne de Gaza ainsi que la libération des otages et des prisonniers feront l'objet de nouvelles négociations. Si les perspectives de paix demeurent fragiles, des enseignements doivent d'ores et déjà être tirés du conflit qui a ravagé l'enclave palestinienne.

PAR PETER HARLING *

A GAZA et au Liban, Israël s'est engagé dans des guerres ouvertes, qui vont au-delà d'objectifs conventionnels. Le Hamas et le Hezbollah ont été décapités, leurs capacités militaires réduites à peu de choses. La question des otages a fait l'objet de longues négociations, mais ce n'est pas le seul problème en question : Tel-Aviv poursuit de son côté sa politique de représailles collectives et d'expansion territoriale. Pour autant, ces conflits complexes sont simplifiés à outrance dans le discours journalistique et politique, en France comme dans bien d'autres pays occidentaux. Nombre des aspects les plus distinctifs de ces guerres sont passés sous silence, dès lors qu'ils mettent en cause Israël : les innombrables déclarations officielles à caractère génocidaire, la famine comme tactique, la destruction obsessionnelle des cimetières, la profusion inédite de vidéos où des soldats documentent fièrement leurs propres crimes, une offensive en règle contre toutes les instances des Nations unies... Autant de singularités qui restent presque inaudibles dans l'espace public occidental.

Pour qu'une guerre soit intelligible, il lui faut un cadre d'interprétation nécessairement réducteur. L'invasion américaine de l'Irak faisait, par exemple, sens en France dans une vision de conquête impériale, attisant

un antiaméricanisme de bon aloi. De même, l'offensive russe en Ukraine a fait resurgir une lecture réflexe, héritée de la guerre froide : une Europe vulnérable à l'opposition des grands axes. Certains conflits mobilisent quant à eux le récit d'une lutte pour la liberté face à une répression féroce, comme dans le cas du tragique feuilleton syrien. La « guerre contre le terrorisme » s'est graduellement enrâlée comme l'un de ces schémas narratifs, qui se construisent en faisant ressortir un thème évocateur, une émotion qui se partage.

La grille d'analyse qui domine dans le contexte des guerres israéliennes combine deux thématiques : la « guerre contre le terrorisme », leitmotiv qui structure désormais les interactions occidentales avec le monde arabo-musulman, sur le mode de la lutte contre l'obscurantisme et la barbarie, et contre l'antisémitisme, dans une redéfinition très large. Toute attaque d'Israël, voire toute critique, s'expliquerait principalement par une haine des Juifs et reviendrait à dénoncer l'existence même de l'État qui en symbolise la survie. Cette logique, plus ou moins explicite, sous-tend la notion d'une guerre d'autodéfense : face à des menaces existentielles, tous les moyens sont par définition légitimes.

« Terres de sang »

CET essentialisme conduit à ignorer d'autres clés de lecture pourtant évidentes, comme le droit des Palestiniens et des Libanais à se défendre, quand Israël est l'agresseur plutôt que la victime. De telles nuances n'ont pas voix au chapitre : elles s'estompent face à un barrage d'affirmations dont la formulation pousse l'hyperbole jusqu'à l'absurde. Israël serait « la seule démocratie de la région », ce qui est à la fois inexact et hors sujet : la violente colonisation française de l'Algérie était tout aussi « démocratique » vue de métropole. L'armée israélienne enquêterait sur ses propres crimes, voire serait « la plus morale du monde », comme si les institutions militaires savaient être transparentes. La société israélienne ressemblerait trop à ses homologues occidentales pour commettre des horreurs, étant donné le socle commun de « valeurs judéo-chrétiennes », qui n'ont pourtant pas plus de réalité définissable dans l'histoire que dans la pratique.

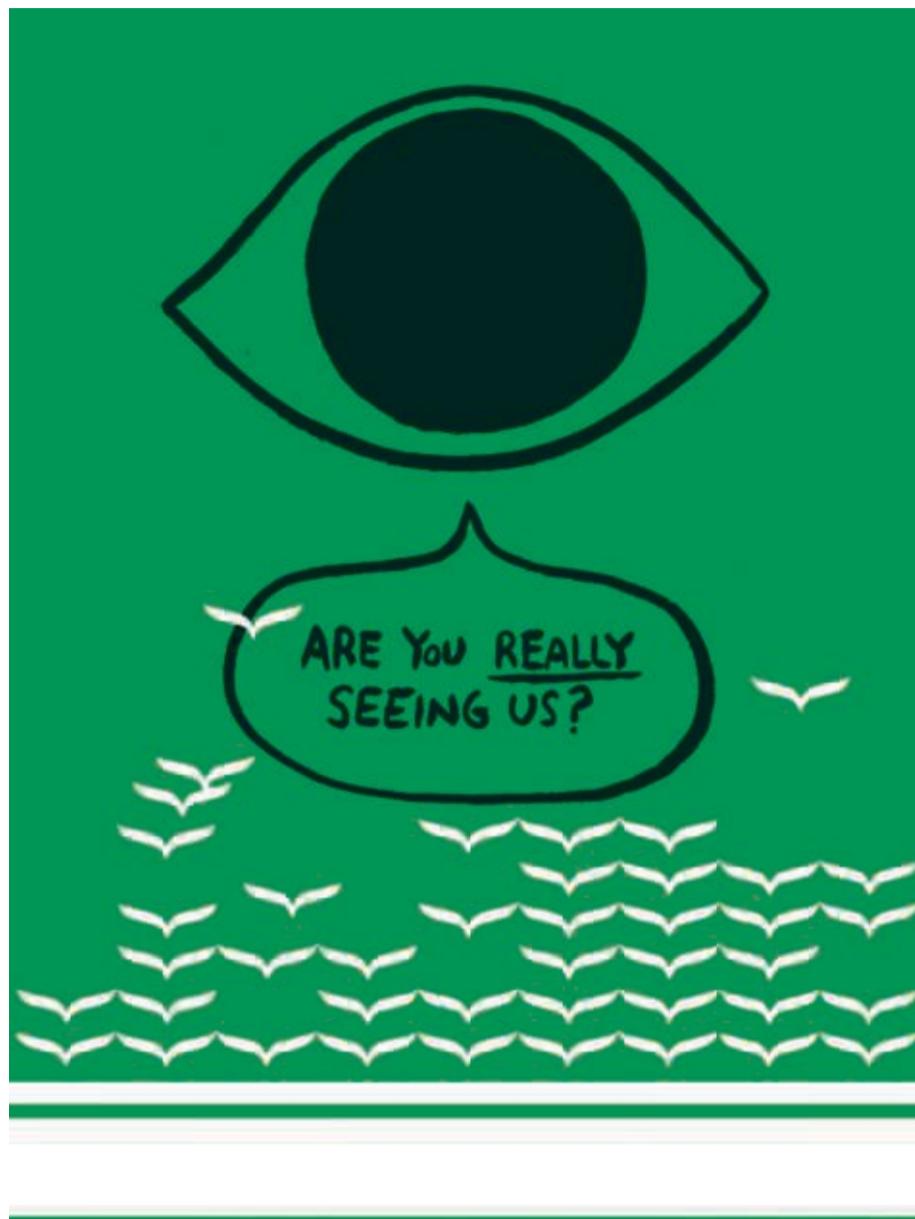
Le déploiement de ce récit fantastique a des effets concrets tout aussi aberrants. L'Allemagne a formellement déclaré que les infrastructures civiles sont des cibles acceptables, alors même que le pays accueille plus d'un million de réfugiés ukrainiens fuyant ce même argument brandi par M. Vladimir Poutine. Les Pays-Bas ont officiellement pris position contre la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye – pourtant une fierté nationale. La Suisse, en menant une lutte contre l'Unrwa, l'agence onusienne qui fournit assistance et protection aux réfugiés palestiniens, contribue à démanteler un système international qui fait la réputation et la prospérité de Genève. La France, qui se targuait de son indépendance haute en couleur, s'est alignée sur les États-Unis à la manière du Royaume-Uni. Ce bric-à-brac de posi-

tions improvisées et de contradictions funestes reflète un conflit qui mobilise moins la réflexion que des impensés.

L'historien Henry Laurens utilise une expression très parlante, les « *terres de sang* », pour comprendre cette indifférence à des violences impensables, qui se jouent pourtant dans le voisinage de l'Europe et sont parfaitement documentées. À l'origine, il s'agit d'une formule employée par Timothy Snyder dans son livre *Bloodlands* (1) : une terrifiante recension des horreurs perpétrées en Europe de l'Est, pendant douze ans, par l'Union soviétique stalinienne et l'Allemagne nazie. C'est un volet de l'histoire du xx^e siècle qui reste extraordinairement mal connu en Europe de l'Ouest, qui n'en a retenu que l'épisode des camps d'extermination. D'autres chapitres, qui ont fait des millions de victimes civiles, notamment polonaises et ukrainiennes, n'ont pas suscité d'intérêt notable.

Les terres de sang signifient donc des espaces où d'autres règles s'appliquent, où la vie humaine n'a pas le même prix qu'ailleurs. Les forces nazies, pendant la seconde guerre mondiale, ont d'ailleurs soigneusement mis en œuvre cette distinction sordide : dans l'ensemble, et à quelques exceptions près comme ce fut le cas lors du massacre d'Oradour-sur-Glane (10 juin 1944), elles se sont abstenues, à l'Ouest, des crimes les plus atroces auxquels elles s'adonnaient à l'Est, comme l'exécution à froid de villages entiers, au bord de charniers creusés par ceux qui allaient y être ensevelis. Ce clivage entre les deux Europe a été progressivement dépassé, à la faveur de la chute du rideau de fer, des guerres yougoslaves et, plus récemment, de l'invasion russe de l'Ukraine. Les souffrances des civils ukrainiens parlent désormais aux « opinions publiques » de l'Ouest.

Car les terres de sang se sont tout simplement déplacées vers le sud. Gaza est



MAZEN KERBAJ ET JANA TRABOULSI. – Affiche de solidarité avec Gaza, 2024

le théâtre d'atrocités, mais seules celles commises par le Hamas reçoivent l'attention qu'elles méritent. Par contraste, d'autres horreurs parfaitement documentées sont presque invisibles : le nombre phénoménal d'enfants palestiniens amputés, les nourrissons prématûres condamnés à mourir par l'armée israélienne, les corps déblayés au bulldozer, la pratique banalisée de torture par le viol en prison, les assassinats à répétition de journalistes, les interdictions cruelles concernant l'importation de toutes sortes d'équipements médicaux de première nécessité, et ainsi de suite. Les vies palestiniennes n'ont à l'évidence pas la même valeur que les vies occidentales, une logique macabre qui s'étend au Liban, à la Syrie, à l'Irak, au Yémen ou encore à la Libye.

Ces terres de sang ont un équivalent : la mer de sanglots que la Méditerranée est en train de devenir, à mesure que s'y engouffrent des dizaines de milliers de migrants livrés à la noyade. Le parallèle est important, parce que l'obligation de sauvetage en mer a les mêmes origines que le droit d'asile et celui de la guerre : ces principes présumés universels sont nés en Europe de l'Ouest, avant tout pour alléger les souffrances des Européens. Ces derniers aimeraient aujourd'hui en faire leur privilège, en priver une partie de l'humanité au nom d'une vision hiérarchique du monde qui emprunte à une tradition coloniale et raciste.

La notion d'une supériorité civilisationnelle est au fondement de tous les raisonnements de ce type. Elle trouve sa confirmation dans une surpuissance technologique qui, dans tous les discours teintés de suprématie, sert de validation tautologique : les Occidentaux sont les meilleurs parce qu'ils sont les plus forts. Les techno-guerres d'Israël à Gaza et au Liban ne sont pas une exception en la matière. Elles ont donné lieu à une fascination morbide pour leurs aspects les plus avant-gardistes : il s'agirait de guerres de haute précision, presque scientifiques, faites de missiles guidés, d'assassinats ciblés, de renseignement en temps réel boosté par des drones et l'intelligence artificielle. Le Hezbollah libanais a vu ses bipeurs, des instruments de communication délibérément archaïques, transformés en bombes télécommandées, explosant dans les mains de ses troupes. Se dégage ainsi l'image d'une

force israélienne certes destructrice, mais évoluée, subtile, savante, et célébrée en tant que telle dans le discours dominant.

Mais la techno-guerre sert principalement à cacher des réalités plus banales. D'un côté, il y a l'usage disproportionné de la force. Si Gaza est devenue le paysage lunaire que l'on connaît, c'est parce qu'Israël avait les moyens technologiques non pas de frapper avec discerner un réseau de tunnels ennemis, mais plus simplement de tout ravager, y compris les infrastructures civiles et les bâtiments résidentiels ordinaires. Au Liban, pour tuer le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, Israël a employé quatre-vingts

Retour du refoulé colonial

POUR le comprendre, il faut d'abord constater que cette nonchalance est de facture récente. Le massacre de huit mille Musulmans bosniaques à Srebrenica, en 1995, a rapidement été qualifié de génocide. En 2003, des images de tortures à la prison irakienne d'Abou Ghraib ont déclenché un vaste scandale, forçant l'armée américaine à se révolter. Les conditions de vie effarantes au camp de Guantánamo ont d'emblée été perçues comme une exception honteuse, plutôt qu'une nouvelle norme de détention. Mais le contexte actuel n'est plus celui d'un Occident confiant dans ses valeurs humanistes, ses principes démocratiques, son État de droit, son économie du libre-échange et sa lucidité scientifique, qui à eux tous illumineraient le monde. L'espace occidental est aujourd'hui sous l'emprise d'un repli paranoïaque. Il abandonne tout universalisme au profit d'un provincialisme mesquin. Une partie importante de ses sociétés rêve de police, de sécurité et de virilité, cherche l'étranger à blâmer et se méfie des traîtres en son sein.

Les guerres d'Israël sont venues capter et stimuler cet imaginaire régressif. Israël n'aurait-il pas, au fond, la bonne manière ? Ne détiendrait-il pas la seule vraie solution, face à ces barbares et ces sauvages qui ne comprennent que le langage de la force ? Au lieu de minauder sur les détails, les Occidentaux ne devraient-ils pas rechercher dans ces méthodes musclées des leçons à tirer, des inspirations possibles ? On reconnaît là un retour assumé

© MAZEN KERBAJ - JANA TRABOULSI

bombes massives de type anti-bunker ; à titre de comparaison, les États-Unis en avaient utilisé vingt-quatre pour mettre à bas tout le régime de Saddam Hussein. La techno-guerre, en pratique, n'introduit pas davantage de retenue : elle permet plutôt de repousser toutes les limites.

D'un autre côté, elle voile les aspects les plus obscènes de ces conflits. Si les armes d'Israël sont sophistiquées, ses soldats et leurs responsables ne le sont pas. Les unités au sol se sont comportées, à Gaza comme au Liban, très exactement comme des troupes coloniales, commettant d'innombrables actes d'indiscipline, pillages et destructions gratuites, profanations de sites religieux, humiliations et tortures, le tout filmé et diffusé par des soudards hilares. Les officiers et politiciens israéliens ont à leur tour multiplié les appels au crime, démentant l'existence de civils palestiniens, qualifiant leurs enfants de terroristes en devenir, défendant le recours aux représailles collectives, déployant sans remords ni prudence le répertoire linguistique propre à la colonisation, au nettoyage ethnique, au génocide. Cette « porno-guerre », avalanche d'images, a beau être effacée dans l'espace public, elle est le pendant et le contrepoint de l'autre.

Ceux qui, en Occident, apportent leur soutien à Israël n'ignorent pas ces propos et ces pratiques. Nombre d'entre eux les justifient, voire s'en félicitent. En Europe comme en

Amérique du Nord, les médias et gouvernements ont eux-mêmes accès à une documentation foisonnante en la matière. Celle-ci a permis à Amnesty International et à Human Rights Watch de caractériser, juridiquement et formellement, les conditions infligées à la population de Gaza comme un génocide en cours (2). La Cour internationale de justice (CIJ) évoque, elle, un risque de génocide. Cette accusation grave a à peine entamé le soutien matériel, moral, militaire, politique, diplomatique et journalistique dont bénéfice Israël malgré tout. Pourquoi une telle obstination à se rendre sciemment complice de guerres dont il y a toutes les raisons de se dissocier ?

du refoulé colonial, qui coïncide avec une expression de plus en plus décomplexée d'une nouvelle vague de xénophobie à l'échelle du continent européen : cette fois, ceux que l'on identifie comme inassimilables et insidieusement menaçants ne sont pas juifs, mais arabes et musulmans. De là, il n'y a qu'un pas pour voir dans les guerres d'Israël un front commun.

Cette xénophobie dernière tendance ne remplace pas l'antisémitisme d'antan : elle l'imiter et s'y ajoute. Il est d'ailleurs frappant de constater à quel point les soutiens d'Israël font eux-mêmes le jeu d'un antisémitisme toujours vivace. En décrivant toute critique d'Israël au nom de la défense des Juifs, ils associent ces derniers à des crimes dont la plupart sont bien évidemment innocents. L'accusation d'antisémitisme brandie comme une insulte jetée à tort et à travers dévalue dangereusement le sens d'un mot ô combien important. De même, parler de pogrom à l'occasion d'une rixe entre hooligans, les 7 et 8 novembre 2024 à Amsterdam, est un acte révisionniste : il revient à banaliser une longue et grave histoire de persécutions tragiques dont l'Europe se refuse encore à faire sincèrement le bilan. Asséner que toute promotion de la cause palestinienne est antisémite n'est qu'un autre aspect de cette esquisse.

(1) Paru en français sous le titre *Terres de sang. Europe entre Hitler et Staline*, Gallimard, Paris, 2012 ; rééd. Folio, 2019.

(2) Lire Akram Belkaïd, « Israël accusé de génocide », *Le Monde diplomatique*, janvier 2025.

ÉCRIRE L'EXTRÊME DROITE

Le Pen, mémorialiste de lui-même

Jean-Marie Le Pen est décédé le 7 janvier 2025. Son destin s'inscrit dans l'histoire de l'extrême droite depuis la fin de la seconde guerre mondiale, de sa disqualification à sa progressive relégitation. Au point que le parti qu'il a contribué à fonder en 1972, le Front national (FN), devenu Rassemblement national (RN), frappe aux portes du pouvoir. En analysant ses « Mémoires », on peut restituer le rôle qu'il a joué.

PAR BERNARD PUDAL *

PUBLIÉS en deux volumes, sous-titrés pour le premier *Fils de la nation* (2018) et pour le second *Tribun du peuple* (2019), les *Mémoires* de Jean-Marie Le Pen (né en 1928) ont paru aux éditions Muller, une petite maison située à Asnières-sur-Seine, et dont le catalogue accorde toute sa place à l'histoire militaire et à des essais d'extrême droite. Les *Mémoires*, comme genre littéraire, sont le « récit d'une vie dans sa condition historique », où l'individu « témoigne de son parcours d'homme emporté dans le cours des événements, à la fois acteur et témoin, porteur d'une histoire qui donne un sens à son passé ». Le mémorialiste, le plus souvent, assume publiquement son parcours en affichant une « fidélité à soi » (1). C'est bien le cas des *Mémoires* de Le Pen, convaincu que l'histoire lui a d'ores et déjà donné raison, lui dont les prédictions se seraient progressivement vérifiées (le « péril migratoire », le « déclin de la nation », l'« effondrement des valeurs morales »...), après avoir été discréditées (2).

La trame narrative des *Mémoires* est tissée de plusieurs fils : installer le « mythe biographique » qui structure son parcours ; contester les interprétations selon lui erronées ou mal intentionnées des universitaires ou de certains de ses biographes ; récuser la diabolisation dont il aurait fait l'objet, en démonter les ressorts, tout en assumant ses amitiés disqualifiantes et son héritage idéologique ; critiquer son « héritière », Mme Marine Le Pen, sa façon de gérer le Front national (FN), sa ligne politique mais aussi

sa « forfaiture », en l'excluant en 2015 et en changeant le nom du parti en 2018 ; affirmer son rôle visionnaire et se faire, tout au long de son récit, « rectificateur d'histoire ». Le récit rétrospectif, s'il suit plus ou moins la chronologie, est ainsi entrelardé de digressions sur l'actualité du parti ou certains enjeux transversaux (les procès, l'affaire dite du « détail »...).

Le mythe biographique adopté, celui du fils du peuple dont l'ascension par l'école résulte d'une mobilisation et d'une volonté de prendre son destin en main, est des plus classiques. Pupille de la nation après le décès du père en 1942, Le Pen, fils unique, brosse le tableau d'une famille populaire, travailleuse, moralement irréprochable. On pourrait interroger ce roman familial, Le Pen donnant lui-même plusieurs indices de son appartenance aux petites classes moyennes. Sa scolarité dans le secondaire – bien différente de celle d'un enfant du peuple – au collège jésuite Saint-François-Xavier de Vannes, en 1940-1943, puis au lycée Saint-Louis de Lorient, en 1943-1944, en une période troublée où il côtoie les enfants de la bourgeoisie catholique locale, si elle lui permet de camper son personnage d'élève indiscipliné, atteste un projet conforme aux ambitions petites-bourgeoises.

Vivre de la politique sur le mode du rentier

ACETTE occasion, le seul capital scolaire qu'il met à l'honneur tient à sa maîtrise de la langue française et à certaines compétences, comme l'apprentissage intensif de la mémorisation, investie dans un goût de la poésie et de la chanson. Il adhère à une conception pauvre, chronologique et nationale de l'histoire, qui ne répugne pas à l'exaltation des héros patriotes. À l'adolescence, ses lectures avouables sont cohérentes avec cet autoportrait : il aurait surtout été férus de romans historiques, ceux d'Alexandre Dumas, et de récits de voyage. Plus loin, les chapitres qu'il consacre à sa vie d'étudiant en droit ne traitent que de ses divers « jobs », de sa présidence de la Corpo droit (1949-1951), puis de son anticomunisme.

Pas un mot sur l'effervescence intellectuelle de l'époque, à côté de laquelle il passe sans en connaître rien. Il met ainsi au jour l'un des traits de son futur capital politique, une sorte de double exclusion, intellectuelle et sociale, qui est au principe de son anti-intellectualisme et de son ressentiment à l'endroit des élites, associé aux humiliations assez classiques de tout transfuge de classe à l'égard des « bourgeois » : « Au collège, le petit coq du village était devenu un petit pauvre. » Cette double frustration s'actualisera non seulement dans son programme politique mais aussi dans ses stratégies de placement. Sa présidence de la Corpo droit est à l'époque un poste préprofessionnalisant pour étudiant démunie de capital social aspirant à se notabiliser. Ses emplois comme sous-officier puis officier, à trois reprises (en Indochine [1953-1955], à Suez [1956] et en Algérie [1957]), asso-

cient son éloge du « guerrier », réitéré tout au long des *Mémoires*, à une idéologie colonialiste, mais les postes les plus élevés dans la hiérarchie militaire, réservés aux saint-cyriens, lui sont interdits, bien loin de ses ambitions. Quant à sa carrière politique, il la fonde sur ces impasses. Après qu'il a été élu député, d'abord avec le mouvement poujadiste en 1956, puis en 1958, et l'échec de la campagne présidentielle de Jean-Louis Tixier-Vignancour dont il fut directeur de campagne en 1965, il aurait pu convertir ce capital politique à droite, mais il préfère préserver son positionnement de « chef » avec tous les rassemblements plus ou moins éphémères et groupusculaires auxquels il participe. Il réussit néanmoins à se professionnaliser grâce à l'héritage du milliardaire Hubert Lambert, qui lui permet, sur le mode du rentier, de vivre de la politique.

Cet autoportrait de « fils du peuple » à l'anti-intellectualisme revendiqué s'adosse à une philosophie sociale qui reprend les poncifs de la pensée la plus conservatrice sur la « nature » : la nature des choses, la nature des gens, la nature physique... « Le refus de s'accepter tel que la nature vous a fait est le vice fondamental des utopies modernes. » Il s'accompagne d'un éloge de l'enracinement national (« j'en demande bien pardon aux cults-bénits de la pensée unique, mais je suis un « de souche ». Breton et Français toujours »). L'une des constantes du récit n'est autre que le corps : corps indocile et sauvageon de l'enfant, corps du sportif (le rugby), corps du marin au dur métier, corps du travailleur manuel (revalorisé), corps du militaire magnifié par l'engagement au régiment étranger de parachutistes (REP), corps exalté du bambocheur,



MARC PATAUT. – Photomontage brandi lors d'un défilé anti-Front national, 1992

déducteur et du bagarreur, corps résistant à la maladie et au vieillissement. Cette apologie du corps sain et viril, dispersée dans tous les épisodes biographiques, a pour corollaire le mépris des « intellectuels » au corps prétdument disgracieux : Jean-Paul Sartre, Pierre Mendès France. L'obsession viriloïde de Le Pen n'est qu'une des variantes des nombreux topoï d'une extrême droite convaincue que l'« effémimation » de la société, l'« émasculation » de l'homme blanc sont des menaces auxquelles elle oppose la virilité du soldat – d'où son éloge réitéré du « héros guerrier » qui sera au cœur de son entreprise d'édition de disques, la Société d'études et de relations publiques, ou SERP (1963-2000).

Dans les *Mémoires*, les éloges d'Alexis Carrel, au prétexte de son « écologisme », et de Charles Maurras sont les traces les plus explicites de l'ancrage de sa philosophie sociale dans la pensée la plus conservatrice des années 1930. La réhabilitation, pour dénier qu'elle puisse paraître, de Maurras est sans ambiguïté : « Maurras était un logicien brillant, mais raide, qui prétendait éclairer toute la réalité par la lumière implacable de la raison. Sans doute sa théorie des quatre États confédérés, qui décrivait l'investissement de la République française par quatre communautés synergiques, les métèques, les protestants, les francs-maçons et les Juifs, a-t-elle vieilli, sans doute sa prétention à tout expliquer était-elle abusive, mais l'on ne saurait nier les phénomènes qu'il analysait. Toujours et partout, des forces qui s'organisent et prennent conscience d'elles-mêmes s'essaient à s'insinuer dans les institutions de l'État et à prendre les commandes de la société civile. » Il s'enorgueillit enfin de son anticomunisme radical, un combat qu'il a dû mener contre

tous ceux qui, « complaisants », « complices » ou « aveugles », se refusaient à voir le « mal » absolu.

Autre fil narratif, la double affirmation de son prophétisme et de son rôle primordial pour faire advenir le FN et transformer un agrégat composite de groupuscules en un ensemble où ils coexistaient – non sans tensions et crises – sous sa présidence. Il tient ici à accréditer l'idée que sans lui rien n'aurait été possible.

Outre la légitimité de son combat anticomuniste, que l'histoire aurait validé, Le Pen traite à deux reprises plus spécifiquement de sa « prophétie » sur ce qui allait devenir la menace suprême : l'enjeu migratoire, le « grand remplacement » (3). Une première fois, à l'occasion de la guerre d'Algérie, une longue digression sur la menace démographique pesant sur le « monde blanc » conduit à cette déploration : « Aujourd'hui les populations de l'arc boréal, de Gibraltar à Vladivostok, ce qui fut qu'on le veuille ou non durant des millénaires le monde blanc, ne se perpétuent plus (...). On peut dire que toutes les populations européennes de souche meurent. » Une prophétie vérifiée au-delà de ses craintes initiales si on l'en croit... l'autre évocation du sujet dans le second volume.

De l'inavouable à l'inavoué

L'HISTOIRE rectifiée que propose Le Pen n'est que la reprise de la plupart des argumentaires de cette galaxie d'extrême droite, à maints égards inchangés depuis la Libération. Portés par des idéologues qui ont été pour la plupart compromis sous l'Occupation ou durant la guerre d'indépendance algérienne, ils sont convoqués dans les *Mémoires* par petites touches, renvois ou réhabilitations calculées. Tous sont, à un moment ou un autre, mentionnés, souvent pour être « revalorisés » : Maurice Barrès, Bardèche, Maurras, Robert Brasillach, Léon Daudet, Louis-Ferdinand Céline, Rebattet, Pierre Boutang, Jacques Chardonne, Carrel, Michel Déon, Alphonse de Châteaubriant, etc. Tout ce qui est trop stigmatisant est euphémisé, ou éludé, comme le rôle du Movimento Sociale Italiano (Mouvement social italien, ou MSI, un parti néofasciste) dans la fondation et les premières années du FN, ou l'antisémitisme de Brasillach.

On pourrait multiplier les exemples d'artifices rhétoriques des *Mémoires*, qui font continuellement signe à un texte caché, suggéré sans être jamais

On trouve enfin dans chaque tome un plaidoyer pro domo obsédant visant à se présenter comme la victime d'un complot médiatico-politique pour le diaboliser, le marginaliser et l'exclure du champ politique, les nombreux procès qu'il a intentés ou qui lui ont été intentés témoignant d'une sorte de harcèlement judiciaire. Tous ses propos seraient honteusement réinterprétés ; son passé de tortionnaire en Algérie, inventé ; l'héritage Lambert, scandaleusement discrédité, etc.

Les *Mémoires* comme genre littéraire véhiculent nécessairement une conception de l'histoire, celle à laquelle le mémorialiste souhaite attacher son nom. De ce point de vue, on ne peut analyser cet ouvrage sans prendre en compte le défi auquel Le Pen pense être confronté depuis toujours : justifier une interprétation de l'histoire disqualifiée et légitimer le rôle qu'il a joué dans le champ politique pour lever les interdits de toutes sortes dont elle serait accablée : « Tel est le sens de ma longue bataille pour l'histoire. On connaît la force de celle-ci. Qui tient le passé tient l'avenir, la morale, la politique. » Ces *Mémoires* s'inscrivent dans une sorte d'entreprise idéologique collective, commencée dès la fin de la seconde guerre mondiale, dont l'objectif n'a pas fondamentalement varié : réinterpréter le passé jusqu'à la réhabilitation explicite du fascisme (c'est le cas de Maurice Bardèche ou de Lucien Rebattet). Son principal grief contre Charles de Gaulle tient au fait qu'à la Libération et après la guerre d'Algérie celui-ci aurait « jeté sur les routes d'Europe des centaines, peut-être des milliers de proscrits, puis bloqué dans un exil intérieur des millions d'autres qui s'y sont consumés. Ces citoyens excellents, comme brûlés, amers, stérilisés, devaient longtemps demeurer perdus, leur ardeur et leur compétence lui manqueraien... ». « C'est en leur nom que je suis devenu président du Front national, au nom des Français rejetés. » Se faire le porte-voix de ces « parias » et de ces « rebelles », voilà une tâche bien difficile quand il s'agit d'antisémites obsessionnels et d'anciens miliciens ou engagés volontaires dans la Waffen-SS (François Brignau, Léon Gaultier, André Dufraisse surnommé « tonton Panzer », Pierre Bousquet), de partisans de l'Algérie française et de l'Organisation armée secrète – OAS – (Philippe Marçais, Pierre Sergent), de collaborationnistes notoires (Victor Barthélémy, ancien doriotiste), de néognostiques (François Duprat) (4).

démontré, qui s'analyse à la lumière des contraintes de la situation. L'auteur l'avoue lui-même : il s'autocensure afin d'éviter de tomber sous le coup de la loi. Alors il euphémise, tout en multipliant les signes de connivence à ces « parias » d'extrême droite dont il se veut le porte-parole, et à leurs émules.

Ces jeux du diable et de l'indicible, de l'avouable et de l'inavoué, participent à une construction identitaire partisane fondée sur des degrés variables de complicité dans le sous-entendu et la consommation entre-soi d'une « vérité » encore inaudible. Mais que les conditions sociales et politiques soient réunies, que les digues sautent, et le pire est à craindre.

(1) Jean-Louis Jeannelle, *Écrire ses Mémoires au XX^e siècle. Déclin et renouveau*, Gallimard, Paris, 2008.

(2) Lire Benoît Bréville, Serge Halimi et Pierre Rimbert, « Nous y sommes », *Le Monde diplomatique*, juillet 2024.

(3) Lire Serge Halimi, « Le Front national verrouille l'ordre social », *Le Monde diplomatique*, janvier 2016.

(4) Lire Valérie Igouen, « Un négationnisme stratégique », *Le Monde diplomatique*, mai 1998.

APRÈS LE CYCLONE CHIDO, ENCORE ET TOUJOURS DES POLITIQUES PUBLIQUES DE BRIC ET DE BROU

Mayotte ou les embarras de Paris

Acquise par la France en 1841, Mayotte en est aujourd’hui le territoire le plus pauvre. Son sous-développement et l’état calamiteux de ses infrastructures découlent des atermoiements politiques d’un pays dont les dirigeants successifs n’ont jamais considéré l’île comme une priorité. Le gouvernement de M. François Bayrou fera-t-il exception ?

PAR RÉMI CARAYOL *

EN Petite-Terre, l’une des deux îles habitées de Mayotte, devant l’usine de dessalement de l’eau de mer qui alimente le réseau d’eau potable, le 30 décembre. Six membres du gouvernement, dont le premier ministre François Bayrou, viennent d’atterrir, seize jours après le passage du cyclone Chido. Le territoire est ravagé. Le bilan officiel fait état de trente-neuf morts et de plus de cinq mille blessés, mais beaucoup le jugent sous-évalué. De nombreuses maisons en dur, mais aussi des bâtiments publics, n’ont plus de toit. Des milliers d’arbres sont à terre. Les réseaux d’électricité, de télécommunications et d’eau ont tous été coupés.

Les habitants de Mayotte ont faim, et surtout soif. Ils avaient déjà subi une grave pénurie en 2023 : les retenues collinaires étaient à sec et les robinets étaient fermés deux jours sur trois. Dans l’urgence, l’État avait dû acheminer des centaines de milliers de bouteilles en plastique. Il y avait eu une première alerte sérieuse en 2016, et les raisons étaient connues : sécheresses liées au dérèglement climatique, canalisations en piteux état, consommation de plus en plus importante et production insuffisante…

Ce 30 décembre, M. Bayrou est interpellé par la députée (Rassemblement national) Anchya Bamana, qui souhaite « que ce dossier soit urgentement réanimé ». « Est-ce que les unités de dessalement sur bateau sont disponibles ? », demande-t-il autour de

lui. Il se retourne vers une fonctionnaire : « Vous connaissez la question ? – Oui, mais ça nous paraît compliqué car, après, il faut réalimenter le réseau via les bateaux. On y avait réfléchi en 2023. » Pris au dépourvu, M. Bayrou se tourne vers Mme Élisabeth Borne, sa ministre de l’éducation. Elle était à la tête du gouvernement en 2023. Mais elle n’a pas grand-chose à dire. Les élus locaux s’inquiètent de voir les ministres tâtonner et improviser. Ils rappellent qu’avant le cyclone on produisait 38 000 mètres cubes d’eau par jour pour une consommation quotidienne de 46 000 mètres cubes.

Quelques heures plus tard, le premier ministre présente son plan, baptisé « Mayotte debout », visant à « reconstruire » l’île « en deux ans ». Il annonce, sans s’avancer ni sur un calendrier ni sur un montant, les constructions d’une deuxième usine de dessalement et d’une troisième retenue collinaire, deux projets de longue date qui n’avaient pas… À la fin de son discours, M. Bayrou propose, cent quatre-vingt-quatre ans après la colonisation de l’île, cinquante ans après son arrachement aux autres îles de l’archipel des Comores et quatorze ans après sa départementalisation, de « définir ce que sera Mayotte demain ».

Il est urgent de ne rien faire

MONSIEUR Philippe Boisadam, qui fut préfet de l’île dans les années 1990, se demandait dans un ouvrage paru en 2009 : « Mais que faire de Mayotte ? »(1) Une question que les responsables politiques et les hauts fonctionnaires se posent depuis longtemps, sans jamais l’aborder publiquement, et sans trouver la réponse. Ètre là, il le faut, ils sont nombreux à le penser. Pour des raisons stratégiques, idéologiques, mais aussi parce que les Mahorais ont exprimé à plusieurs reprises leur volonté d’être français. Aujourd’hui, cette question-là ne se pose (presque) plus à Paris. Sur l’île, c’est une autre affaire…

Lorsque Mayotte est acquise par la France en 1841, après avoir négocié avec son souverain contesté, le sultan Andriantsoly, c’est avant tout dans l’optique de conquérir la grande île voisine : Madagascar. Les militaires venus de la Réunion ont bien quelques projets. Mais, dès 1850, une commission venue de Paris estime que leurs rêves de port militaire ou de centre commercial ne sont pas réalisables, et qu’il est urgent de ne rien faire. L’État français donne les meilleures terres aux planteurs venus de l’île Bourbon (la Réunion) ou de métropole, puis s’en désintéresse. Durant plusieurs décennies, l’île est occupée de manière minimalisté par deux cents à trois cents Européens agglutinés sur le rocher de Dzaoudzi, en Petite-Terre, loin de ces « indigènes » qu’ils méprisent, que l’administration ne juge pas nécessaire d’instruire et que les rapports officiels décrivent comme un « immonde » peuple de « brutes » soumises aux « vices »(2).

Douze décennies plus tard, la situation n’a guère évolué. L’espérance de vie atteint 44 ans en 1966. En 1974, on ne compte que vingt-six écoles et un collège. Deux enfants sur trois ne sont pas scolarisés. L’unique hôpital de quatre-

gascars. Le canal du Mozambique est, en outre, une route maritime très fréquentée – par les tankers notamment (60 % des approvisionnements pétroliers de la France y transitent à cette époque) – et, on en aura la certitude plus tard, une zone riche en hydrocarbures.

Il faut donc y être, en 1974 comme en 1841. Mais dans quel but ? Personne n’y a réfléchi, et une fois la dislocation de l’archipel actée en 1975, lorsque les trois autres îles forment une république indépendante, personne n’a la réponse. Les Mahorais réclament le statut de département d’outre-mer, synonyme à leurs yeux d’égalité et de stabilité institutionnelle, mais Paris rechigne pour au moins deux raisons. D’une part, l’île coûte sur le plan diplomatique : les Comores revendiquent leur souveraineté sur Mayotte, et bénéficient du soutien de l’Assemblée générale des Nations unies, qui, chaque année, vote une résolution condamnant l’occupation par la France. Le Quai d’Orsay, qui déplore cet « accident de l’histoire », freine des quatre fers toute initiative allant vers une plus grande intégration. D’autre part, ce territoire reste illisible aux autorités métropolitaines, qui ne comprennent pas cette société, ne la connaissent pas et ne cherchent même pas à la connaître. Et pour lesquelles, comme au milieu du xix^e siècle, il demeure urgent de ne rien faire.

Pendant vingt-cinq ans, Mayotte conserve ainsi un statut provisoire instauré à l’origine pour trois ans. La loi

il n’y a pas de frontière entre Mayotte et les autres îles ; les Comoriens n’ont pas besoin d’un visa pour venir.

Quand la « marche » vers la départementalisation s’enchaine à la fin des années 1990, sous la pression des élus mahorais, rien ne semble avoir été pensé. Dans un contexte d’explosion démographique – la population est passée de 23 300 habitants en 1958 à 320 000 habitants aujourd’hui – et d’incessants flux migratoires, il s’agit surtout de « courir après le temps », selon un fonctionnaire en poste à Mayotte depuis plusieurs années, qui a requis l’anonymat.

Un exemple parmi d’autres : alors que les constructions scolaires se multiplient, elles ne sont jamais suffisantes. En 2018, il manquait 800 salles de classe. En août dernier, il en manquait 1 200 – mais aussi des bureaux administratifs et des logements. Pour faire face à l’urgence, on a parfois recours à des préfabriqués. Mais ce qui est présenté comme provisoire devient souvent définitif. Clémentine Lehuger cite un maire qui, en 2017, s’est opposé à la construction d’une école en Algéco : « Autant ne rien construire, quelques années de plus ça ne fera pas de mal, témoigne-t-il. (...) Nous, on a privilégié plutôt ça : ne rien avoir, plutôt que d’avoir des trucs, comme on dit en mahorais, “magnégné”(…). On a assez bricolé, il faut une politique volontariste(3). » La chercheuse parle elle aussi d’un État « magnégné », un mot très courant sur l’île, que l’on peut traduire par

aussi le taux d’exécution des projets le plus faible (15 %) et le niveau de dépense par habitant le moins élevé de tous les départements d’outre-mer : l’État y débourse ainsi chaque année 6 000 euros par habitant de moins de 60 ans, contre 10 000 euros en Guyane ou en Guadeloupe, et largement plus à Saint-Pierre-et-Miquelon (25 000 euros)(5).

Aujourd’hui, Mayotte est le territoire le plus pauvre de France. En 2018, la moitié de sa population vivait avec moins de 260 euros par mois – six fois moins que dans l’Hexagone. Quatre personnes sur dix ont un niveau de ressources inférieur au seuil de pauvreté local (160 euros par mois) et près de huit personnes sur dix vivent de revenus moins élevés que le seuil de pauvreté national (1 010 euros par mois). Mayotte est aussi le territoire le plus inégalitaire. Alors que les fonctionnaires touchent chaque mois un salaire plus important que dans l’Hexagone, grâce à des primes et à une valorisation liée au coût de la vie, le reste de la population se contente de miettes. Le salaire minimum est inférieur de 25 % à celui en vigueur dans l’Hexagone, et le revenu de solidarité active (RSA) de 50 %. Selon l’Union nationale des centres communaux d’action sociale (Uncas), 20 % des ménages les plus riches gagnent quatre-vingts fois plus que les 20 % les plus pauvres. On constate en outre un accroissement des écarts de niveaux de vie depuis la départementalisation(6). Ce ne sont pas les chiffres d’un « sous-développement », mais ceux d’un « mal-développement ».

Dans l’outre-mer en général, et à Mayotte en particulier, l’État compose selon deux logiques contradictoires : la volonté de régler des situations d’urgence et de crise d’un côté ; l’effort de convergence avec la métropole de l’autre. Mais à Mayotte s’ajoute une autre complexité : plus l’État finance le développement de Mayotte, et notamment les systèmes sanitaires et éducatifs, plus il en fait un îlot de prospérité dans la zone. Car Mayotte est aussi, de loin, le territoire le plus riche du canal du Mozambique. Le produit intérieur brut par habitant de Mayotte atteint près de 9 000 euros, un montant plus de dix fois supérieur à celui de l’Union des Comores, et plus de vingt fois à celui de Madagascar. En 1974, le représentant de la France aux Nations unies Louis de Guirignaud l’avait prédict : « Qu’adviendra-t-il, au surplus, si Mayotte se voyait reconnaître le statut de département d’outre-mer ou de territoire d’outre-mer ? L’île deviendrait moins pauvre que les autres et, à la longue, nous créerions un centre de jalousie aussi irritant pour Madagascar que pour le reste de l’archipel. »

C’est pourtant le choix que s’entêtent à faire les gouvernements français depuis plusieurs décennies. Le plan « Mayotte debout » de M. Bayrou ne mentionne jamais la coopération régionale. Il met l’accent sur la lutte contre l’immigration, la priorité depuis vingt ans. À défaut d’idées nouvelles, la France entend ainsi poursuivre la politique du cataplasme sur une jambe de bois.

(1) Philippe Boisadam, *Mais que faire de Mayotte ? Analyse chronologique de l’Affaire de Mayotte (1841-2000)*, L’Harmattan, Paris, 2009.

(2) Rapport du commandant Philibert-Augustin Bonfils, commandant supérieur de Mayotte, cité par Jean Martin, *Comores : quatre îles entre pirates et planteurs. Razzias malgaches et rivalités internationales*, L’Harmattan, 1983.

(3) Clémentine Lehuger, *L’État « magnégné ». Imaginaires, pratiques et rapports à l’État à Mayotte*, thèse de doctorat, université Paris-I, 2022.

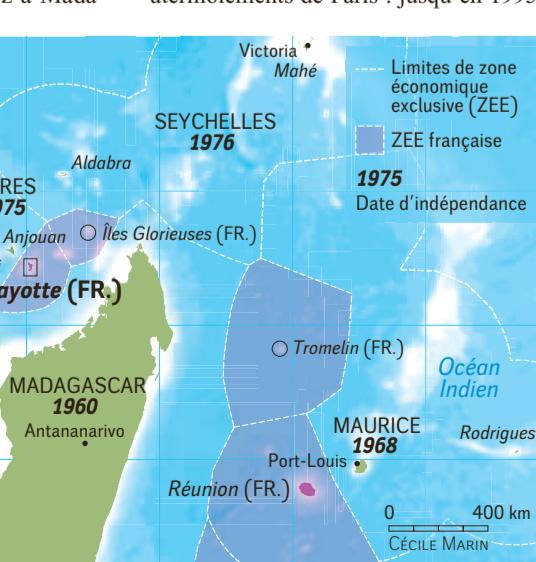
(4) Cour des comptes, « Quel développement pour Mayotte ? Mieux répondre aux défis de la démographie, de la départementalisation et des attentes des Mahorais », rapport public thématique, Paris, juin 2022.

(5) Cour des comptes, « Les financements de l’État en outre-mer. Une stratégie à concrétiser, un Parlement à mieux informer », communication à la commission des finances du Sénat, Paris, mars 2022.

(6) Sébastien Merceron, « Les inégalités de niveau de vie se sont creusées. Revenus et pauvreté à Mayotte en 2018 », *Insee Analyses Mayotte*, n° 25, Saint-Denis, 1^{er} juillet 2020.



SERGEY PONOMAREV. – Le bidonville de Kawéni après le passage du cyclone Chido



du 11 juillet 2001 crée un nouveau statut hybride de collectivité départementale, et dix ans plus tard, en 2011, Mayotte devient le 101^e département français… contre l’avis de nombreux administrateurs qui estiment ce régime inadapté aux réalités locales. De fait, pendant des années, le niveau d’investissement stagne. Le développement des infrastructures ne débute réellement qu’au milieu des années 1990. À l’époque, 90 % de la population ignore encore la langue française, la quasi-totalité reste régie par le droit coutumier d’inspiration islamique, tandis que l’économie demeure largement agraire et non monétarisée. La scolarisation des enfants de plus de 6 ans ne devient obligatoire qu’en 1986, et les premières écoles maternelles n’apparaissent qu’en 1993. Preuve des atermoiements de Paris : jusqu’en 1995,

« bricolé » ou « fait de bric et de broc ». « On passe d’une urgence à l’autre. Cela ne résout rien, et parfois, cela ajoute du désordre au désordre », déplore le fonctionnaire cité plus haut.

Ainsi, les plans se succèdent : « pacte pour la départementalisation » en 2008, « Mayotte 2025 » en 2015, « plan pour l’avenir de Mayotte » en 2018, et maintenant « Mayotte debout ». Mais, s’ils permettent de débloquer des fonds, ils relèvent bien souvent de l’effet d’annonce et sont très vite oubliés. Le suivi et l’animation du plan de 2015 « ne se sont pas prolongés au-delà d’un an », indique la Cour des comptes dans un rapport de juin 2022. Quant au suivant, il « n’a fait l’objet d’un suivi structuré que pendant une brève période ». « Une réflexion stratégique approfondie sur le développement durable de Mayotte reste à conduire », estiment les magistrats onze ans après la départementalisation(4).

« Ce ne sont pas les crédits qui manquent ; le problème, c’est qu’ils sont sous-utilisés », affirme en mai dernier M. Dominique Gratianette, secrétaire général de l’académie. Parmi les territoires ultramarins, Mayotte bénéficie du niveau de crédits contractualisés le plus élevé, et les dépenses de l’État y ont doublé entre 2013 et 2020, passant de 775 millions d’euros à 1,5 milliard d’euros. Mais, d’une part, une grande partie de ces dépenses visent à assurer le fonctionnement de l’administration et notamment à payer les salaires et les primes des fonctionnaires ; d’autre part, on y observe

Vos batteries

(Suite de la première page.)

Après avoir improvisé un confinement des habitants dans les cinq cents mètres alentour le jour de l'embrasement, la préfecture s'est plutôt efforcée de tranquilliser la population : «Les mesures effectuées dans le cadre de plusieurs contrôles sont rassurantes», annonçait-elle par communiqué le lendemain. «Il n'y a aucune procédure sérieuse pour mesurer la pollution due à ce type d'incendie sur les habitants ou l'environnement», rétorque M. Alexandre. L'incendie s'est déclaré vers 14 heures et les premières mesures n'ont été effectuées qu'en début de soirée, bien après la dissipation du nuage dense de fumée.»

Va-t-il falloir s'habituer à ce genre d'accident dans les pages faits divers des journaux ? Le 1^{er} septembre 2024, l'incendie d'une batterie de trottinette électrique en charge dans un appartement de Nice ravage un immeuble et cause la mort d'une femme d'une cinquantaine d'années. Le 22 septembre 2024, à Tergnier (Aisne), la batterie d'une voiture explose et enflamme la maison et le garage de son propriétaire. Le 15 octobre 2024, *L'Indépendant* publie le témoignage d'un habitant de Foix, en Ariège, dont le tiers de la surface corporelle a été brûlé à la suite de l'explosion de la batterie de son vélo.

La dangerosité des piles et des batteries au lithium-ion tient à leur vocation même, qui est d'emmaillotter un maximum d'énergie, expliquait M. Arnaud Schoub, directeur du centre de recyclage de batteries de Veolia en Moselle, lors des premières assises de la prévention de ce type de risque, à Paris, le 17 juin 2022 : «Cette énergie se libère sous forme de feu si on met accidentellement en court-circuit des éléments à l'intérieur de la batterie, car ils contiennent du solvant, généralement hautement inflammable, mais également des métaux, comme le lithium ou le cobalt, qui ont une disposition à s'enflammer assez facilement et à dégager une quantité d'énergie considérable.» Une simple percussion ou une défaillance interne peut aussi provoquer un emballement thermique. Le phénomène est tel que des formations spéciales sont dispensées aux pompiers pour tenter de maîtriser ces combustions très longues et dangereuses, souvent accompagnées d'explosions.

Au cours des dernières années, les accumulateurs électriques au lithium ont envahi de nombreux objets, sous diverses formes. Les piles (accumulateurs non rechargeables) alimentent les cigarettes électroniques jetables, les cartes d'anniversaire musicales, les jouets, les babioles des marchés de Noël, etc. Les batteries proprement dites (accumulateurs rechargeables) font fonctionner téléphones portables, ordinateurs, tablettes, GPS, montres connectées, outils électropatatis, drones, trottinettes, vélos, motos et voitures, pour ne citer que les usages les plus répandus. Immanquablement, les quantités exponentielles de bat-

ries au lithium requises se transforment, quelques années plus tard, en montagnes de déchets dans des centres de recyclage respectant plus ou moins les normes.

La catastrophe de Viviez est loin d'être un cas isolé. «En dix ans, les incendies liés aux batteries au lithium ont bondi de 150%. Et, dans 60% des cas, ils surviennent dans les centres de tri», confiait récemment la secrétaire générale de la Fédération professionnelle des entreprises du recyclage (Federec), Mme Géraldine Bulot (1). Lors des premières assises de Paris, en 2022, M. Jérôme Auclair, le directeur d'Environnement Recycling, témoignait d'une multiplication par quatorze de la prime d'assurance réclamée à son entreprise. En 2023, on recense des incendies dans les entreprises de recyclage Broyage criblage environnement (BCE) à Livry-Louvercy, Paprec à La Seyne-sur-Mer et Chartres, SNAM à Saint-Quentin-Fallavier ou Tri Ouest à Barbazanges. En octobre, l'incendie d'une batterie a complètement détruit les installations de l'usine Excoffier en Haute-Sa-

ries au lithium requises se transforment, quelques années plus tard, en montagnes de déchets dans des centres de recyclage respectant plus ou moins les normes.

Les incendies de batteries sont-ils un mal nécessaire au déploiement d'un mode de déplacement décarboné, notamment pour les automobiles, avec l'interdiction à la vente dans l'Union européenne de véhicules thermiques neufs à partir de 2035 ? Pour le président Emmanuel Macron, les voitures électriques permettront de «réconcilier l'industrie et l'écologie» (*Libération*, 31 octobre 2024). En décembre 2023, il déclarait «c'est ça, l'écologie à la française !», en lançant une offre de location longue durée de voitures électriques à partir de 100 euros par mois à destination des Français ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 15 400 euros.

Pour la mobilité électrique, comme pour beaucoup de nouvelles technologies, la plupart des dégâts environnementaux afflagent les pays du Sud, où sont extraits les métaux nécessaires dans des conditions environnementales et sociales désastreuses. Les autorités françaises claironnent toutefois depuis quelque temps sa volonté

jour du second tour des élections législatives, le gouvernement signait un décret reconnaissant l'*«intérêt national majeur»* du projet pour lui permettre de bénéficier de dérogations administratives.

Des écologistes insistent sur la nécessité de «prendre sa part» dans la pollution minière. Mais, si les objectifs de conversion à l'électrique du parc automobile français demeurent inchangés, les

nuisances locales ne vont pas remplacer les pollutions de l'autre bout du monde mais s'y ajouter. La journaliste et philosophe Celia Izoard constate la multiplication des projets miniers et déplore une fuite en avant : «Pour disposer de trente-neuf millions de voitures électriques en France, soit le parc actuel, il faudrait plus d'un an de production mondiale de cobalt, et près de deux ans pour le lithium (4).»

Relance du nucléaire

UNE fois les métaux extraits, il reste à les assembler. Ce à quoi s'activent les usines géantes de la «vallée de la batterie», en cours de développement dans les Hauts-de-France et portées par les entreprises Envision AESC, Automotive Cells Company (ACC), ProLogium et Verkor. Cette dernière est parvenue à lever plus de 3 milliards d'euros après seulement quatre ans d'existence – du jamais-vu. Présentés comme «le plus long bâtiment de France»

ner les installations, sur l'électricité des six réacteurs de la centrale nucléaire de Gravelines, la plus importante centrale d'Europe de l'Ouest, qui pourrait être complétée par deux nouveaux réacteurs de type EPR, dont la construction est soumise actuellement au débat public.

L'industrie de la région se convertit à la religion du décarboné grâce à la relance du nucléaire. D'ici à quelques années, la

consommation électrique de toutes les industries envisagées pourrait atteindre des records, si le projet (pour l'instant suspendu) de construction de deux fours électriques géants par ArcelorMittal pour produire de l'acier se concrétise : 3 500 mégawatts à l'horizon 2030 et 4 500 mégawatts à l'horizon 2040, ce qui équivaut à la consommation de 4,5 millions d'habitants, selon le site de RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. La circulation des marchandises devrait également exploser dans la région : le GPMD prévoit de doubler la taille de son terminal de conteneurs, autant duquel toutes les nouvelles entreprises de la vallée de la batterie se regroupent.

Autre conséquence de ces milliards d'euros déversés pour la «transition» : la région souffre d'une grande pénurie de main-d'œuvre. À la mission locale de Bourbourg, on nous explique que le bassin local ne suffira pas pour satisfaire toutes les offres d'emploi. Le chocolatier Cémoi a déjà du mal à recruter ou conserver ses ouvriers. La communauté urbaine de Dunkerque envisage la construction de douze mille nouveaux logements en dix ans. Un «RER littoral» est prévu pour amener les salariés depuis la région de Calais, à une quarantaine de kilomètres. «On est en train de perdre notre identité», nous répète-t-on dans un bar où quantité d'habitants se disent «envahis» par ces nouvelles usines. Alors que la réindustrialisation est présentée comme une «arme anti-Rassemblement national» par le député et ancien ministre macroniste Roland Lescure, le RN progresse dans toutes ces communes.

Reste à voir si les futures usines géantes, toutes classées «Seveso, seuil haut», échapperont aux incendies de batteries, qui se multiplient également en Asie. Le 24 juin 2024, un incendie a par



WOLFGANG ELLENRIEDER. – «Kerosyn» (Kérosène), 2010

voie, causant pour 35 millions d'euros de dégâts. Après celui du site de Bolloré Logistics à Grand-Couronne (Seine-Maritime), survenu en janvier 2023, la préfecture avait publié des analyses rassurantes, démenties par la suite. Un an plus tard, la Dreal de Normandie et le préfet ont mis en demeure l'entreprise «ayant pris en charge des déchets sans y être autorisée» de les retirer et de participer à l'*«élimination de la pollution des eaux souterraines»* (arrêté du 7 octobre 2024). Une enquête pour harcèlement aggravé a été ouverte après le suicide fin septembre d'un employé, témoin du départ de l'incendie et du dysfonctionnement du système de protection (2).

«On quitte les installations la boule au ventre»

EN juillet 2023, l'entreprise Arc-en-ciel Recyclage à Izéaux (Isère) a également subi un énorme incendie, occasionnant l'évacuation d'une vingtaine de maisons voisines. Les confessions du patron de cette entreprise, M. Paul Barbargallo, ne sont pas vraiment rassurantes : «De mai à septembre, on quitte les installations le soir avec la boule au ventre. Sur le béton, en été, on peut atteindre les 46 °C... La question n'est pas de savoir si on va avoir un incendie, mais quand ? Les quantités de piles et de batteries collectées ont doublé voire triplé. Sincèrement, je ne vois pas comment on va résoudre ce problème.»

Toutes les batteries usagées ne finissent pas dans des centres voués à

leur entreposage ou leur recyclage. Des chercheurs de la Faraday Institution, un institut spécialisé dans ces technologies, ont observé partout dans le monde une augmentation des incendies liés aux batteries lithium se trouvant dans les déchets ménagers (3). Ils notent aussi que leur simple décomposition relâche une kyrielle de métaux lourds, de fluides chimiques, de poudres et de gaz encore en phase d'étude, comme cette mystérieuse vapeur blanche explosive et toxique observée parfois. Ils redoutent enfin que la généralisation des assistances électriques s'accompagne d'un marché concomitant d'occasion et de bricolage, avec son lot de décharges sauvages et d'exportation vers les pays pauvres.

–équivalents à «dix-huit fois Notre-Dame de Paris» (5) –, ses locaux implantés à Bourbourg, près de Dunkerque, s'étendent sur 80 hectares d'anciennes terres agricoles. Les 90 000 tonnes de batteries qu'elle doit produire chaque année à partir de l'été 2025 devraient occuper un volume comparable à la pyramide de Khéops (6). Il s'agira d'équiper 300 000 automobiles «de segment supérieur des marques de Renault Group et notamment, dès 2025, le futur C-Crossover GT 100% électrique d'Alpine» (7), soit des véhicules tout-terrain de loisir dont le prix de vente sera supérieur à 60 000 euros.

Si la jeune entreprise grenobloise Verkor, comme sa concurrente taïwanaise ProLogium, a choisi de s'installer sur les terrains du grand port maritime de Dunkerque (GPMD), ce n'est pas par amour du nord de la France, mais parce que la région se veut un modèle de «réconciliation» de l'industrie et de l'écologie, largement soutenu par la collectivité : environ 650 millions d'euros de subventions doivent être alloués à la première, selon son site, et 1,5 milliard à la seconde (*Le Figaro*, 3 août 2023). Le GPMD propose des procédures d'installation simplifiées, «clés en main», sur les milliers d'hectares de terres agricoles riches et fertiles qu'il a expropriés dans les années 1970. En outre, cette ancienne région marécageuse située au niveau de la mer est parsemée de fossés de drainage, les wateringues, où l'on peut puiser de grandes quantités d'eau et déverser les rejets pollués, dispersés par les courants de la mer du Nord. Plus encore, le Dunkerquois compte, pour faire tour-

(1) Violaine Colmet Daâge, «Cauchemar des pompiers, les incendies de batteries lithium-ion se multiplient», *Reporterre*, 29 octobre 2024, <https://reporterre.net>

(2) Yann Rivallan, «Témoin de l'incendie de Bolloré Logistics près de Rouen, un salarié sous pression se suicide», *76Actu*, 30 septembre 2024, <https://actu.fr>

(3) Paul Christensen et al., «Environmental impacts, pollution sources and pathways of spent lithium-ion batteries», *Energy & Environmental Science*, n° 12, Londres, 2021.

(4) Cf. Celia Izoard, *La Ruée minière au XXI^e siècle. Enquête sur les métaux à l'heure de la transition*, Seuil, Paris, 2024.

(5) Sophie Fay, «À Dunkerque, l'usine de batteries Verkor est longue comme "dix-huit Notre-Dame de Paris"», *Le Monde*, 18 septembre 2024.

(6) Calcul effectué à partir du volume de la zone de stockage des batteries fines, qui sera rempli pour envoi toutes les semaines selon le dossier de demande d'autorisation environnementale.

(7) Renault Group et Verkor : un partenariat commercial long terme pour la fourniture de batteries bas carbone haute performance», 13 avril 2023, <https://verkor.com>

DU RECYCLAGE ET DANGERS D'INCENDIE

vont-elles exploser ?



WOLFGANG ELLENRIEDER. – «Feuerreifen» (Roues de feu), 2008

exemple causé la mort de vingt-trois personnes dans une usine de Corée du Sud. L'incident, s'ajoutant aux multiples feux touchant des véhicules, a, selon *L'Usine nouvelle*, provoqué une «*psychose collective*» dans un pays où nombre de conducteurs «souhaitent se séparer de leurs voitures électriques» (19 août 2024). Les promoteurs de ces technologies considèrent, eux, les incendies comme anecdotiques et misent sur l'intelligence artificielle pour les prévenir (8).

Le recours croissant aux batteries pose aussi la question de leur destination. La propulsion d'une automobile demande en moyenne 300 kilogrammes d'accumulateurs, dont la durée de vie serait de huit à douze ans (9). Que deviendront-ils ? Les industriels colportent la fable du recyclage et d'un cercle vertueux de réutilisation à l'infini de la «mine urbaine» que représenteraient les déchets. Dans l'Union européenne, le recyclage des batteries est officiellement obligatoire, selon une directive du 6 septembre 2006. Mais

ce volontarisme réglementaire se traduit difficilement dans les faits.

La méthode la plus simple, la pyrométaux, consiste à faire fondre les batteries pour récupérer un alliage de cobalt, cuivre, fer et nickel. Le reste des composants (plastiques, graphite, aluminium et composants chimiques comme le manganèse et le lithium) part en fumée, volontairement cette fois. Extrêmement énergivore et polluant, le procédé, principalement pratiqué en Chine, en Corée du Sud et à Singapour, ne permet pas de récupérer le lithium comme l'impose la directive européenne (10). C'est pourquoi on donne la priorité à un autre procédé, l'hydrométaux. La première étape de ce processus passe par le broyage des batteries, ce qui permet de séparer les plastiques et l'aluminium pour ne conserver qu'une poudre, le broyat noir, qui contient les métaux et le graphite. Ensuite, des solvants acides ou basiques, plus ou moins toxiques, permettent d'extraire, par dissolution, les métaux.

Exporter le broyat noir sous d'autres cieux

OFFICIELLEMENT ce procédé fonctionne en France depuis une vingtaine d'années, grâce à la société Récupyl, fondée par le Grenoblois Farouk Tedjar, présenté il y a plus d'une décennie comme le messie de la mine urbaine ou un «*obsédé de l'accu*», dénicheur d'un véritable «*filon écolo*» (*Libération*, 25 novembre 2012). Entre 2014 et 2020, plusieurs ambassades et consulats français à l'étranger présentaient même cette petite entreprise comme «une démonstration de l'excellence universitaire française et une preuve de l'efficacité du soutien des pouvoirs publics». Dans les faits, la société installée à Domène, dans la banlieue de Grenoble, a connu plusieurs incendies, redressements judiciaires et rachats, mais n'a jamais dépassé le stade du broyat noir, selon une inspection de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes du 7 janvier 2020. Que devient-il après ? Selon le service de communication de Récupyl, la poudre est envoyée «en dehors de l'Europe, vers d'autres pays de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques], en Asie ou en Amérique du Sud».

Les effets d'annonce en hydrométaux sont légion. Ainsi, la SNAM avait prévu en 2018 une «nouvelle usine de batteries neuves issues à 80% de composants recyclés», avant d'abandonner le projet, dénommé Phénix batteries en 2022 (11). Cedilor, un site de Veolia à Amnéville (Moselle), avait aussi beaucoup d'ambition pour l'hydrométaux : «D'ici à fin 2023, ce professionnel de l'indus-

environ 5 000 conteneurs) par an pour assurer le «recyclage» de 29 000 tonnes de batteries et produire 36 000 tonnes de sulfates métalliques et d'hydroxyde de lithium (13).

Ici aussi, il faut se contenter de la communication de l'entreprise. Or tous les chiffres avancés restent invérifiables. Malgré les millions d'euros de financement public de ce CIME (qui a notamment touché 6,1 millions d'euros de France Relance), aucune expertise extérieure ni aucun organisme de contrôle n'examinent les allégations des industriels. La localisation de Néomat dans le port industriel de Dunkerque ouvre la possibilité d'exporter facilement le broyat noir sous d'autres cieux. Concernant le recyclage, Orano annonçait en décembre 2024 se contenter de «poursuivre la réflexion et les

études», tandis que le partenariat envisagé avec Stellantis a été abandonné.

Dans la littérature scientifique, ces procédés sont étudiés et évalués, mais les conclusions sont toujours très mitigées à propos du produit final récupéré, surtout en termes de coûts énergétiques et de pollution (14). Invariablement, les chercheurs lancent un appel à «plus de recherche»... Si l'efficacité des batteries n'arrête pas d'augmenter, c'est au prix d'une sophistication croissante : elles contiennent des dizaines de matériaux dans des formules très élaborées. Plus les batteries sont efficaces, plus le recyclage est difficile. Le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en donne une image : «*C'est comme si, à partir d'une tasse de cappuccino, vous vouliez obtenir de l'eau, du café, du sucre et du lait sous leur forme initiale. Sauf que, dans ce cas, une partie des substances impliquées dans le processus est toxique*» (15). Selon l'association critique de l'extractivisme SystExt (pour Systèmes extractifs et environnements), «*la mine secondaire* [la valorisation des métaux contenus dans les déchets] reste préférable à la mine primaire». Sauf que, en contexte de croissance sans limite, «*le recyclage n'induit qu'un décalage dans le temps. La demande métallique, qui connaît une croissance exponentielle depuis le milieu du XX^e siècle, neutralise donc l'offre secondaire*» (16). La récente faillite du géant suédois des batteries, Northvolt, qui promettait aussi le recyclage pour construire la batterie «*la plus verte du monde*» (17), témoigne de la distance qui sépare les vœux pieux de la réalité.

En tout état de cause, l'éventuelle réduction des impacts due à l'hydrométaux ne prend en compte que les métaux les plus rares (lithium, nickel, cobalt et manganèse), qui sont nécessaires pour les batteries lithium-ion, mais pas suffisants. Les autres composants (graphite, aluminium, cuivre, plastiques de toutes sortes, et de nombreuses autres substances chimiques) sont considérés à production et usage illimités, comme s'ils n'avaient aucun impact

environnemental. Or, entre autres cas, l'électrolyte, un solvant liquide qui doit être introduit dans toute batterie, contient des polluants éternels PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) (18). Parmi les principaux partenaires de la jeune entreprise Verkor, on trouve la multinationale de la chimie Arkema, dont les sites disséminent des polluants éternels un peu partout dans le monde.

Ainsi s'illustrent tous les paradoxes d'une «transition» fondée sur la possibilité d'un maintien sans dommage de notre mode de vie, alors que le recours massif aux batteries électriques ne fera qu'aggraver la crise environnementale.

RAÚL GUILLÉN
ET VINCENT PEYRET.

(8) Philippe Richard, «L'intelligence artificielle permettrait de prédir l'emballage thermique des batteries», 11 octobre 2024, www.techniques-ingénierie.fr

(9) Philippe Moureau, «Voici la vraie durée de vie des batteries de voitures électriques», 31 mai 2024, <https://rouleur-electrique.fr>

(10) Réseau coopératif de recherche sur les déchets et l'environnement (Record), «État de l'art sur le recyclage et le réemploi des batteries», rapport final, juillet 2019, <https://record-net.org>

(11) Marina Angel, «Une nouvelle usine de batteries neuves issues à 80% de composants recyclés pour SNAM dans l'Aveyron», *L'Usine nouvelle*, Antony, 4 janvier 2024. Cf. aussi Xavier Buisson, «Phénix batteries : la direction acte la fin de l'activité», *La Dépêche*, Toulouse, 24 octobre 2024.

(12) Morgane Eymé, «Cedilor, pionnier dans le recyclage des batteries électriques», *L'Est républicain*, Houdomont, 4 octobre 2022.

(13) Orano – XTC New Energy, «Dossier de concertation. Projet de fabrication de matériaux et de recyclage de batteries électriques dans le Dunkerquois», janvier 2024.

(14) Cf. par exemple Xizi Chen, «A review on hydrometallurgy of typical lithium-ion batteries», *Journal of Physics: Conference Series*, n° 2378, 2022, <https://iopscience.iop.org>

(15) Cité par Celia Izard, *op. cit.*

(16) Rapport d'étude, «Controverses minières - Volet 2. Mine secondaire et recyclage», 4 mai 2024, www.systex.org

(17) Anne-Françoise Hivert, «Dans l'usine suédoise de Northvolt, le défi du recyclage de batteries automobiles», *Le Monde*, 25 avril 2024, et «Northvolt, géant des batteries électriques, se déclare en faillite», *Le Monde*, 21 novembre 2024.

(18) Jennifer L. Guelfo *et al.*, «Lithium-ion battery components are at the nexus of sustainable energy and environmental release of per- and polyfluoroalkyl substances», *Nature Communications*, n° 15, 2024, www.nature.com

Le Monde
HORS-SÉRIE

ÉDITION 2025

► GÉOPOLITIQUE
► ENVIRONNEMENT
► ÉCONOMIE

LE BILAN DU MONDE

► ATLAS DE 198 PAYS
► 15 PAGES DE DÉBATS : MARGO MOHAMMADI, SERESTIER JEAN, THIÈRE THIÉMI, RAPHAËL LIOUËK, NAÏF VALLEAU BEKACEM, JAN WERNER HÜLSE, CAROLE KLOK.

DÉCONSTRUCTION

Gaza, Liban, Israël, Syrie, Ukraine, Soudan, mais aussi Mayotte, Valence, l'onde de choc des guerres, crises et catastrophes naturelles plonge l'humanité dans l'incertitude, comme si elle avait basculé dans l'inconnu accréditant l'idée d'un monde en pleine déconstruction.

Pour mieux mesurer l'état du monde en transition, le *Bilan du Monde* dresse l'état des lieux des 198 pays du globe après une année d'épreuves et d'événements locaux et internationaux.

Une publication indispensable pour comprendre le monde d'aujourd'hui et revisiter l'année 2024.

Vient de paraître chez votre marchand de journaux et sur lemonde.fr/boutique.

Le Monde



A M É R I Q U E S	A F R I Q U E	I D É S
COMMENT LES IRLANDAIS SONT DEVENUS BLANCS. – Noel Ignatiev <i>Smolny, Toulouse, 2024, 312 pages, 21 euros.</i> <p>En 1843, Daniel O'Connell, connu par les Irlandais comme le «Liberateur», fondateur de l'Association catholique, «premier parti de masse de l'histoire», s'adresse à ses compatriotes exilés outre-Atlantique pour les exhorter à soutenir le combat des Afro-Américains contre l'esclavage. Les Irlandais n'ont-ils pas été les «Noirs de l'Europe», avant de subir l'oppression sociale dans les usines et sur les chantiers d'Amérique? Malgré la popularité d'O'Connell, cet appel n'aura qu'un succès d'estime. Ayant triomphé des nativistes protestants (hostiles à toute nouvelle immigration et aux immigrants) grâce au soutien des démocrates, les Irlandais participent massivement aux émeutes anti-Noirs. Certains défendent ouvertement l'esclavage, estimant que les esclaves noirs sont mieux lotis que les ouvriers irlandais. Ainsi font-ils le choix de soutenir la «ligne de couleur» qui divise le prolétariat et celui d'«entrer dans la race blanche». C'est la thèse que défend l'historien communiste américain Noel Ignatiev, qui y voit un facteur d'explication à l'absence d'un mouvement ouvrier de masse aux États-Unis. Une thèse non sans actualité.</p> <p>TIMOTHÉE DE RAUGLAUDRE</p>	L'AFRIQUE D'ABORD! Quand François Mitterrand voulait sauver l'Empire français. – Thomas Deltombe <i>La Découverte, Paris, 2024, 350 pages, 22 euros.</i> <p>Poursuivant son étude de la «Françafricaine», et s'appuyant sur des archives inédites et de première main, l'historien et journaliste Thomas Deltombe décortique la relation de François Mitterrand à la décolonisation, et met au jour les nombreux mensonges de l'ancien président. «La France du XXI^e siècle sera africaine ou ne sera pas», écrit en 1952 celui qui est alors ministre de l'intérieur avant d'être chargé de la justice en 1956-1957. Auparavant ministre de l'Outre-mer, il s'était exclamé : «L'Algérie, c'est la France.» Deltombe révèle que Mitterrand a toujours voulu préserver l'empire colonial français en Afrique, puis bâti et consolider les bases du néocolonialisme français, contrairement à la légende soigneusement entretenue après son accession à la tête du Parti socialiste. Ainsi, lorsqu'il inaugure le port d'Abidjan en 1951, qui va largement servir les intérêts économiques hexagonaux, il est célébré par la classe politique et économique et par les médias. Seul <i>L'Humanité</i> dénonce alors le «caractère cyniquement impérialiste» de cet événement.</p> <p>CHLOÉ MAUREL</p>	LA POLITIQUE DE LA PEUR. Manifeste contre le populisme et pour la démocratie. – Antonio Scurati <i>Les Arènes, Paris, 2024, 112 pages, 15 euros.</i> <p>Malédiction – ou rente – de la célébrité, «au cours de ces dernières années, on [lui] a souvent demandé (...) de résumer le fascisme en un mot». L'auteur du succès de librairie <i>M. L'enfant du siècle</i> (Les Arènes, 2018), un récit consacré à Benito Mussolini et au fascisme, propose donc dans cet essai sa lecture subjective du phénomène historique. Et expose pourquoi les extrêmes droites actuelles relèvent, selon lui, d'une autre catégorie, dont le dictateur italien serait aussi l'inventeur : le populisme, face séductrice d'un pouvoir vertical et incarné au service d'une «politique de la peur qu'il transforme ensuite en haine». A la différence des «fascistes nationalistes», les «populistes souverainistes» ne veulent pas détruire la démocratie mais la «discréditer et, parfois, [en] modifier les institutions (...) dans un sens anti-libéral». La différence est certes «cruciale», mais toute critique du libéralisme est-elle menaçante? Pour Scurati, oui, car il n'existerait qu'une démocratie, celle «de tradition européenne, libérale, pleine et accomplie». Ce Manifeste laissera le lecteur quelque peu sur sa faim.</p> <p>CHRISTOPHE VENTURA</p>
S O C I É T É	L'AFRIQUE ET LE RESTE DU MONDE. De la dépendance à la souveraineté. – Kako Nubukpo <i>Odile Jacob, Paris, 2024, 208 pages, 21,90 euros.</i> <p>L'économiste franco-togolais Kako Nubukpo, ancien ministre de la prospective du Togo, connu pour son opposition au franc CFA, expose des pistes de développement pour le continent africain, une troisième voie entre l'impassé du néolibéralisme et le repli du panafricanisme communautaire. Dénonçant les «prédatrices mortifères» entretenues par le système néolibéral et libre-échangiste, il préconise une «gouvernance polycentrique» du monde. Nubukpo plaide pour un néoprotectionnisme et des politiques de souveraineté (monnaie, alimentation...) afin de relever les défis posés par l'économie et la justice sociale. À cette fin, il appelle à s'inspirer des systèmes politiques traditionnels locaux, étouffés par des gouvernements de plus en plus illégitimes (coups d'Etat, corruption). Ancrés dans l'histoire et fondés sur le partage et le bien du plus grand nombre (les «communs» africains), ces modes de gouvernement valorisent selon lui l'expression des populations dans une relation ascendante avec le pouvoir. Pour Nubukpo, démocratie et écologie doivent aller de pair.</p> <p>C. M.</p>	GESTES CRITIQUES. – Georges Didi-Huberman <i>Klincksieck, Paris, 2024, 392 pages, 25 euros.</i> <p>Qu'est-ce que la pensée critique? Philosophe et historien d'art, l'auteur propose une définition peu conventionnelle : c'est une fulgurance dans le ciel, une comète qui traverse la nuit, somptueuse mais fugacement. Sa discussion des «gestes critiques» le conduit de Baruch Spinoza à Emmanuel Kant, de l'<i>Atheneum</i> romantique à Karl Marx, et d'Abby Warburg à Walter Benjamin, dans un itinéraire qui cherche à dégager les lignes de fuite d'une éthique de l'<i>«inservitude»</i>. Mais le personnage central de ce remarquable récit philosophique libertaire est Miguel Abensour, l'historien de l'utopie et le directeur de la formidable collection «Critique de la politique», qui accueille cet essai, et où furent publiés tant d'auteurs notables, depuis Étienne de La Boétie jusqu'à ceux de l'<i>École de Francfort</i>. Fidèle aux «constellations insolites de l'utopie» et penseur de la «démocratie insoumise», Abensour était convaincu que l'utopie et la démocratie étaient indissociables, expressions de l'indestructible désir de liberté des humains confrontés aux catastrophes et aux tyrannies.</p> <p>MICHAEL LÖWY</p>
LA CRISE DE L'ÉCOLE ET LES MOYENS D'EN SORTIR. – Jean-Pierre Terrail <i>La Dispute, Paris, 2024, 112 pages, 12 euros.</i> <p>Que les gouvernements successifs proposent un système élitaire, ou qu'ils soignent leur mauvaise conscience à coups de pédagogie différenciée et d'innovation numérique, pour Jean-Pierre Terrail ce sont les deux facettes d'un même fatalisme face à l'échec scolaire. Le sociologue ne s'y résigne pas et propose de passer à l'<i>«offensive démocratique»</i>. En reprenant notamment une proposition et des analyses exposées dans des ouvrages précédents : une école commune, sans tri social, sans notes, jusqu'à l'âge de 18 ans. Certes, les modalités d'un tel projet gagneraient à être détaillées, comme l'enseignement de la technologie pour tous à partir de l'école élémentaire, ou encore la <i>«pédagogie de l'exigence»</i>, qui n'escamotierait pas la difficulté inhérente à l'apprentissage. Sa défense d'un même <i>«buc de culture commune»</i> trouverait aussi des contradicteurs chez les partisans des trois voies au lycée. Néanmoins, l'ouvrage est salutaire par son ambition : tous les élèves peuvent apprendre par l'école, indépendamment de leur héritage socioculturel, d'une part; l'école doit se refuser à les trier pour le marché du travail, d'autre part. Un idéal à ne pas oublier.</p> <p>CLOTHILDE DOZIER</p>	COURS ET MONOLOGUES (1959-1962). Un homme libre. L'immédiat. La tentation. – Vladimir Jankélévitch <i>Frémeaux & Associés, Paris, 2024, 200 pages, 22 euros.</i> <p>On retrouve dans ces textes (avec ou sans le coffret de quatre CD qui les accompagnent) la sobriété, l'élegance et l'honnêteté rigoureuse du philosophe des questions morales (<i>Traité des vertus</i>) et musicologue Vladimir Jankélévitch, dans un registre abordable, sinon pour le néophyte, du moins pour le non-spécialiste. Et l'on est parfois saisi au col. Ainsi à propos de la Shoah : «Quand on ne peut rien faire, on peut du moins ressentir, inépuisamment.» Ou encore pour réveiller la combativité des philosophes contemporains : «La philosophie, ce n'est pas un cadeau de Noël qui nous est donné tout ficelé dans son emballage, dans l'emballage des cadeaux avec du papier rose, mais il faut la conquérir, lutter pour elle, en toutes circonstances, contre le sarcasme (...) et surtout contre les entreprises venues d'en haut qui visent purement et simplement à la faire disparaître, à l'assassiner, à l'exterminer.» Contre toute attente, on sort de ce livre ragaillardi et l'âme musicale – grâce aux cours sur Claude Debussy, Gabriel Fauré et Frédéric Chopin.</p> <p>ALEXANDRE DUCLOS</p>	<p>Il a une œuvre conséquente : sept romans, cinquante-cinq nouvelles. Le cinéma l'a adaptée : <i>Le Meilleur</i>, de Barry Levinson, en 1984, <i>The Assistant</i> (<i>Le Commissaire</i>), de Daniel Petrie, en 1997, <i>L'Homme de Kiev</i>, de John Frankenheimer, en 1968, etc. Il a reçu le prix Pulitzer attribué à une fiction en 1967... À l'évidence, Bernard Malamud (1914-1986) n'a rien de l'artiste mauvais. Et pourtant, il est sans doute le plus méconnu de la génération des auteurs juifs américains – la fameuse école juive de New York – qui vit resplendir tout particulièrement Saul Bellow et Philip Roth. Il semble que cette situation l'ait fait sourire. Avec cet humour de biais qu'on retrouve dans ses livres, il notait dans son journal en 1976, le jour où Bellow fut couronné : «Bellow a reçu le Nobel. J'ai gagné 24,25 dollars au poker.»</p> <p>Il fut un temps traduit et édité en France, notamment chez Gallimard et Flammarion, puis on l'oublia. Depuis 2015, les éditions Rivages ont entrepris de redonner sa place, majeure, à celui qui joue le rôle de passeur entre la tradition nostalgique d'un Isaac Bashevis Singer et les corrosives interrogations d'un Roth, tout en refusant, comme ce dernier, d'être réduit à sa judéité. À la <i>Paris Review</i>, il expliquait en 1974 : «Je suis américain, je suis juif, et j'écris pour tous les hommes.» Et il résumait : «Pour moi, inventer des histoires est une façon d'habiter la solitude humaine.» Ce qu'appuyait Roth, à propos de Bellow, Malamud et lui-même : «Chacun de nous a trouvé des moyens qui lui sont propres pour dépasser l'esprit de clocher de son héritage juif» (<i>Du côté de Portnoy et autres essais</i>, Gallimard, 1978).</p> <p>William D., le héros de l'avant-dernier roman de Malamud (1979), c'est William Dubin, un auteur vieillissant qui travaille sur une biographie du romancier britannique D. H. Lawrence – qui fit scandale avec <i>L'Amant de lady Chatterley</i>, et mit la sexualité, ses pouvoirs, sa transcendance, au cœur de son œuvre et de sa vie. Une jeune femme libre et sexy, sa femme de ménage en l'occurrence, fait irruption dans le quotidien de Dubin, et ses repères vacillent. Son mariage et son travail s'en trouvent perturbés, Dubin vit mal sa cinquantaine, ses certitudes s'écroulent, et sa jeunesse s'est à jamais enfuie. Écho d'une crise personnelle ou envie de rencontrer sur son terrain son cadet Roth, qui a témoigné dans <i>Parlons travail</i> (Gallimard, 2004) de toute l'admiration qu'il lui portait, ce roman est singulier parmi l'ensemble de l'œuvre. L'irruption du désir, écho à Lawrence, teinte d'un érotisme rare chez Malamud une vision du monde où le burlesque prend toujours les accents du tragique.</p> <p>L'homme est, selon Malamud, écrasé par ce qui l'entoure : destin figé, poids des origines sociales, de la tradition... William D. n'est pas poursuivi par le malheur, il est simplement incapable de mener son existence comme il en rêverait. Malamud ne cherche jamais l'empathie. Rien n'est caché de Dubin, ni sa duplicité ni sa misogynie. Mais la puissance d'un humour distancié vient en permanence tempérer ce que le portrait pourra avoir de désespérant. Malamud est le grand conteur des vies empêchées.</p> <p>HUBERT PROLONGEAU.</p>
HISTOIRE	MÉMOIRE DU PLAN «CONDOR»	<p>Le 1^{er} janvier 1970, les démocraties se comptent sur les doigts d'une main. Pour échapper à la répression des régimes militaires qui s'installent progressivement d'un pays à l'autre (seuls la Colombie et le Venezuela resteront dirigés par des pouvoirs civils au cours de cette décennie), nombreux sont ceux qui gagnent le Mexique, le Chili ou Salvador Allende ou l'Argentine, qui voit le retour de Juan Perón. Ces deux derniers pays basculeront bientôt. Des réseaux militants issus de tous les pays sud-américains s'y organisent pour continuer leurs activités politiques depuis l'étranger et alerter sur les crimes commis par les dictatures.</p> <p>Face au poids croissant de cette militance en exil, les gouvernements militaires vont mettre en place une «répression transnationale» coordonnée visant, à l'échelle sud-américaine, à capturer, à détenir clandestinement, à torturer et le plus souvent à rapatrier dans leur pays d'origine les militants accusés de subversion. Dans <i>Le Plan Condor en procès</i>, Francesca Lessa documente, avec l'appui des sources les plus récentes, la mise en place progressive de cette répression régionale(1). Ces coopérations sécuritaires bilatérales puis multilatérales atteignent leur paroxysme entre 1976 et 1979, lors de la mise en place formelle du plan «Condor». Bases de données communes, moyens de communication cryptés, policiers ou militaires envoyés à l'étranger pour y torturer leurs compatriotes exilés, tous ces éléments créent «une zone de terreur et d'impunité sans frontières sur le continent», qui jouit du soutien de l'Agence centrale de renseignement américaine (CIA). L'Uruguay, l'Argentine et le Chili, devenus des dictatures, seront les membres les plus enthousiastes de cette alliance.</p> <p>Lessa, professeure associée à l'University College de Londres et présidente honoraire de l'observatoire Luz-Ibarburu des droits humains en Uruguay, montre comment le plan «Condor» constitue un jalon historique de cette transnationalisation de la violence d'Etat, qui suscitera ensuite l'internationalisation de la justice. Ainsi, en 1986, des hauts gradés uruguayens sont mis en cause par la justice argentine. En 2016, c'est l'Italie qui ouvre un «procès Condor» pour juger des civils et militaires chiliens, uruguayens, boliviens et péruviens accusés de crimes contre des citoyens sud-américains également détenteurs de la nationalité italienne. Ce qui donnera lieu, en 2017, à la première sentence d'un tribunal européen concernant l'opération sud-américaine.</p> <p>Le film <i>Traslados (Transferts)</i>, réalisé par l'Argentin Nicolás Gil Lavedra, fils de l'un des juges du procès de la junte argentine de 1985, est centré sur les «vols de la mort», sans doute quintessence du terrorisme d'Etat argentin(2). Les opposants, arrêtés clandestinement, étaient jetés, vivants et drogués, d'un avion au large des côtes du Río de la Plata. À travers les témoignages d'ex-séquestrés, de militants des droits humains ou encore de juges, <i>Traslados</i> restitue, sous forme de docu-fiction, la «lutte collective» pour retrouver ces disparus dont le nombre exact reste encore inconnu. Et la recherche de la vérité, indices, preuves récoltées patiemment grâce à la «détermination opiniâtre et implacable des personnes en quête de justice», prend la forme d'un immense casse-tête aux milliers de pièces».</p> <p>Dans les années 1990, voire 2000, régna une impunité imposée par des lois négociées entre militaires et forces politiques civiles dans le cadre des «transitions démocratiques» au sortir des dictatures. Une mise en lumière, par Lessa et Lavedra, de l'apparition de stratégies qui ont «ouvert des brèches» particulièrement précieuses.</p> <p>NILS SABIN.</p>
É C O L O G I E	EXTINCTION, UNE HISTOIRE RADICALE. – Ashley Dawson <i>La Tempête, Bordeaux, 2024, 168 pages, 14 euros.</i> <p>Pour l'essayiste Ashley Dawson, le commencement de l'anthropocène, habituellement fixé au début de l'ère industrielle, remonte au déploiement d'<i>Homo sapiens</i> sur la planète, qui a exterminé la mégafaune avant de se fixer lors de la révolution néolithique. Il précise cependant que l'accélération en cours est le résultat combiné de l'expansion coloniale et des contradictions du système capitaliste ; dès lors, en attribuer la responsabilité à l'humanité en général est aussi raciste qu'anhistorique. La désignation des pratiques polluantes d'une poignée d'entreprises et du mode de consommation des «riches» et des «puissants» comme origine de la crise de la biodiversité disqualifie à ses yeux des propositions comme la conservation-forteresse, certaines formes de réensauvagement, qu'il juge excessives, et la désextinction – la «récréation» d'une espèce éteinte par l'élaboration d'une espèce apparentée. Il propose une conservation radicale anticapitaliste et quelques solutions techniques qui dépendront de la bonne volonté des Etats ou du rapport de forces déployé pour les leur imposer. Malgré cet excès de confiance, ses analyses conservent toute leur pertinence.</p> <p>ERNEST LONDON</p>	<p>La volonté de mieux protéger les femmes des violences conjugales n'est plus l'apanage des organisations féministes. Elle est devenue une préoccupation d'Etat, dont l'ordonnance de protection (2010) constitue l'un des volets. Cette mesure civile vise à mettre rapidement à l'abri les femmes en danger, dès lors qu'il apparaît «vraisemblable et imminent», indépendamment des plaintes qui peuvent être déposées auprès de la justice pénale. Pourtant, il y a loin des revendications militantes au vote de la loi et à son application. En explorant méthodiquement les débats parlementaires, les ajustements opérés au sein du ministère de la justice et la mise en œuvre par les juges aux affaires familiales (JAF) la sociologue Solenne Jouanneau montre les multiples obstacles qui jalonnent le chemin de ce dispositif prometteur. S'il permet de résoudre certaines situations particulièrement graves, l'enquête montre que les pratiques des magistrats n'évoluent que lentement, prisonnières d'une conception «familialiste» de la justice, qui nie les inégalités de genre, de classe et d'origine, et par là même tend à les conforter.</p> <p>LAURENT BONELLI</p>

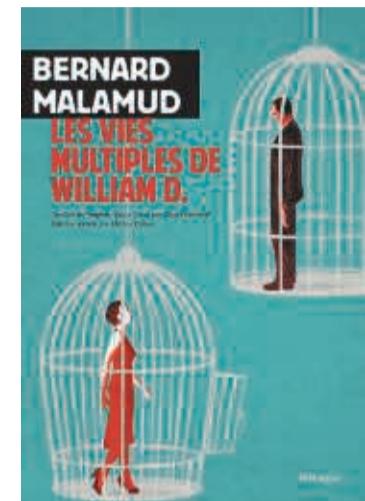
LITTÉRATURES

Vieillir perturbe

Les Vies multiples
de William D.

de Bernard Malamud

Traduit de l'anglais (États-Unis)
par Hélène Cohen et Olga
Feodoroff, Rivages, Paris,
2024, 576 pages, 25 euros.



HUBERT PROLONGEAU.

William D., le héros de l'avant-dernier roman de Malamud (1979), c'est William Dubin, un auteur vieillissant qui travaille sur une biographie du romancier britannique D. H. Lawrence – qui fit scandale avec *L'Amant de lady Chatterley*, et mit la sexualité, ses pouvoirs, sa transcendance, au cœur de son œuvre et de sa vie. Une jeune femme libre et sexy, sa femme de ménage en l'occurrence, fait irruption dans le quotidien de Dubin, et ses repères vacillent. Son mariage et son travail s'en trouvent perturbés, Dubin vit mal sa cinquantaine, ses certitudes s'écroulent, et sa jeunesse s'est à jamais enfuie. Écho d'une crise personnelle ou envie de rencontrer sur son terrain son cadet Roth, qui a témoigné dans *Parlons travail* (Gallimard, 2004) de toute l'admiration qu'il lui portait, ce roman est singulier parmi l'ensemble de l'œuvre. L'irruption du désir, écho à Lawrence, teinte d'un érotisme rare chez Malamud une vision du monde où le burlesque prend toujours les accents du tragique.

L'homme est, selon Malamud, écrasé par ce qui l'entoure : destin figé, poids des origines sociales, de la tradition... William D. n'est pas poursuivi par le malheur, il est simplement incapable de mener son existence comme il en rêverait. Malamud ne cherche jamais l'empathie. Rien n'est caché de Dubin, ni sa duplicité ni sa misogynie. Mais la puissance d'un humour distancié vient en permanence tempérer ce que le portrait pourra avoir de désespérant. Malamud est le grand conteur des vies empêchées.

HUBERT PROLONGEAU.

Francesca Lessa, *Le Plan Condor en procès. Répression sans frontières et crimes contre l'humanité en Amérique du Sud*, Syllèphe, Paris, 2024, 320 pages, 20 euros.

(1) Francesca Lessa, *Le Plan Condor en procès. Répression sans frontières et crimes contre l'humanité en Amérique du Sud*, Syllèphe, Paris, 2024, 320 pages, 20 euros.

(2) Nicolás Gil Lavedra, *Traslados*, Orca Films, Buenos Aires, Argentine, 2024, 1h30.



DU MONDE

La résistance de la cithare

Source de chaleur

de Soichi Kawagoe

Traduit du japonais par Patrick Honnoré, Belfond, Paris, 2024, 424 pages, 24 euros.

C

EST une fresque poignante. Couvrant la fin du XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e, *Source de chaleur*, le deuxième roman de Soichi Kawagoe (le premier à être traduit en français), transcende les frontières du récit historique. Il livre, avec une poésie lucide, une analyse des dynamiques de pouvoir, des mécanismes insidieux de l'effacement culturel et des résistances subtiles mais tenaces d'un peuple colonisé.

Au cœur de cette épopée se dresse l'île de Sakhaline, territoire aux contours gelés situé tout à l'est de la Russie, au nord du Japon – Anton Tchekhov s'y est rendu en 1890 pour rendre compte des conditions de vie des bagnards qui s'y trouvaient (*L'île de Sakhaline. Notes de voyage*, Folio Classique). Elle a une histoire mouvementée. Depuis 1855, elle était propriété conjointe de la Russie et du Japon. Les Japonais cèdent leurs droits en 1875, en échange des îles Kouriles. Elle devient ensuite un enjeu stratégique entre les deux empires au tournant du XX^e siècle. Après la guerre russo-japonaise de 1905, Sakhaline, partagée entre le Japon, pour le sud, et la Russie, pour tout le reste de l'île, est un théâtre à la fois de domination et de luttes identitaires.

Le récit accompagne Bronisław Piłsudski (1866-1918). Cet intellectuel polonais n'a rien de fictif. Frère de Józef Piłsudski, futur dirigeant du Parti socialiste polonais, il conspire aux côtés d'Alexandre Oulianov (le frère de Lénine) contre le tsar Alexandre III, en 1887, et il est condamné aux travaux forcés sur Sakhaline, alors russe. Sa peine est assouplie après quelques années. Il va entreprendre un travail d'observation scientifique pionnier du peuple autochtone, les Aïnous,

dans lequel puise Kawagoe. « Comprendre ce qui fait la valeur culturelle du peuple aïnou, documenter cette valeur, et par cela même m'approcher de la vérité de l'humanité, au plus près de ses secrets les plus profonds. Pour cela, je veux enregistrer l'intégralité des chants et de la langue des Aïnous. Avant qu'ils ne soient perdus... » À travers Piłsudski, le romancier déplie les processus de relégation des cultures indigènes au rang de « vestiges ». Terres confisquées, traditions étouffées, langue en voie d'extinction : « violence lente » d'un effacement programmé, où chaque silence creuse une absence dans le récit collectif.

Or les Aïnous refusent d'être effacés : leurs rites et leurs chants incarnent une rébellion vibrante. Par le biais d'un ami aïnou, fictif celui-là, qui guide Piłsudski dans cette quête de mémoire, Kawagoe explore la possibilité d'une alliance fraternelle entre les déracinés comme l'exilé Piłsudski, polonais et sujet russe, et les colonisés. La cithare aïnoue, omniprésente, devient ainsi un symbole têtu : celui d'une mémoire qui refuse de s'éteindre, d'une « chaleur » humaine et spirituelle dans un monde où prévalent « les pressions de l'assimilation, la marginalisation de l'identité, le mépris, la charité, la mémoire qui s'estompe ». Kawagoe déploie une méditation concrète sur la construction mémorielle, sur ce processus vivant où les déposés s'efforcent de trouver leur place dans un récit imposé.

D'une prose dense et tellurique, le roman redonne à Sakhaline, terre de violences et de silences, une voix puissante au sein d'une contre-histoire mondiale, là où les récits des vaincus s'élèvent pour défier l'oubli.

PALOMA HERMINA HIDALGO.



MUSIQUE

Les Gipsy Kings, l'Unesco et la rumba catalane

EN octobre 2024, au festival Mosaïque Gipsy Bohème à Montpellier, il fut question, lors d'une table ronde qui s'est tenue dans une relative indifférence, de relancer le projet d'inscrire la rumba catalane à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel (PCI), préalable à une candidature au registre international de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Étaient présents des représentants des tutelles culturelles, des membres de plusieurs associations gitanes du sud de la France, et Rosa Pubill, fille de Peret (Pedro Pubill Calaf, 1935-2014), qui, dès les années 1960 sous la dictature franquiste, connaît un vif succès et popularise le genre. Élaborée par les Gitans catalans à partir des années 1950, cette fusion de flamenco et de bongos cubains, saupoudrée de rock'n'roll, est caractérisée par le *ventilador* (« ventilateur »), un jeu de guitare vaste consistant à gratter les cordes tout en tapant sur la caisse (1).

En France, la rumba catalane, importée à la faveur du pèlerinage gitane des Saintes-Maries-de-la-Mer, a été incarnée par Ricardo Baliardo, dit Manitas de Plata (1921-2014), dont les 83 albums se sont écoulés à 93 millions d'exemplaires, et par ses neveux et cousins des familles Baliardo (Montpellier) et Reyes (Arles) : les Gipsy Kings. Le groupe a signé des tubes planétaires dans les années 1980 (*Bamboléo* ; *Djobi, Djoba*) en adoptant les mélodies accrocheuses de la pop et des orchestrations clinquantes, même s'il fut aussi capable de renouer avec le raffinement acoustique sur *Roots*. Signe de leur forte inscription dans le paysage musical, ils étaient invités en 2021 sur *El Madrileño* (Sony Music), l'album reten-

tissant du rappeur madrilène C. Tangana, qui, comme la star Rosalía, incorpore les traditions espagnoles aux danses urbaines telles que la trap et le reggaeton.

Si les Gipsy Kings ont largement plié la rumba catalane aux standards des variétés commerciales, comme le fera plus tard Kendji Girac, qui a pour guitariste Kema Baliardo, le petit-fils de Manitas de Plata, c'est bien sûr pour toucher le public *payo* (non gitane). En Espagne, où les rockeurs intègrent leurs musiques provinciales plus spontanément, la démarche est plus riche. Eux-mêmes *payos*, les frères David et José Muñoz ont grandi à Cornellà de Llobregat (Catalogne) en écoutant aussi bien de la pop et du punk que le duo gitano Los Amaya, qui introduit la guitare électrique dans la rumba dès les années 1970. Ils ont formé le groupe Estopa (2), régulièrement en tête des ventes depuis son premier album en 1999, deux fois nommé aux Latin Grammy Awards, et ils ont rejoint C. Tangana sur scène en 2022 devant 18 000 Barcelonais survoltés. Les héritiers de Peret peuvent donc s'enorgueillir, depuis quelques années, d'entendre le *ventilador* dans des tubes de rock ou de rap. Ces succès contribuent à la prise de conscience par les Gitans catalans de leur propre patrimoine, tardivement par rapport aux Andalous, dont le flamenco est un art consacré depuis longtemps. Ils entendent donc promouvoir leur rumba, d'autant que la transmission orale et intracommunautaire est menacée par la propagation d'une culture standardisée via les réseaux. Depuis peu, des cours de musique et de danse sont dispensés par des associations de Montpellier ou de Perpignan.

L'inscription au PCI participerait de cette légitimation. La France envisage de se joindre à la candidature portée par l'Espagne, où le dossier est plus avancé grâce à des activistes gitans comme Sicus Carbonell, leader du groupe barcelonais Sabor de Gràcia. À Montpellier, Rosa Pubill s'émouvait : « Nous menons cette démarche pour notre reconnaissance. Ce sera notre fierté. » Alors que Manitas et les Gipsy Kings furent des vedettes « folklorisées », la rumba catalane veut s'asseoir à la table des musiques prises au sérieux.

ÉRIC DELHAYE.



Félix Vallotton, Juliette Roche, Camille Pissarro, parmi tant d'autres) et les photographes, dont le remarquable Charles Marville, saisissent l'éclat et la vitalité de la ville, les chantiers, le travail qui fait tourner toute l'affaire. C'est une émotion.

EVELYNE PIEILLER.

ARTS GRAPHIQUES

Aux passants de Paris

BIEN SÛR, on connaît. Un peu. En vrac. La ville du XIX^e siècle, transformée par les travaux du baron Georges Haussmann. L'apparition des magasins de nouveautés. Les becs de gaz dans les rues, l'ouverture des grandes gares. Mais avec *Le Spectacle de la marchandise* (1), analyses et illustrations croisées, c'est l'inscription concrète de cette grande métamorphose qui apparaît. La ville est alors un théâtre, et un texte. La réclame est partout, dans les journaux, sur les murs, ou portée par les hommes-sandwichs. La « modernité » étincelle dans la lumière des grands boulevards. Vers Barbès, les Grands Magasins Dufayel déplient leurs 38 000 mètres carrés de merveilles, leur théâtre et leur salle de cinéma, pour les « classes laborieuses », comme dit le patron. Qui a une idée de génie : il invente le crédit à la consommation. D'autres inventent les soldes. Le vieux Paris des pauvres persiste dans l'ombre. Les peintres (Maximilien Luce,

Anne-Sophie Aguilar, Éléonore Chaline et Emmanuelle Delapierre (sous la dir. de), *Le Spectacle de la marchandise. Ville, art et commerce 1860-1914*. Musée des beaux-arts de Caen - In Fine, Caen-Paris, 2024, 248 pages, 32 euros. Catalogue de l'exposition présentée au Musée des beaux-arts de Caen, du 6 avril au 8 septembre 2024.

(1) Peret, *Rey de la rumba*, Virgin, 2000, avec pour invité David Byrne, le leader du groupe de rock américain Talking Heads.

(2) Estopa, *Estopia*, Sony Music, 2024.

ARTS	ÉCONOMIE
MONOZANDE. – Kamel Khélif <i>Le Tripode</i> , Paris, 2024, 48 pages, 13,90 euros.	L'ÉCONOMIE POUR LES 99 %. – Thomas Porcher, Ludivine Stock et Raphaël Ruffier-Fossoul <i>Stock Graphique</i> , Paris, 2024, 160 pages, 21,90 euros.
Arrivé d'Algier au nord de Marseille en 1964, à 5 ans, Kamel Khélif éprouvera la morsure de l'exil, qui parachutera les êtres d'un pays où il était difficile de vivre à un autre où il faut se battre pour exister. Devenu mécanicien-tourneur puis dessinateur industriel par pragmatisme, animateur auprès d'enfants et d'adolescents par idéalisme, il bifurquera vers le dessin, la peinture et l'écriture en autodidacte et en poète. Une traversée qui l'amènera à rencontrer d'autres artistes (comme Edmond Baudoin, Nabile Farès, Ernest Pignon-Ernest) qui vont publier et exposer avec lui. <i>Monozande</i> fut présenté à la Tate Modern de Londres en 2014. De courts textes incisifs écrits à la première personne, en regard d'images magnétiques, portent l'histoire de N'Diho Monozande, dont l'épouse et leurs huit enfants furent massacrés au Congo lors de l'attaque de leur village par des groupes armés, en 2008. Il survécut aux coups de machette mais pas à l'effondrement intégral. Kamel Khélif délivre cette histoire tragique dans des peintures-photographies où le noir est couleur, avec ses ombres et ses éclats, éclaboussant le blanc et distordant le gris.	À travers les illustrations de Ludivine Stock, scénarisées par Raphaël Ruffier-Fossoul, l'économiste Thomas Porcher éclaire ici les principes du marché et du triptyque mondialisation-financiarisation-austérité qui fixent les règles d'un jeu inégal avec pour objectif la domination sociale. En s'appuyant sur les exemples de la crise des subprime et de l'explosion de la dette publique grecque, Porcher montre comment les politiques d'austérité ont surtout permis de doubler les revenus des 1 % les plus riches. Quid des 99 %, interroge-t-il ? Si les ajustements structurels prescrits par l'Union européenne, la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI), la fameuse « troïka », organisent la réduction des dépenses publiques, la privatisation des services publics et la dérégulation des marchés, d'autres options existent. L'auteur, qui propose de se libérer de la pensée dominante, entend le démontrer ici, notamment au moyen de dix principes d'autodéfense économique permettant de se réapproprier le débat sur la justice sociale et écologique.
MARINA DA SILVA L'AMITIÉ DANS TOUS SES ÉTATS. Correspondances. – Conçu et présenté par Nicole Marchand-Zafaratu et Jean Lauzerois <i>Médiapop Éditions</i> , Paris, 2024, 212 pages, 20 euros.	SHAOULI SHARKAR THE GOLDEN PASSPORT. Global Mobility for Millionaires. – Kristin Surak <i>Harvard University Press</i> , Cambridge, 2023, 31,95 euros, 336 pages.
Dès 1880 à 1950, quarante paires d'amis (écrivains, musiciens, peintres...) et leurs échanges. Décris, complétés d'extraits de lettres, de dialogues imaginés. Les relations s'échelonnent sur des décennies, et ne s'interrompent que par le désaccord ou la disparition. Le livre qui invite à les fréquenter au fil d'une intimité particulière est joliment précieux : les amitiés sont classées au sein d'un nuancier kaléidoscopique qui va de la création au combat, de la fraternité à la quête. Ces correspondances parlent de philosophie (Walter Benjamin et Gershom Scholem), de politique et d'amour (Hannah Arendt et Mary McCarthy), elles sont nourries de discussions sur l'art (Arnold Schönberg et Vassily Kandinsky), partagent des réflexions sur l'écriture (Paul Celan et Nelly Sachs). On est ému de retrouver Nazim Hikmet et Kemal Tahir, débattant entre prisonniers du combat politique, mais aussi Aby Warburg avec Erwin Panofsky, Blaise Cendrars en compagnie de Henry Miller...	L'auteure a parcouru le monde pour dévoiler un marché de niche. Des gouvernements mettent à l'encan la citoyenneté de leur pays (de petites îles, mais aussi l'Autriche, l'Égypte ou la Turquie), contre des sommes d'argent que sont disposés à verser de très riches individus. Les uns veulent accroître leurs recettes ou les investissements dans l'économie locale ; les autres désirent voyager sans encombre, ou conserver leur fortune dans des juridictions accommodantes. Entre l'offre et la demande, une myriade d'intermédiaires s'active pour rendre légitime ce commerce interlope. Des cabinets d'avocats promeuvent le dispositif, démarchent les clients potentiels, vérifient que leurs références ne sont pas trop louche et confectionnent les dossiers qu'instruisent les autorités compétentes du pays en veillant à concilier deux objectifs : fournir des papiers à qui peut les acheter, sans vendre les précieux sésames à n'importe qui. Car, en délivrant sans discernement les visas dorés, un gouvernement risquerait de remettre en cause la manière dont les États tiers traitent tous les citoyens de son pays.
HÉLÈNE-YVONNE MEYNAUD	PAUL LAGNEAU-YMONET

HISTOIRE

L'ESCAMOTEUR. – Philippe Collin et Sébastien Goethals

Futuropolis, Paris, 2024, 320 pages, 26 euros.

En 1974, à Toulouse, Jean-Marc Roullan, jeune activiste antifrançais et futur cofondateur du groupe Action directe, rencontre un peintre libanais, Gabriel Chahine. Chahine se prétend révolutionnaire, attribuant sa claudication à une blessure par balle reçue en combattant aux côtés des fedayins (combattants) palestiniens. Il affirme connaître le Vénézuélien Illich Ramírez Sánchez, alias Carlos. Chahine suggère à Roullan de dérober, au musée de Saint-Germain-en-Laye, *L'Escamoteur*, tableau de Jérôme Bosch, afin de « financer la lutte ». Roullan accepte. Mais le véritable escamoteur, c'est Chahine lui-même : l'artiste joue un rôle. Il est une « taupe », un « indic » des Renseignements généraux (RG), et toute sa vie est un écran de fumée : sa blessure de guerre, il la doit ainsi à l'intervention militaire de Suez (1956), où ce gaulliste a combattu du côté de l'armée française. Supposant que Roullan et ses camarades finiront par faire couler le sang, il veut les piéger et les faire incarcérer... Ce roman graphique, qui restitue l'atmosphère et les questionnements politiques de cette époque-là, est dédié « aux gens qui doutent ».

CÉDRIC GOUVERNEUR

LE CULTIVATEUR ET L'ENGRAIS. Une histoire de la chimisation de l'agriculture. – Laurent Herment

Presses universitaires François-Rabelais, Tours, 2024, 268 pages, 26 euros.

De fait des avancées scientifiques, de l'agressivité des commerçants et du dynamisme de la paysannerie, l'agriculture française commence à connaître de profondes transformations dès la première moitié du XIX^e siècle. S'appuyant sur un ensemble d'intrants étrangers à ceux produits au sein même des exploitations, l'agriculture entre dans un processus de « chimisation » qui, apportant la possibilité de faire reculer les jachères, de créer des prairies artificielles et de développer l'élevage, va remplacer les savoirs jusqu'alors partagés. Un certain protectionnisme est mis en place par l'Etat et des experts qui vont aider à cette nouvelle pratique. L'exploitation agricole doit devenir une entreprise comme les autres. À terme va s'opérer une sélection entre ceux qui auront profité de cette mutation et les perdants. Les destins individuels sont alors substitués au destin collectif d'une classe sociale, comme le précise Laurent Herment, dont *L'histoire rurale de l'Europe, XVII^e-XX^e* (Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2019), qu'il a dirigée, est une référence.

GILLES LUCAS



BIOGRAPHIES

SAVONAROLE. L'arme de la parole. – Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini

Passés/Composés, Paris, 2024, 464 pages, 24 euros.

Cette nouvelle biographie du prédicateur dominicain Jérôme Savonarole (1452-1498) veut « rendre compte de la construction de ce charisme prophétique » qui le conduisit à exercer une influence politique décisive sur Florence entre 1490 et 1498. Les thèmes de ses sermons, son usage du latin et de la langue vulgaire sont passés au crible, la présentation du contexte historique étant en revanche un peu négligée. Celui qui entre en religion pour lutter contre les vices de son temps appelle les Florentins à se réformer, pour faire de leur ville une nouvelle Jérusalem – organisation d'associations d'enfants, fulminations contre la sodomitie, contre l'usure, expulsion des Juifs à peine envisagée... Il se heurte à la *Signoria*, les magistrats élus de la république de Florence, prend parti pour le roi de France contre les Médicis, et, prophète communiquant directement avec Dieu, s'attaque de plus en plus frontalement au pape. Après son procès et son exécution, il devient une référence quelque peu légendaire dans l'Europe de la Réforme : il va être utilisé par toutes sortes de courants religieux.

BAPTISTE DERIQUEBOURG

YVES KLEIN OU LA PURETÉ DU PUR. – Alain (Georges) Leduc

Éditions de la librairie Tropiques, Paris, 2024, 260 pages, 22 euros.

Yves Klein (1928-1962) fut un artiste dandy, comète fulgurante dépositaire d'un bleu homonyme. « Les cendres de son art éblouissent encore ardemment notre regard et notre imagination », s'enflamme M. Bernard Arnault. Comment pourrait-on en effet ne pas aimer Yves Klein ? L'histoire de l'art Alain (Georges) Leduc le peut. Mieux : il l'épluche comme on pèle un oignon, dans un petit livre précis. Aux premières pelures, on découvre un Klein faussaire. S'inventant des métiers, des études, des diplômes. Antidatant des documents, imaginant des filiations, revendiquant les inventions d'autres artistes. Les pelures suivantes piquent un peu les yeux : c'est un Klein entretenu, cupide, procédurier ; exploitant les femmes puis les jetant, maltraitant ses modèles. Les yeux brûlent maintenant : mystique illuminé, terre-platiste et Rose-Croix, il se passionne pour sainte Rita de Cascia, patronne des causes désespérées, et pour les rituels d'ordres secrets. Au cœur de l'oignon, le Klein politique, acquis à d'anciens artistes du régime nazi, encarté chez les fraternités, proche des réseaux de l'Organisation armée secrète (OAS). Séparer l'homme de l'artiste ?

MATHIEU COLLOGHAN

FILM

CHÂTEAU ROUGE. – Hélène Milano

En salles le 22 janvier 2025, 107 minutes.

Entre nonchalance et angoisse, entre gravité et rigolades, entre violence(s) à gérer, désir d'apprendre et plaisir de penser, les élèves affrontent le choix de l'orientation, et tout ce que ça remue. Le fleuve du collège déroule son cours tumultueux, à Paris dans le quartier de la Goutte-d'Or, où « *jour après jour se construisent des chemins* ». Les histoires familiales sont difficiles, parfois marquées par l'exil, et la question des classes sociales y émerge vite. Décrochages divers, isolement de mineurs non accompagnés, dédale d'orientations problématiques, gestion des colères... Que ce soit avec Jules Vallès ou Stromae, l'étude des textes peut étonnamment apaiser. Intégrant, composant avec l'ardeur de l'adolescence, ce temps partagé lutte contre les empêchements du déterminisme social. *Château rouge* est l'aboutissement d'un triptyque traitant du social et de l'intime : dans *Les Roses noires* (2012), la documentariste avait suivi le rapport au langage d'adolescentes marseillaises ; en 2018, *Les Charbons ardents* s'était immergé dans la construction du masculin au sein des lycées professionnels. Ici, c'est le tissage de liens éducatifs et leur potentiel d'émancipation qui sont mis en évidence.

JOËL PLANTEL

SPORTS

LES CHAMPIONS DITS « DE COULEUR », ENTRE MYTHES ET RÉALITÉS. La fabrique médiatique de l'altérité (années 1860 - années 1940). – Sous la direction d'Yvan Gastaut, Didier Rey et Philippe Tétar

Presses universitaires de Rennes, 2024, 506 pages, 30 euros.

Ce vaste recueil collectif explore un sujet historique qui n'est pas sans résonance avec l'actualité. Il a pour ambition d'étudier comment la presse écrite sous la France de la III^e République façonne la représentation et la perception des sportifs dits « de couleur », principalement noirs mais aussi asiatiques ou maghrébins. Plus de vingt mille articles ont été lus et analysés. De fait, alors que le sport commence à se démocratiser et à s'imposer comme un spectacle populaire, le rapport à l'altérité est ambivalent. La « couleur » semble minorée au profit du culte du champion, qu'il s'agisse du coureur cycliste martiniquais Germain Ibron, tombé dans l'oubli, ou du célèbre boxeur Panama Al Brown. Toutefois, le mythe du héros du ring ou du stade, prototype de l'assimilation, grande thématique de la France impériale entre les deux guerres, permet d'occulter la question du racisme et du colonialisme derrière l'exemplarité de ces « nègres » qui savent « être gentlemen ».

NICOLAS KSISS

LITTÉRATURE

Au crépuscule d'un monde

Au début de l'année 1942, dans l'État brésilien du Minas Gerais, deux grands noms de la littérature européenne, Stefan Zweig et Georges Bernanos, se rencontrent pour la première fois. Ce sera la dernière. Zweig se suicide quelques jours plus tard. L'entrevue, dont on sait peu de choses, est au cœur du dernier ouvrage de Sébastien Lapaque (1), fruit d'une enquête de plus de vingt ans, à la fois érudite et fantaisiste, toujours passionnée et personnelle. La rencontre entre « *le juif humaniste et le catholique errant* » débarrassé des préjugés antisémites de sa jeunesse, entre « *le témoin des intermittences du trouble amoureux et celui des malheurs modernes* », demeure des plus mystérieuses. Leur conversation prend sous la plume de Lapaque la forme d'une pièce de théâtre au décor tropical, celui de la Croix-des-Âmes, la ferme où la famille Bernanos a trouvé refuge.

L'écrivain français refuse le désespoir et garde foi en la victoire. Pourfendeur du soutien majoritaire de l'Église espagnole au franquisme (*Les Grands Cimetière sous la lune*, Plon, 1938) puis des démocraties couchées à Munich (*Scandale de la vérité*, Gallimard, 1939), ce « pèlerin de l'absolu » ne manquera pas de fustiger le « *zoo de la révolution nationale* » de Vichy (*Où allons-nous ?*, publication clandestine, *Cahiers du Témoignage chrétien*, 1943, et Seuil, 2021). Ayant accédé à une renommée internationale, l'auteur autrichien n'a quant à lui jamais eu le goût de la politique. Poussé à l'exil par le régime hitlérien, qui brûle ses livres à Berlin, il gagne Londres en 1934 avant d'être déchu de sa nationalité deux ans plus tard. Cette même année, il visite pour la première fois le Brésil, où il est reçu avec les honneurs. Le brassage des cultures, particulièrement harmonieuse à ses yeux, lui fait entrevoir en cette terre la promesse d'une nouvelle Mitteleuropa, le paradis perdu qu'il a été contraint de quitter « *comme un criminel* » (2). L'illusion est de courte durée : l'*Estado Novo*, inspiré du modèle portugais homonyme, voit le jour en 1937 et se range naturellement du côté des forces de l'Axe. En 1940, écartant de nouveau toute considération politique, Zweig parcourt le Brésil aux

frais de l'État afin d'en mieux saisir l'essence – le livre inspiré par ce voyage, *Le Brésil, terre d'avenir*, déroulera.

Profondément marqué par la chute de Paris, privé de ses lecteurs germanophones, c'est un Zweig changé qui se résigne à quitter l'Europe à l'été 1941. En proie à une « *mélancolie dévastatrice* », il finit par s'installer à Petrópolis, loin des mondanités de Rio. Malgré le soutien de Lotte Altmann, sa seconde épouse, il peine à trouver les ressources morales nécessaires pour entamer, à 60 ans, une nouvelle vie. Mais était-elle vraiment envisageable dans une ville qui accueillait une importante communauté allemande ouverte et sympathisante du III^e Reich et où il faisait l'objet d'une étroite surveillance ? En quête d'un chemin le ramenant à la vie, Zweig se tourne vers le judaïsme, jusqu'alors tenu à distance, et poursuit son activité d'écrivain : il signe *Le Joueur d'échecs*, certainement son chef-d'œuvre, et met un point final à ses Mémoires la veille de son suicide avec Lotte. Son échange avec Bernanos, spirituellement riche dans la version de Lapaque, survient trop tard.

L'auteur d'*Amok* est aussi l'une des figures d'un bref récit de Clémence Bouloque, *Le Sentiment des crépuscules* (3). En juillet 1938, sur l'insistance de Salvador Dalí, Zweig organise la rencontre de Dalí et Sigmund Freud dans un Londres qui se prépare à la guerre. La présence fragile de Freud, qui mourra quelques semaines plus tard, et son agacement devant l'opportunisme du peintre catalan, dépassé par son personnage d'histriion, symbolisent la perte de ce monde cher à Zweig et dont il fut le conteur.

CARLOS PARDO.

(1) Sébastien Lapaque, *Échec et mat au paradis*, Actes Sud, Arles, 2024, 304 pages, 22,50 euros.

(2) Stefan Zweig, *Le Monde d'hier. Souvenirs d'un Européen*, Le Livre de poche, Paris, 1996.

(3) Clémence Bouloque, *Le Sentiment des crépuscules*, Robert Laffont, Paris, 2024, 176 pages, 19 euros.

IDÉES

Le socialisme selon Jean Jaurès

« **I**l y a trop de statues de Jaurès », écritait Gilles Alexandre dans *Télérama* le 4 octobre 1980. S'il déplorait alors le refus de la municipalité d'ériger dans Paris un monument à son effigie, il soulignait également combien son assassinat, premier acte de la guerre de 1914, avait momifié Jean Jaurès en pacifiste. Contre cette réduction, qui permet l'indécence récupération de certaines de ses citations par la droite, il faut retrouver Jaurès, ce à quoi engagent les historiens Gilles Candal et Vincent Duclert, dont la biographie de référence vient d'être rééditée en poche (1). D'autant que, comme le rappelle aussi leur confrère Jean-Numa Ducange (2), le député de Carmaux a laissé, contrairement à la plupart de ses contemporains siégeant à gauche de l'Hémicycle, au fil d'une œuvre considérable, « *un début de doctrine alternative au marxisme de la lutte des classes* » (Candal et Duclert). Ces trois auteurs, marqués à gauche (Ducange est membre de la Fondation Gabriel Péri, Candal est un pilier de la Fondation Jean-Jaurès), replacent sa pensée dans les débats intenses qui traversent l'Internationale socialiste à l'époque, dont ses joutes avec Rosa Luxemburg – qui le juge trop conciliant avec les institutions bourgeois.

Si le nom de Jaurès reste connu et bien associé au socialisme, une étude de la fondation qui porte son nom, parue à l'occasion du centenaire de sa panthéonisation en novembre 2024, révèle qu'il est supplanté par François Mitterrand dans la mémoire collective comme figure de référence de ce courant politique (3). On mesure l'abîme. La biographie de Ducange, dont on regrettera qu'elle survole un peu rapidement des points-clés comme le combat pour la laïcité, a le mérite de souligner sa singularité dans cette III^e République menacée par les réactions de toutes sortes (boulangisme, bonapartisme, monarchisme). D'abord, insiste Ducange, Jaurès, philosophe de formation pour qui la raison est émancipatrice, est étranger au dogmatisme. C'est pourquoi il prendra assez vite fait et cause pour Alfred Dreyfus, victime d'un complot antisémite, quand des esprits brillants comme Jules Guesde choisiront de n'y voir qu'un problème interne à la bourgeoisie. « *Nous ne sommes pas tenus, pour rester dans le socialisme, de nous enfuir hors de l'humanité* », écrit alors Jaurès.

ANNE-CÉCILE ROBERT.

(1) Gilles Candal et Vincent Duclert, *Jean Jaurès*, Fayard, Paris, 2024, 712 pages, 16 euros.

(2) Jean-Numa Ducange, *Jean Jaurès*, Perrin, Paris, 2024, 464 pages, 25 euros.

(3) Fondation Jean-Jaurès - IFOP, « *La connaissance et la mémoire de Jean Jaurès dans la population française* », Paris, novembre 2024.

REVUES

□ **FOREIGN AFFAIRS.** Les présidents passent, la ligne néoconservatrice de la revue demeure : comment gagner la nouvelle guerre froide en s'inspirant de Ronald Reagan ; les dangers de la politique « *America First* » du président Donald Trump ; le prix d'une retraite stratégique américaine, etc. (Vol. 104, n° 1, janvier-février, bimestriel, 80,95 dollars par an). — New York, États-Unis.)

□ **FOREIGN POLICY.** Pourquoi les ouvriers américains ont voté pour un businessman milliardaire ; l'échec de la politique étrangère de M. Joseph Biden à réaliser ses objectifs ; retour de la « théorie du fou » de Richard Nixon. (N° 255, hiver, trimestriel, 24,95 dollars). — Washington, DC, États-Unis.)

□ **SURVIVAL.** Retour de M. Trump, reprise du « grand débat » transatlantique ; du contrôle des armes nucléaires dans un monde multipolaire ; les États-Unis et la Chine peuvent-ils construire une « paix froide » ? (Vol. 66, n° 6, décembre-janvier, bimestriel, 12,99 livres sterling). — Londres, Royaume-Uni.)

□ **HARPER'S.** Une statistique étonnante : 80 % des Américains pensent qu'une troisième guerre mondiale est inévitable ; Spotify et la musique fantôme ; réhabiliter ou continuer à punir les prédateurs sexuels une fois qu'ils ne sont plus incarcérés. (Vol. 350, n° 2096, janvier, mensuel, 7,99 dollars). — New York, États-Unis.)

□ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** Retour sur le célèbre procès de John Scopes, en 1925 dans le Tennessee, un professeur de collège mis en accusation pour avoir enseigné la théorie de l'évolution ; l'indifférence de la population israélienne au carnage provoqué par son armée. (Vol. LXXII, n° 1, 16 janvier, bimestriel, 9,95 dollars). — New York, États-Unis.)

□ **JACOBIN.** Une analyse de l'échec du bidenisme : entre 2020 et 2024, les démocrates n'ont progressé que dans un groupe, celui des hommes blancs diplômés (+ 1 %), et ont reculé très fortement chez les hommes non blancs et non diplômés (- 11 %). Die Linke devient-il un parti allemand de plus pour les électeurs aisés et instruits ? (N° 56, printemps, trimestriel, 14,50 dollars). — New York, États-Unis.)

□ **THE NATION.** Les démocrates américains trop tributaires de leurs donateurs les plus fortunés, trop soucieux de rassurer les « faucons » néoconservateurs, trop confiants que les minorités votent pour eux y compris s'ils ne font rien pour elles. (Vol. 319, n° 6, décembre, mensuel, 12,95 dollars). — New York, États-Unis.)

□ **CATALYST.** La victoire de M. Trump rappelle que les questions économiques déterminent souvent le résultat d'une élection ; les politiques de diversité ont négligé les besoins matériels réels de la plupart des minorités. Également : tragique faillite de la « révolution bolivarienne » au Venezuela. (Vol. 8, n° 3, automne, trimestriel, 15 dollars). — New York, États-Unis.)

□ **ALLEMAGNE D'AUJOURD'HUI.** Un dossier sur l'évolution du paysage politique allemand avant les élections du 23 février. Berlin cédera-t-il aux sirènes du grand réarmement au détriment des dépenses sociales ? (N° 250, octobre-novembre, trimestriel, 18 euros). — Lille.)

□ **SOCIOLOGIES PRATIQUES.** Comment travaillent et se mobilisent les dirigeants de petites et moyennes entreprises en France, « *cette fraction du patronat dans l'ombre des grands patrons et des indépendants non employeurs* » ? (N° 49, décembre, semestriel, 25 euros). — Paris.)

□ **REVUE D'ÉTUDES COMPARATIVES EST-OUEST.** Illustrations des mobilisations écologiques en Europe de l'Est : des milices « vertes » d'extrême droite en Ukraine, des luttes citoyennes contre les mégadécharges en Russie, des propriétaires roumains de lopins de terre contre la pression foncière. (Vol. 55, n° 1, décembre, trimestriel, 30 euros). — Paris.)

□ **ANNALES DE DÉMOGRAPHIE HISTORIQUE.** Les conceptions des rapports de genre et de classe influencent les politiques qui encadrent la famille en Turquie et dans les pays arabes à l'époque contemporaine. Dans l'Égypte nasrière par exemple, le projet développementiste écartait contrôlé des naissances, contraception et avortement. (N° 147, décembre, semestriel, 50 euros par an). — Paris.)

□ **GUERRES MONDIALES ET CONFLITS CONTEMPORAINS.** Un numéro consacré aux rafles de Juifs et de Tziganes dans le Nord et le Pas-de-Calais, et en particulier celles de l'automne 1943. L'affaiblissement de l'Allemagne explique que ces prisonniers furent soumis au travail forcé plutôt qu'à l'assassinat immédiat. (N° 296, décembre, trimestriel, 22 euros). — Paris.)

□ **REGARDS SOCIOLOGIQUES.** Louis Pinto analyse la communication orale en milieu universitaire. Travailler seul mais ensemble : sociologie des espaces de coworking, par Sophie Louey. (N° 63, novembre, semestriel, 15 euros). — Schiltigheim.)

□ **TRAVAIL & SÉCURITÉ.** Les nouvelles technologies d'assistance physique (robots, exosquelettes, véhicules à guidage automatique) peuvent améliorer les conditions de travail. À condition de les adapter aux besoins et de prendre en compte tous les risques et toutes les incidences. (N° 866, janvier, mensuel, sur abonnement). — Paris.)

□ **ACTUEL MARX.** Retour sur le débat opposant Friedrich von Hayek, favorable à une économie coordonnée intégralement par la valeur marchande, et Otto Neurath, qui prône une évaluation démocratique des besoins humains et de la nature. (N° 76, second semestre, semestriel, 25 euros). — Paris.)

DANSE

Un pas de deux avec le politique

Ce qui va s'appeler l'art chorégraphique naît au XVII^e siècle. Le pouvoir entend l'opposer à la tradition populaire ; il va instaurer de ce fait une partition et une hiérarchisation durables. Dans les années 1980, c'est la danse contemporaine qui est instituée comme norme de distinction, tandis que l'art est censé pallier les maux du capitalisme.

PAR CHRISTOPHE APPRILL *

CONTRAIREMENT à ce qui s'est passé en musique ou en arts plastiques, les élites culturelles françaises se sont peu intéressées à l'art chorégraphique pendant une bonne partie du XX^e siècle. C'est en Allemagne (Mary Wigman, Rudolf Laban) et aux États-Unis (Isadora Duncan, Martha Graham) qu'émerge la danse «moderne» et non en France, où la danse classique exerçait son hédonisme, incarnée par les corps de ballet des opéras. Isolés de l'intelligentsia, dominés esthétiquement et politiquement, les danseurs ont raté leur rendez-vous avec la modernité. Et quand, en 1961, le ministre de la culture, André Malraux, s'adjoint une direction du théâtre, de la musique et de l'action culturelle, l'art chorégraphique y est toujours synonyme de ballet classique.

relles au profit d'une responsabilité individuelle : place aux récits qui rendent le réel opaque par une constante dissimulation des indicateurs permettant d'interpréter les évolutions sociales. C'est à la culture qu'il attribue la capacité d'inventer un autre monde, au moment où l'intégration de la France dans un système économique néolibéral est décidée par le pouvoir en 1983. Le potentiel créatif des milieux artistiques est envisagé comme une force pour réenchanter le monde face aux mutations économiques.

À droite, ce rapprochement annoncé entre culture et monde économique est plutôt bien



LAURENT PHILIPPE. – Photographie de « Cabaret latin », spectacle de Karine Saporta, Le Dansoir, Paris, 2008

© LAURENT PHILIPPE / DIVERGENCE

Cette situation renvoie à l'histoire. À la fin du XVI^e siècle, un glissement vers l'art chorégraphique s'opère. Une danse savante se formalise à la cour (1). Avec l'escrime et l'équitation, elle a vocation à affirmer le corps civilisé convenant à la distinction du parfait homme de cour. Dans ce contexte s'instaure la séparation entre la danse comme pratique et la danse comme spectacle. Intégrée au théâtre à l'italienne, congruente avec l'idéal de représentation de soi des courtisans, de simple récréation elle devient instrument des relations codifiées entre le sujet et le prince. Avec la création de l'Académie royale de danse en 1661, acte majeur de l'histoire de l'art chorégraphique occidental, Louis XIV, danseur talentueux et metteur en scène, renforce l'institutionnalisation de la «belle danse», ancêtre de la danse classique (2). L'art chorégraphique est progressivement constitué comme objet politique.

Sans surprise, l'historiographie a privilégié les danses de cour. Elle a accrédité une double partition dans le monde savant comme dans l'opinion – l'une, entre pratiques amatrices et professionnelles, l'autre, entre danses de participation et danses de représentation – porteuse d'enjeux politiques et esthétiques... réactivés dans les années 1980. Telle une princesse endormie, l'art chorégraphique est extrait de sa torpeur peu après l'élection de François Mitterrand. Le pouvoir socialiste institue la danse contemporaine comme culture dominante au sein du monde des danses à partir de 1984. À l'universalisme cher à Malraux, le ministre de la culture Jack Lang substitue un nouveau principe, l'innovation. Le concept trouve une traduction immédiate dans l'antagonisme entre le classique et le moderne – d'autant que la danse classique était politiquement rattachée à la droite : esthétiquement aux conservateurs et socialement à la bourgeoisie. En s'appuyant sur l'héritage chorégraphique des années 1970, M. Lang favorise l'émergence d'une danse officielle. S'ils ne peuvent être assimilés à une idéologie, ni même rabattus sur une instrumentalisation construite, les artistes s'inscrivent dès lors dans une ambiance événementielle qui promeut la nouveauté. Ils s'intègrent dans une «culture hédoniste et festive (...), point trop rebelle au système des vedettes et plus affectueuse encore aux prouesses du talent individuel (3)».

Le projet s'inscrit dans un storytelling élaboré. À Mexico, en 1982, lors de la conférence mondiale des ministres de la culture, M. Lang déploie deux idées à partir du thème annoncé : «culture et économie : même combat». L'une exprime la nécessité de résister à l'hégémonie culturelle des États-Unis. L'autre attribue à la culture et à l'art un pouvoir magico-religieux, dont la puissance doit permettre de vaincre la crise économique. En estimant que cette dernière «est d'abord en nous», il propose d'évacuer les causes structu-

Philippe Decouflé en 1993. Chanté par Bourvil, cet air évoque l'âge d'or du bal et des danses de couple rythmées par l'accordéon. Decouflé se met en scène avec Pascale Houbin dans un duo abstrait en langue des signes. Alors qu'au bal on se touche et on se frotte, eux ne se touchent pas et ne dansent pas ensemble. Leur tenue de jeunes cadres dynamiques, leur technique et leur expressivité les distinguent du populaire. Un demi-siècle plus tard, le duo revient, et la présentatrice de la 32^e Nuit des Molières (23 juin 2020) l'annonce : «Si je vous dis "P'tit Bal perdu", vous pensez à Bourvil, au bal populaire, aux danses sous les lampions un soir d'été, mais un p'tit bal perdu, cela peut aussi être un beau moment de création et de danse signé Philippe Decouflé.» Cette chorégraphie symbolise davantage qu'une mise en abyme : pratiquées par le plus grand nombre, les danses du quotidien deviennent invisibles, la danse contemporaine devient la danse.

Néanmoins, la proportion de personnes de 15 ans et plus ayant vu un spectacle de danse était de 8% en 1997. Entre 2008 et 2018, elle est passée de 8% à 9%, et de 19% à 21% pour le théâtre (4). Renouer avec la convivialité perdue, s'imprégner des ambiances d'un quartier... : les expérimentations se multiplient, avec la volonté de «tendre des passerelles». Les opérateurs culturels se préoccupent

du manque de culture des praticiens amateurs. Il convient de les «amener au spectacle», afin d'instaurer «un dialogue pour se découvrir progressivement» (5).

Il n'est en revanche jamais question de former les danseurs contemporains à la culture du bal. Tandis que persiste l'idée de créer une fête de la danse sur le modèle de celle de la musique, la notion de bal populaire est exploitée par des acteurs issus des mondes de l'art et de la danse contemporaine, à travers une multiplication de formes hybrides : *Le Bal moderne* (Michel Reilhac), *2000 Bal* (Philippe Chevalier), *Champs d'amour* (Odile Azagury), *Bal impressionniste* (David Drouard), *Ballhaus* (Carole Errante). Mais «de la rue à la scène», «des lieux institués aux hors les murs», les formules reconduisent le principe de la danse comme référence ultime. Ce que l'institutionnalisation partielle du hip-hop ne dément pas.

Déconstruire ces hiérarchies, «casser le rapport de domination entre les danses», n'implique pas de jeter les pratiques de danse contemporaine aux orties (6). Ses dimensions sont riches de ruptures et d'échappées, ouvrant des espaces où l'on respire mieux. On peut gager que des lignes de fuite prometteuses se construiront sur un terrain apaisé, c'est-à-dire libéré des tentatives de contrôle exercées par les acteurs institutionnels. Rompre avec le dualisme asymétrique qui imprègne l'histoire des politiques de la danse serait une condition de l'émancipation des danseurs pour que vivent les danses.

(1) Nathalie Lecomte, *Entre cours et jardins d'illusion. Le ballet en Europe (1515-1715)*, Centre national de la danse, Paris, 2014.

(2) Philippe Le Moal, «Création de l'Académie royale de danse - mars 1661», 3 mars 2023, <https://francearchives.gouv.fr>

(3) Philippe Urfalino, *L'invention de la politique culturelle*, Hachette Littératures, Paris, 2011.

(4) Philippe Lombardo et Loup Wolff, «Cinquante ans de pratiques culturelles en France», ministère de la culture, 2020, www.culture.gouv.fr

(5) Entretien avec la conseillère musique et danse de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne, 2021.

(6) Jean-Michel Guy et Dominique Jamet, *Les Publics de la danse*, La Documentation française, Paris, 1991.

REVUES

■ **INSERM, LE MAGAZINE.** Un dossier sur la chirurgie plastique, dont la vocation de reconstruction reste masquée par des finalités exclusivement esthétiques et fortement tarifées. Des avancées importantes apparaissent pour la peau et les seins. (N° 63, décembre, trimestriel, gratuit. — Paris.)

■ **PRESCRIRE.** Un tri des informations les plus marquantes de 2024 pour orienter les choix thérapeutiques. Une analyse de la mortalité au travail, dont le bilan global reste à faire, faute d'outils et à cause d'une invisibilisation dans un contexte d'affaiblissement de la médecine du travail. (N° 495, janvier, mensuel, 55 euros. — Paris.)

■ **ESPRIT.** Menaces de l'anti-intellectualisme, normes d'évaluation du travail scientifique, part intellectuelle du travail dans toute activité sociale : un dossier interroge les conditions de la fonction civique du travail intellectuel. (N° 517-518, janvier-février, dix numéros par an, 22 euros. — Paris.)

■ **FRACAS.** La menace «carbofasciste», ou comment la rhétorique sur le «grand remplacement» vise à effacer le «grand réchauffement». Un exemple d'adaptation avec une station de ski du Doubs en reconversion. (N° 2, hiver, trimestriel, 17,50 euros. — Le Pré-Saint-Gervais.)

■ **LAVA.** En marge d'un dossier un peu attendu sur «Les ambitions fascistoides de Trump 2.0», un article revient sur 1982, année du tournant néolibéral en Belgique. Comment sauver l'industrie européenne? (N° 31, hiver, trimestriel, 15 euros. — Bruxelles, Belgique.)

■ **IMAGINE.** Enquête sur la gestion de la forêt, dont le conservatisme en Wallonie aggrave les menaces de dépréisement, alors qu'une vision coordonnée et le «retour de la nature» permettraient d'envisager un avenir plus serein. (N° 163, hiver, trimestriel, 15 euros. — Liège, Belgique.)

■ **PLEIN DROIT.** Dans l'Hexagone, appel au réarmement démographique; à Mayotte, les autorités sanitaires proposent aux jeunes mères une stérilisation. Les femmes étrangères en situation irrégulière subissent de graves discriminations en matière d'accès à la contraception et au suivi de grossesse. (N° 143, décembre, trimestriel, 12 euros. — Paris.)

■ **JAKILEA.** Le bulletin du Comité pour la défense des droits de l'homme en Pays basque (CDDHPB) revient sur les mobilisations contre l'encadrement des loyers et la lutte contre les plates-formes comme Airbnb. (N° 153, décembre, trimestriel, abonnement un an : 10 euros. — Bayonne.)

■ **SOLAL.** Dans un entretien, le prêtre de gauche Pierre Riouffrèt évoque l'histoire et l'actualité du mouvement de la théologie de la libération en Amérique latine. La vie chère en Martinique; le droit à l'autodétermination de Porto Rico. (N° 133, hiver, trimestriel, 2,50 euros. — Hérouville-Saint-Clair.)

■ **CETIM.** Criminalisation des mouvements protestataires au Pérou, crise alimentaire dans l'Argentine de M. Javier Milei, analyse critique des conclusions du Sommet de l'avenir des Nations unies (septembre 2024) portant sur la coopération internationale. (N° 70, décembre, semestriel, gratuit en ligne. — Genève, Suisse.)

■ **MOUVEMENT.** Comment Israël a ravivé les tensions confessionnelles au Liban en y menant une guerre totale. En France, à Grenoble, une association d'octogénaires entame un bras de fer avec l'État et les médecins sur la question du choix de fin de vie. (N° 124, septembre-octobre, bimestriel, 10 euros. — Paris.)

■ **PROSTITUTION ET SOCIÉTÉ.** Quels enseignements tirer du procès des viols de Mazan pour que la honte change de camp? (N° 222, octobre-décembre, trimestriel, 6,25 euros. — Clichy.)

■ **FAKIR.** La publication créée par M. François Ruffin revient en détail sur le procès de M. Bernard Squarcini, chargé par M. Bernard Arnault, première fortune de France, d'espionner Fakir, dont il redoutait les enquêtes sur LVMH. (N° 115, décembre-février, trimestriel, 3 euros. — Amiens.)

■ **LA DÉCROISSANCE.** Une histoire de la presse écologiste, du XIX^e siècle à nos jours. Un dossier fort à propos : comment la croissance nuit à la santé mentale? (N° 216, janvier-février, mensuel, 7 euros. — Lyon.)

■ **PROPAGANDE.** Numéro spécial consacré aux «déclinologues», d'Oswald Spengler à Peter Sloterdijk. Tour d'horizon de la situation politique au Royaume-Uni, le tout illustré par d'astucieux montages graphiques où la pertinence l'emporte parfois sur le bon goût. (N° 7, novembre, parution irrégulière, 16 euros. — Paris.)

■ **THÉÂTRE/PUBLIC.** Écrire pour le théâtre, mais pour qui, pour quel monde, dans quel cadre, dans quel rapport à la scène? Auteurs, éditeurs, essayistes proposent, outre leurs produits mis en valeur par quelques publicités dans le numéro, leurs questionnements et analyses. (N° 254, janvier-mars, trimestriel, 16,90 euros. — Paris.)

■ **HISTOIRE DE L'ART.** Affirmant que l'histoire de l'art est une discipline politiquement et socialement engagée, cette revue fondée par des universitaires, par ailleurs brillamment illustrée, étudie avec «Art et autoritarismes» diverses manifestations de propagande ou de résistance (Iran, Vietnam, Chili...). (N° 94, décembre, semestriel, 25 euros. — Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étendue de revues : www.monde-diplomatique.fr/revues

Un journalisme de guerre froide

PAR SERGE HALIMI ET PIERRE RIMBERT

DANS l'ombre, ils influencent les esprits, infiltrent les services secrets, inspirent les décideurs européens. Ils manipulent les réseaux sociaux, propagent le mensonge, propulsent des inconnus à la magistrature suprême. Ils sèment la discorde, empoisonnent des innocents, sabotent des installations. Et ils sont partout : à la tête des médias, dans les corridors de Buckingham Palace, dans le bureau Oval de la Maison Blanche. Qui sait, dans ces colonnes aussi ? Les Illuminati ? Non, plus fort encore : les espions russes ! Depuis l'invasion de l'Ukraine en février 2022, des centaines d'articles, des documentaires, des émissions de radio et de télévision, et déjà près d'une dizaine d'ouvrages, alertent en France sur la puissance des agents de renseignement du Kremlin, si infaillibles qu'ils furent incapables de prévoir la déroute de l'Armée rouge en Afghanistan, la fin de l'Union soviétique, la résistance ukrainienne à l'invasion russe.

L'hiver a démarré en fanfare. Le 19 décembre dernier, un dossier de vingt-quatre pages dans *L'Express* claironne : « Les espions russes au cœur de l'Élysée. Du général de Gaulle à Emmanuel Macron, nos révélations ». Quelques jours plus tard, *Le Monde* publie une série de cinq fois deux pages, « Guerre froide : au temps des « taupes » du KGB »(1). L'un et l'autre dressent leur liste de suspects de collaboration active ou passive avec Moscou : les sommités socialistes Charles Hernu et Claude Estier, André Fontaine, ancien directeur du *Monde*, Claude Julien, ancien directeur du *Monde diplomatique*, des ministres centristes comme Pierre Sudreau ou radicaux comme Pierre Cot, un dirigeant de l'Agence France-Presse (AFP), un ancien présentateur du journal télévisé, un député gaulliste, le conseiller diplomatique de de Gaulle dans les années 1960, etc. Le paysage d'une France gangrenée depuis des décennies par les sbires du Kremlin se découvre sous nos yeux.

Dans la plupart des cas, les enquêtes insinuent sans prouver. Éric Rouleau est soupçonné d'avoir été choisi par le Parti communiste français pour rédiger un reportage de complaisance en Afghanistan : le projet « n'a semble-t-il pas eu de suite. Aucun article, complaisant ou pas, n'a pu être retrouvé, que ce soit dans les archives du Monde ou dans celles du Monde diplomatique ». Claude Julien est-il « M. André », la taupe du KGB ? Sa date de naissance ne correspond pas à celle figurant dans les archives soviétiques ; *L'Express* ne renonce pas pour autant à mêler son nom à une accusation de trahison. Pierre Sudreau, héros de la Résistance torturé par la Gestapo et interné à Buchenwald, gaulliste, centriste puis giscardien, apparaît comme « agent d'influence » du KGB, puis comme « un type doux », « un idiot utile », au motif qu'il « critique la politique extérieure des États-Unis, notamment leur influence en Europe », et « prône le maintien de la détente dans les relations internationales » – un péché capital en 2025 mais une position banale dans les années 1970. Sitôt publiés, ces « scoops » sont goulûmement happés par la revue de presse de France Inter et relayés par un article en première page du *Canard enchaîné*. L'affaire doit être grave. En un sens elle l'est. Mais pas comme il paraît.

Assez semblables, les « révélations » quasi simultanées du *Monde* et de *L'Express* reposent sur les mêmes sources. Les papiers de Vassili Mitrokhine, notamment. En 1992, cet ancien archiviste du KGB frappe à la porte des agences de renseignement britanniques avec des valises de documents soviétiques recopier à la main puis dactylographiés. Les services secrets de Sa Majesté en distillent des éléments à leurs homologues, avant d'en faire publier, à partir de 1999, de larges extraits sous la direction d'un historien « de confiance ». Les documents ont donc déjà fait l'objet de centaines d'articles et de plusieurs ouvrages.

Un auguste témoin de moralité apparaît également dans les deux « enquêtes » : le journaliste Thierry Wolton. Militant anticomuniste, il fit de Jean Moulin un agent soviétique dans son livre *Le Grand Recrutement*, paru en 1993. À l'époque, l'historien Pierre Vidal-Naquet qualifia l'ouvrage d'« investigation frauduleuse » et son auteur de « falsificateur » avant que Daniel Corderier, adjoint de Jean Moulin pendant la Résistance, ne réfute à son tour la thèse point par point. *Le Monde* présente aujourd'hui Wolton comme « précurseur en matière d'enquête sur les ingérences soviétiques ». Précurseur ? L'historien Jean-Pierre Rioux, à qui le même quotidien avait confié la critique du livre, assurait plutôt ce texte à une « vision policière du cours des choses », « l'inverse, somme toute, du travail de l'historien » (10 février 1993). Deux ans plus tard, une commission de quatre contemporanéistes expertisa une autre accusation de Wolton, ciblant cette fois l'ancien ministre du Front populaire Pierre Cot. Elle conclut à des « approximations historiques » ainsi qu'à une « analyse fausse »(2). Mais Wolton a rétabli son crédit grâce à son *Histoire mondiale du communisme* (Grasset), parue entre 2015 et 2017, séquencée en trois énormes volumes salués par des éditorialistes et subtilement titrés *Les Bourreaux*, *Les Victimes*, *Les Complices*. Quand un basculement idéologique intervient, trop de nuance tue la nuance.

L'effet de révélation des deux dossiers repose sur des biais classiques. D'abord, les journalistes accordent aux sources secrètes une importance proportionnelle à leur difficulté d'accès, et ils postulent qu'elles renferment une vérité supérieure à celle d'autres documents ; les historiens savent en revanche que les services secrets, payés pour être soupçonneux, exagèrent presque toujours la portée de leurs activités afin de justifier leur existence et leurs budgets.

Ensuite, la dissymétrie : *Le Monde* et *L'Express* présentent l'affrontement entre deux protagonistes – l'Est et l'Ouest pendant la guerre froide – en signalant les méfaits de l'un et en taisant ceux de l'autre. Mais comment consacrer des dizaines de pages à l'influence soviétique en France sans évoquer les opérations de subversion idéologique conduites par l'Agence centrale de renseignement américaine (CIA) : financement de syndicats anticomunistes, de revues, d'universitaires, recrutement de journalistes et d'intellectuels regroupés au sein du Congrès pour la liberté de la culture créé en 1950, dissémination dans les années 1970 auprès du monde politique et culturel de la doctrine du



EDUARDO ARROYO. – « J'avoue », 2009

fourrier du bolchevisme ; souvent, deux paranoïas opposées se croisent et se rejoignent. Nos procureurs ne l'ignorent pas : *L'Express* signale qu'un individu identifié dans les archives comme « contact confidentiel » « n'est pas forcément conscient que le KGB tente de le manipuler ». *Le Monde* ajoute qu'« il arrivait au KGB de désigner sous un nom de code des personnalités sans que celles-ci aient jamais été approchées ». Cent lignes accusent, deux disculpent : le soupçon demeure.

Sans doute conscient de la fragilité du dossier – quel grand secret les suspects ont-ils révélé sur la politique française qu'un espion n'eût pas découvert en ouvrant son journal du soir ? –, *Le Monde* questionne lui-même l'effet réel des manœuvres du KGB aux-

quelles il vient de consacrer dix pages : « À en juger par le contenu des centaines de documents consultés par *Le Monde*, le bilan paraît mitigé. »

Tout ça pour ça ? Pas vraiment : ces deux « enquêtes » reflètent le raidissement d'une intelligentsia européenne tétanisée par l'affaiblissement d'un Vieux Continent humilié par son suzerain américain. Elle ne cible plus seulement les communistes, mais également d'anciennes personnalités du centre et de la droite alors hostiles au raidissement occidental. À travers ces enquêtes qui visent principalement des gaullistes, des chrétiens de gauche et des neutralistes bon teint, *Le Monde* et *L'Express* coupent les ponts avec certains de leurs fondateurs. Et rejettent dans le camp des suspects les responsables politiques ou intellectuels opposés à un alignement de la France sur le cap néoconservateur.

La position neutraliste aujourd'hui vilipendée fut longtemps celle du *Monde*. L'existence du journal se trouva même menacée au début des années 1950 lorsqu'un de ses dirigeants, René Courtin, somma son directeur Hubert Beauve-Méry de faire corps avec la stratégie américaine au motif que, « sur le plan diplomatique, l'attitude du Monde pousse les États-Unis à abandonner l'Europe et la France à la misère, au désespoir et au bolchevisme ». À l'époque, les « faucons » atlantistes assuraient même que « toutes les colonnes du Monde n'en font qu'une : la cinquième »(3).

Au moment où M. Donald Trump abandonne le combat pour les « valeurs occidentales » au profit de la seule défense des intérêts américains, les élites françaises, esseulées, paraissent regretter le bon vieux temps de la guerre froide.

(1) Articles de Jacques Follorou parus dans *Le Monde*, 31 décembre 2024, 1^{er}-2 janvier, 3 janvier, 4 janvier et 5-6 janvier 2025. *L'Express* du 19 décembre 2024 - 1^{er} janvier 2025, dossier réalisé par Étienne Girard.

(2) Pierre Cot n'était pas un agent soviétique, *Le Monde*, 25 janvier 1995.

(3) Cité par Patrick Eveno, *Histoire du journal Le Monde, 1944-2004*, Albin Michel, Paris, 2004.

SOMMAIRE

PAGE 2 :

Refuser la confusion. – Courrier des lecteurs. – Coupures de presse.

PAGE 3 :

De quoi le consentement est-il le non ?, par CLARA SERRA.

PAGES 4 ET 5 :

Étudiants, se résigner ou lutter, suite de l'article de MAËLLE MARIETTE.

PAGE 6 :

Des travaillistes sous influence, par PETER GEOGHEGAN.

PAGE 7 :

Les Verts, moteur du militarisme allemand, par FABIAN SCHEIDLER.

PAGE 8 :

Chasse aux migrants en Russie, par ALEXEÏ SAKHNINE ET LISA SMIRNOVA.

Février 2025

PAGE 10 ET 11 :

En Corée du Sud, un coup d'État révélateur, par RENAUD LAMBERT.

PAGE 12 :

Le golf, passion des élites kényanes, par DOMINIQUE CONNAN. – Affoler la meute, par PHILIPPE DESCAMPS.

PAGES 13 À 17 :

DOSSIER : L'EXCEPTION COMME RÈGLE. – Recul des libertés, faillite politique, par ANNE-CÉCILE ROBERT. – L'érosion à bas bruit des droits de la défense, par VINCENT BRENGARTH ET ANTOINE ORY. – Le privilège des start-up, par FÉLIX TRÉGUER. – Résister plutôt que désobéir, par VINCENT SIZAIRE.

PAGE 18 :

Chili, les fruits amers de l'« estallido social », par VÍCTOR DE LA FUENTE ET LIBIO PÉREZ.

PAGE 19 :

Dans le miroir des guerres d'Israël, par PETER HARLING.

PAGE 20 :

Le Pen, mémorialiste de lui-même, par BERNARD PUDAL.

PAGES 22 ET 23 :

Vos batteries vont-elles exploser ?, suite de l'article de RAÚL GUILLÉN ET VINCENT PEYRET.

PAGES 24 À 26 :

LES LIVRES DU MOIS : « Les Vies multiples de William D. », de Bernard Malamud, par HUBERT PROLONGEAU. – « Source de chaleur », de Soichi Kawagoe, par PALOMA HERMINA HIDALGO. – Mémoire du plan « Condor », par NILS SABIN. – Les Gipsy Kings, l'Unesco et la rumba catalane, par ÉRIC DELHAYE. – Aux passants de Paris, par EVELYNNE PIELLER. – Au crépuscule d'un monde, par CARLOS PARDO. – Le socialisme selon Jean Jaurès (A.-C. R.). – Dans les revues.

PAGE 27 :

Un pas de deux avec le politique, par CHRISTOPHE APPRILL.